

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

*Seules figurent les interventions écrites remises au service de
l'Assemblée sous huitaine*



Handwritten signatures and initials, including the name 'LOU' and a stylized signature.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 21 juin 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H07 à 18H48 puis de 22H04 à 23H53.

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 18H49 à 22H03

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme MARTIN de 18H49 à 20H43 puis de 21H46 à 22H03

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 22H15 à 23H53

M. Gilles NAMUR donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 16H48 à 17H34

Mme Chloé PANTEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 18H à 19H05

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H07 à 15H30

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 15H07 à 15H36

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 21H53 à 23h53

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H07 à 15H39

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H07 à 15H26

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 16H35 à 18H06

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 15h07 à 23H53

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H07 à 21H29

M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H07 à 17H24

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15h07 à 23H53

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H07 à 19H51

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15h07 à 23H53

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H07 à 18H38

M. Nicolas PINEL donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15h07 à 23H53

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 19H51 à 23H53

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasny BEN-REDJEB de 18H50 à 23H53

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 20H50 à 23H53

Absent excusé : M. Eric PIOLLE de 20H44 à 21H45

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pierre MERIAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN

Anne Roche
Non inscrite

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'État, dans sa sagesse, ou sa crainte, aura attendu que le deuxième tour des élections législatives soit passée pour confirmer, mardi 21 juin, la suspension de l'autorisation du port du burkini dans les piscines.

Suspension prononcée antérieurement par le tribunal administratif de Grenoble.

Tout ça pour ça !

Plus précis, et cela va à l'encontre de votre soi-disant plaidoyer pour la Laïcité, je cite : « Le juge des référés du Conseil d'État estime que «la dérogation très ciblée apportée pour satisfaire une revendication religieuse (...) est de nature à affecter le bon fonctionnement du service public. »

Tout ça pour ça !

Si l'on doit chiffrer le coût de toute cette affaire, il faudrait comptabiliser le temps des élus. Le temps de vos équipes, voire peut-être de juristes, pour les recours. Et sans doute beaucoup d'autres temps encore.

Mais ce coût n'est pas le plus conséquent. Le coût le plus conséquent, c'est d'avoir ajouté de la division, c'est d'avoir jeté de l'huile sur le feu, c'est d'avoir fait exactement l'inverse de ce qu'on veut faire lorsque l'on parle, plus généralement, d'une métropole apaisée.

Une métropole apaisée, ce n'est pas seulement rouler à 30 km/h. C'est d'abord, sur des valeurs communes, favoriser le dialogue et la concorde entre ses habitantes et ses habitants.

Tout ça pour ça !

En fait peut-être pas. Car si Grenoble y a beaucoup perdu – ne serait-ce que par l'image renvoyée – il y a un grand gagnant. Et ce grand gagnant c'est vous. Si on devait chiffrer les retombées presses – journaux, télévisions, interviews... – qui, grâce à cette affaire, vous ont mis au-devant de la scène, celles-ci se compteraient en centaines de milliers d'euros.

Oui Monsieur le Maire, vous vous êtes offert, sur le dos de votre municipalité, en piétinant le principe de neutralité des services publics, une tribune exceptionnelle et unique pour accroître votre visibilité et vous faire connaître à l'échelle nationale.

Tout ça pour ça !

Rappelez-vous, Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal en mai, anticipant le résultat du vote de votre majorité, je vous avais posé cette question :

« Après avoir autorisé le port du burkini et jeter l'honnêteté intellectuelle avec l'eau du bain de nos piscines municipales, pouvez-vous nous assurer que vous ne mettrez jamais en place dans les piscines municipales des horaires réservés aux seules femmes portant des burkinis ? »

Si cette question est désormais sans objet, puisque les arrêts du Conseil d'État ne peuvent pas être contestés, je voudrais rappeler que, plutôt que de me répondre, vous vous étiez ouvertement moqué de moi en qualifiant ma question orale de « petite prose ».

Ma question, aujourd'hui, est celle-ci : vous qui, en voulant autoriser le burkini, avez balayé d'un revers de main le bon fonctionnement du service public, l'égalité de traitement des usagers, la neutralité des services publics, mais aussi le fait que pour certaines femmes au moins, ce peut-être un signe de soumission...

Monsieur le Maire, Monsieur « Tout ça pour ça », vous seriez-vous permis de qualifier ma question de petite prose, si j'avais été un homme ?

Conseil Municipal du 27 juin 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale
de Mme CHATELAIN-ROCHE

Madame la Conseillère municipale,

Vous avez raison, « tout ça pour ça ».

Le verdict du Conseil d'Etat confirme que nous devons enlever une phrase de notre règlement intérieur, et nous en prenons acte.

Le règlement intérieur conserve l'essentiel des dispositions que nous souhaitons mettre en place. Sont autorisées toutes les tenues de bain ajustées près du corps y compris les combinaisons intégrales et toutes celles qui respectent les conditions d'hygiène et de sécurité. C'est effectivement la longueur de la jupette qui a été pointée comme une dérogation excessive dont acte.

En ce qui concerne l'accessibilité du service public de la piscine, il est grandement amélioré par le nouveau règlement dont l'essentiel des dispositions restent en place. Pour ce qui est des moyens engagés sur ce dossier, vous n'êtes pas sans savoir que chaque année la préparation de la saison estivale se fait largement en amont et qu'effectivement celle-ci nécessite de très nombreux travaux avec un travail collectif important, conséquent, qui est mis en œuvre pour permettre l'ouverture dans de bonnes conditions chaque année et faire en sorte que nos équipements soient les plus agréables à fréquenter.

Effectivement, Grenoble a fait la Une des médias. Certaine fois pour des sujets qui sont les sujets de ce conseil. D'autre fois pour les résultats des politiques qui sont mises en place, parfois pour mettre en valeur le patrimoine grenoblois. Vous avez vu le magazine Le Monde dédier un article entier à la richesse et la beauté de Grenoble. L'article est introduit comme cela, je cite « *Cette semaine, direction le chef-lieu de l'Isère, qui a beaucoup à offrir entre musées gratuits, cuisine renouvelée, architecture en béton, bulles en suspension... On y trouve le gratin du Dauphiné !* ». Le Parisien, un des quotidiens les plus lus en France, mettait en valeur le projet de Bivouac à la Bastille, développé dans le cadre Capitale verte de l'Europe notamment avec le Parc de Chartreuse et qui met en actes le droit à la montagne. Le palmarès établi par Mytraffic,

le « leader européen de l'analyse du flux piéton », en lien avec l'Institut des hautes études des métropoles, faisait aussi l'objet d'une couverture nationale conséquente, plaçant Grenoble au dixième rang des centres villes les plus dynamiques.

Enfin, je vous le confirme, je ne fais pas de différence dans mes interventions entre femme et homme puisque je me refuse, pour tout le monde, à utiliser des termes qui seraient dénigrants ou humiliants.

Je vous remercie



Conseil Municipal du 27 juin 2022

Question orale présentée par Olivier SIX

Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Notre groupe, par la plume de mon collègue Hosny Ben Redjeb, vous a récemment écrit pour rappeler à votre attention les attentes des habitants de la Villeneuve concernant les nombreux et anciens problèmes qui minent le quotidien de tous ceux qui vivent dans ce grand quartier bâti à l'époque pour faciliter le bien vivre ensemble.

Je vous les rappelle : absence de commerces et notamment de boulangerie depuis le 1^{er} janvier 2022 ; affichages sauvages et état des sols ; rodéos et incendies de véhicules dans le parc Verlhac ; insécurité ; chantier de démolition du CCAS interrompu depuis juin 2021.

On peut y ajouter l'absence d'eau dans le lac, les incendies de motos sous la galerie, le délabrement de la piscine Iris et un taux de chômage record.

Ces problèmes sont connus de tous, ils sont régulièrement l'objet d'interpellations par les acteurs et habitants du quartier, mais ils ne semblent pas traités ni pris en compte par votre municipalité.

En effet, la réponse que nous avons reçu de votre adjointe, puisque vous n'avez pas jugé bon de répondre vous-même, ne laisse pas de perspective de vous voir apporter des solutions à ces problèmes.

Dans ce courrier, il est répondu en fonction du sujet, soit que tout est déjà mis en œuvre, soit qu'une réflexion est en cours, soit que ce n'est pas de la responsabilité de la ville mais de l'Etat, soit qu'il faut attendre que les choses se fassent toutes seules.

On pourrait donc résumer par « on n'y peut pas grand-chose, c'est comme ça... ».

Cette réponse concernant des éléments de vie au quotidien, de la compétence d'une grande ville comme Grenoble, n'est pas acceptable de la part d'une équipe municipale en place depuis 8 ans.

D'évidence, on peut regretter votre décision de fermeture de l'antenne technique de quartier qui solutionnait bon nombre de problèmes au quotidien par sa proximité et ses liens forts avec les habitants au cœur de cet ensemble urbain.

En renonçant à agir, vous laissez perdurer le mal vivre, le mécontentement et le sentiment de ne pas être respecté en tant que citoyens de second rang. C'est inacceptable alors que par ailleurs beaucoup est investi par l'Etat et par l'ensemble des partenaires pour mener à bien le renouvellement urbain des Villeneuves. Un budget de 368,5 millions d'euros dont 32,4 millions d'euros pour la Ville de Grenoble.

Ce grand projet qui s'appuie sur les spécificités urbaines, architecturales, sociales, économiques de chacune des Villeneuves se décline autour de quatre axes prioritaires :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Renforcer l'action éducative pour tous les âges
- Améliorer les conditions de vie, le cadre de vie, la tranquillité, l'offre de services et la gestion des quartiers
- Favoriser le développement de l'emploi et l'autonomie des jeunes

Évidemment la Ville de Grenoble participe à hauteur de 32,4 millions d'euros mais elle doit également et surtout prendre sa part dans l'amélioration des conditions de vie quotidienne de ce quartier, sans quoi, tous les efforts engagés par tous seront vains.

Pour imaginer mon propos, traiter l'environnement et le bâti, c'est à dire le « hard », sans améliorer les conditions de vie au quotidien, c'est à dire le « soft », revient à ruiner les efforts entrepris.

Pourtant de cette amélioration devrait naître la satisfaction de vivre dans ce beau quartier, une plus grande estime de soi pour chaque habitant et donc l'espoir redonné à tous de s'engager dans la vie et la société avec des chances réelles.

Les habitants de ce quartier et des quartiers sud sont trop souvent considérés comme simples acteurs d'un problème impossible à résoudre et dont on préfère se détourner... mais nous pensons au contraire qu'ils représentent une véritable richesse, une source d'énergie, de talents, un espoir et des forces vives pour notre société en général et pour tous les secteurs de notre communauté de vie grenobloise : pour nos entreprises, nos associations, nos centres de recherche, nos systèmes éducatifs et de santé, les structures culturelles et sportives

Nous voyons dans les jeunes de la Villeneuve et de nos quartiers sud, les futurs infirmiers, sportifs, chercheurs, enseignants, ingénieurs, compagnons, artistes, tous ces talents et ces engagements dont nous avons cruellement besoin... mais pour cela, nous devons leur montrer du respect autant que nous attendons qu'ils respectent notre société, leur donner de l'espoir et leur permettre d'être fiers de ce qu'ils sont et du lieu où ils vivent.

Monsieur le Maire, si les habitants de la Villeneuve et des quartiers sud ont généralement conscience des efforts entrepris et des moyens engagés pour transformer la vie de leur quartier dans le cadre du projet ANRU, il est regrettable que les problèmes qui touchent leur vie quotidienne depuis souvent plusieurs années restent sans réponses et viennent assombrir la perception qu'ils ont de l'action publique menée pour eux.

Monsieur le Maire,

Parce que ces citoyens attendent de vous une action forte et concrète, nous vous demandons de nous exposer le plan que vous comptez enfin mettre en œuvre pour transformer la vie quotidienne et l'image de ces quartiers, pour et redonner de l'espoir à tous et notamment aux plus jeunes.

Conseil Municipal du 27 juin 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. SIX
pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance

Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous remercie pour votre question orale.

Effectivement nous avons déjà eu l'occasion de vous faire une réponse détaillée sur un certain nombre de problèmes et dysfonctionnements que nous tentons de régler et d'améliorer dans le quartier de la Villeneuve.

C'est d'ailleurs tout à fait usuel que ce soit l'adjointe en charge de ces dossiers qui réponde directement aux conseillers municipaux.

Sur le fond je partage deux éléments que vous abordez dans votre question orale.

Le premier c'est l'équilibre que nous devons renforcer entre ce que vous appelez le hard et le soft dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Donc grosso modo l'investissement sur le logement, les espaces publics et ceux sur les projets associatifs, culturels, économiques ou de vie quotidienne des habitantes et des habitants.

J'ai pu porter au niveau national la demande que 10% du budget des projets de l'ANRU puisse être consacré à ce que vous appelez le « Soft », au lien humain pour accompagner la rénovation urbaine d'une véritable impulsion pour les habitant-es, par les habitant-es, avec l'activité économique, les commerces, les acteurs associatifs, culturels, sportifs qui agissent au quotidien pour que chacun ait une place, pour l'émancipation, la rencontre, pour des activités économiques qui permettent la subsistance digne, pour la tranquillité aussi des habitantes et des habitants des quartiers concernés.

Cette proposition, elle n'a pas rencontré d'écho favorable à ce stade, mais je continue de la porter. Je crois que nous devons là faire face à une doctrine française du renouvellement urbain qui est solidement ancrée dans des logiques plutôt de tabula rasa, des logiques d'investissements patrimoniaux et des logiques où la démolition/reconstruction réglerait un certain nombre de problèmes. Une doctrine qui préfère travailler sur des plans et des diapositives plus qu'avec les gens et pour les gens.

Nous avons refusé cette logique dogmatique et à la Villeneuve c'est bien ce travail de coopération qui reste complexe. Les constats du rapport d'Hubert Dubedout publié en janvier 1983 sont encore très valides aujourd'hui, mais nous avons pu négocier avec l'ANRU un projet inédit en France autour d'un

ecoquartier populaire, en priorisant sur la mise en valeur de l'existant et du patrimoine commun. Nous inaugurons dans quelques jours les logements rénovés de la crique nord. Nous continuerons de rénover le maximum de logements, d'équipements et d'espaces public du quartier, le pôle des Trembles, la piscine Iris sur laquelle là aussi il y a des projets associatifs, le parc, le lac que nous voulons transformer en lac officiellement baignable.

Et tout cela ça passe par un investissement historique pour Grenoble et historique pour l'ensemble du territoire puisque la Métropole est également très active. Nous y consacrons une large part de notre plan pluriannuel d'investissement. Et les chiffres d'investissements sur le quartier de la Villeneuve c'est plutôt aux alentours des 200M d'Euros qui sont investis sur la Villeneuve et le Village Olympique. Et il y a une autre partie sur le projet de la Villeneuve d'Échirolles puisque nous travaillons conjointement sur un unique projet Échirolles et Grenoble.

Le secteur lui-même avec GrandAlpe et Villeneuve c'est le secteur de l'investissement le plus important des prochaines décennies pour Grenoble et d'ailleurs également des dernières années. Il faut en prendre la mesure. Je crois que sur la Villeneuve et le Village Olympique, c'est presque 3 fois plus de budget que ce que nous avons investis sur le cœur de ville lors du dernier mandat.

Et je crois que c'est le deuxième point que nous partageons, le point de convergence que nous avons, nous croyons en la formidable richesse qui existe dans les quartiers populaires. Je crois que ceux qui ont pu aller à la fête qui était aussi le lancement du cinquantenaire de la Villeneuve ce weekend, ils ont pu voir cette vitalité, ils ont pu voir ces compétences, ils ont pu voir cette envie de l'ensemble des acteurs sportifs, culturels, de la solidarité, et de l'économie. Une mobilisation collective et une force incroyable qui est là tous les jours à la Villeneuve.

Je le redis c'est là qu'il y aura le feu d'artifice du 14 juillet. Nous sommes, je crois là fiers de cela avec une programmation de qualité, le pique-nique républicain, et l'occasion pour les habitantes et habitants de partout dans la ville mais aussi de la Métropole, parce que le feu d'artifice de Grenoble il attire du monde de partout, de redécouvrir ce qui est un des trois grands parcs de la ville avec le parc Paul Mistral, avec le parc des Champs Elysée à Mistral et le parc Jean Verlhac, un des 3 plus grands parcs de la ville.

Je vous y convie toutes et tous.

Voilà pour ce que nous partageons, mais Monsieur Six, il me semble inutile et contreproductif de laisser entendre comme vous le faites que la municipalité

pourrait régler tous les problèmes à elle seule et que dans le même temps elle ne fait rien pour améliorer le quotidien des habitants. C'est plutôt pour moi une lecture de mauvaise foi. Vous connaissez pertinemment les compétences et moyens d'agir de notre collectivité et vous avez une petite idée de la complexité des situations à la Villeneuve comme ailleurs.

L'amélioration globale de la situation passe par une action conjointe des services de l'État, des différentes collectivités, des bailleurs sociaux, des entreprises, de la municipalité bien sûr et nous nous battons pour faire vivre avec nos moyens et nos compétences, la rénovation du quartier. La propreté aussi dans le quartier reste un sujet. Dans le parc c'est super, mais nous avons de vraies questions de propreté et des questions d'encombrants. Nous revenons en permanence dessus. Nous travaillons avec les Espaces Verts sur l'entretien de ce parc extraordinaire. Nous travaillons avec la Proximité, nous travaillons avec la Culture, nous travaillons autour de la convivialité avec ce lieu incroyable qu'est le Patio qui rassemble une scène nationale pour la petite enfance avec l'Espace 600, une bibliothèque, un PIM'S, un point d'accueil des services publics, un bar associatif. Il y a aussi à la Villeneuve la cité éducative. Une des deux cités éducatives de la ville avec un vrai travail sur la prévention, avec le dispositif aussi des médiateurs de nuit que la Ville cofinance à la Villeneuve. Sur la santé enfin avec l'inauguration du centre très attendue de santé des géants qui a ouvert et que nous inaugureront donc prochainement. Il y a là un travail de fond de longue haleine, avec détermination, avec enthousiasme, avec plaisir aussi de travailler avec l'ensemble des acteurs.

Nous agissons aussi auprès des partenaires pour améliorer le cadre de vie et y compris d'ailleurs sur des questions de tranquillité publique et de sécurité puisque nous sommes mobilisés pour obtenir des policiers supplémentaires. Et qu'un certain nombre, en plusieurs vagues, sont arrivés. M. Cazeneuve nous en avait octroyé une quinzaine. Puis il y a eu M. Colomb qui nous en a octroyé 68, puis quelques nouveaux avec le ministre de l'intérieur M. Darmanin. Nous travaillons en coopération avec l'ensemble des acteurs comme nous l'avons fait avec la Métropole autour du commerce, du pôle commercial, et du marché, et comme nous l'avons fait avec le Département en facilitant la reconstruction express et très réussie du Collège Lucie Aubrac.

Donc personne ne baisse les bras là, personne ne dit aussi que tout va bien, personne ne dit que rien n'est fait. Et ce malgré une société ultralibérale qui a là et vous l'incarnez, vous, par votre histoire politique récente certes mais qui est clairement du côté de ceux qui ont baissé les APL, de ceux qui ont supprimé les contrats aidés si précieux pour les associations, de ceux qui ont fait des coupes

majeures dans les finances des bailleurs sociaux, de ceux qui ont continué à précariser le travail, et qui ont continué même de précariser le chômage avec la réforme des ASSEDIC et dont la mollesse dans la lutte contre les discriminations, dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes avec aussi une mollesse voire un laxisme pour moi d'État quant à la lutte contre le trafic de drogue. Trafic de drogue qui je le rappelle a été intégré au PIB. Décision du gouvernement en 2018 c'est récent donc maintenant le trafic de drogue est intégré à la croissance du PIB.

Je crois qu'il faut clairement voir quel est le cap politique qui est porté et le cap de votre famille politique a clairement été celui d'un détricotage de ce qui fonctionne dans ces quartiers fragiles mais extrêmement riches humainement.

Merci.

Conseil municipal de Grenoble du 27 juin 2022

Question orale du Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Monsieur le Maire,

Ces derniers jours, nous avons toutes et tous éprouvé – au sens littéral du terme, car il s'agissait bel et bien d'une épreuve ! – les premiers épisodes de canicule dans notre ville. Nous mesurons, année après année, mois après mois, les effets du dérèglement climatique sur nos vies et, je dirais, sur notre qualité de vie.

Vous le répétez souvent, et vous avez sur ce point raison : « *Ici, dans les Alpes, le climat se dérègle deux fois plus vite qu'ailleurs* ». La logique voudrait donc que nous allions deux fois plus vite sur nos politiques publiques visant à limiter le dérèglement climatique sur le moyen et long terme (le plus tôt étant le mieux), mais aussi à plus court terme sur les politiques qui viennent atténuer les effets de ce dérèglement climatique sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Cela est d'autant plus vrai quand on sait, depuis cette étude réalisée par Météo France et le CNRS, que Grenoble est la 2^{ème} ville de France après Paris pour les îlots de chaleur et que, par ailleurs, les épisodes caniculaires seront de plus en plus nombreux puisqu'on parle de 43 jours de canicule en moyenne par an en 2050.

Vous avez fait preuve de louables intentions en début de mandat en confiant à votre 2^{ème} adjoint la toute nouvelle et toute aussi indispensable délégation de la « fraîcheur en ville ». Si la volonté est affichée par Monsieur Namur, qui rappelait il y a peu son objectif : « *adapter la ville aux changements de température car, avec les étés qui s'intensifient, les épisodes de canicule seront de plus en plus longs* », malheureusement, les effets concrets se font attendre.

Que penser de sa déclaration, il y a quelques jours, selon laquelle il aurait été « *pris de court* » par les récentes vagues de chaleur ? Découvrons-nous qu'à Grenoble il fait une chaleur suffocante l'été ? Comment expliquer ce si grand décalage entre le diagnostic posé et les actions qui en découlent ? On ne le rappellera jamais assez : « *Gouverner, c'est prévoir* ». Et la situation que nous connaissons était malheureusement prévisible et aurait donc dû être anticipée.

Je parlais de décalage entre le diagnostic posé et les actions qui en découlent. Permettez-moi de prendre quelques exemples significatifs, sans être toutefois exhaustif tant il y aurait à dire – voire à redire – en la matière.

Il y a un an, presque jour pour jour, votre équipe tenait une conférence de presse pour présenter le plan canicule pour l'été 2021. Vous indiquiez alors : « *La fraîcheur passe par l'eau : son accès, l'eau qu'on touche, l'eau qu'on boit* ». Depuis, où en sommes-nous concernant les fontaines ? Moins de la moitié d'entre elles fonctionnent à ce jour (moins de 20 sur les 40 existantes), si je reprends vos propres chiffres datant du 9 juin dernier. Pourquoi une priorité affichée en 2021, encore une fois à juste titre, débouche-t-elle sur cet état de fait en 2022 ? Comment expliquer qu'en 2021 comme en 2022 des Grenoblois en

soient réduits à passer par le dispositif des budgets participatifs pour solliciter la remise en eau des fontaines de notre ville ? Le fonctionnement normal du service public municipal, qui plus est sur une priorité politique affirmée par la municipalité, doit-il être soumis aux votes de quelques Grenoblois pour espérer disposer des fonds nécessaires ?

Mais les fontaines ne sont pas les seules laissées pour compte dans cette histoire. Nombreux ont été les habitants de la Villeneuve à nous interpeller, nous faisant part de leur incompréhension et de leur colère, face au lac de la Villeneuve toujours désespérément à sec à l'heure où nous parlons alors même que vous évoquiez dans votre programme l'ambition d'un « lac baignable ». Votre majorité pose une fois de plus le bon diagnostic dans le Dauphiné Libéré la semaine dernière : « *Le site est agréable quand le lac est en eau, sinon cela n'a aucun sens* ». Mais vous avouez dans la même interview l'ampleur de votre désarroi face à la situation : « *On croise les doigts pour que ça soit vite réparer* ». Si vous croisez les doigts, moi les bras m'en tombent. Car encore une fois, « gouverner c'est prévoir ». Le rôle des élus n'est pas de croiser les doigts en espérant qu'une solution technique ou une hypothétique réparation vienne palier leur imprévision. Surtout quand on sait que la Ville est parfaitement au fait de la vétusté des installations qui datent des années 70.

Enfin, j'en terminerai par les piscines de notre ville, dont il a été énormément question pour d'autres raisons ces derniers mois dans nos débats politiques comme dans la presse, qu'elle soit locale, nationale voire internationale. Vous savez, Monsieur le Maire, les attentes de nos concitoyens sont simples : ils attendent de leurs élus moins de communication et plus d'action, moins de paroles et plus de concret. Vous savez, Monsieur le Maire, Jean Bron, c'est le patrimoine commun de ceux qui n'en ont pas. C'est l'équipement où viennent se baigner et se rafraîchir les plus fragiles de nos concitoyens, ceux qui vivent dans les quartiers populaires, qui ne partent pas en vacances et ne disposent pas plus d'une résidence secondaire. Or, peut-être focalisé par d'autres enjeux, vous avez pris une décision totalement incompréhensible : réduire la période d'ouverture au public de la piscine Jean Bron. Rappelons que l'an dernier, la piscine a ouvert dès le 1^{er} juin. Cette année, il aura presque fallu attendre un mois de plus pour que les Grenoblois puissent y accéder. Est-ce ainsi que vous comptez adapter la ville et ses services publics aux nouvelles contraintes climatiques ? Vos collègues écologistes lyonnais eux ont fait des choix différents dont vous pourriez utilement vous inspirer : installations de piscines éphémères à la Tête d'or et à Gerland, ouverture des piscines première quinzaine de juin, diminution des tarifs...

Alors Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer si et comment vous allez enfin passer du diagnostic aux actions concrètes pour permettre aux Grenobloises et Grenoblois – et notamment aux plus fragiles d'entre eux qui ne partent pas en vacances – de disposer d'un peu de fraîcheur dans notre ville ?

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 27 juin 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. BOUZEGHOUB
pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Je vous remercie pour votre question orale qui touche effectivement un sujet qui gagne en importance d'année en année, celui de la fraîcheur en ville, sujet peut-être que nous portons trop seul il y a quelques années mais qui là touche tout le monde et qui important à la fois pour la santé pour les loisirs, pour le cadre de vie des Grenobloises et des Grenoblois.

Alors je ne reviens pas sur votre constat que je partage, le réchauffement s'accélère et il frappe les Alpes plus fort qu'ailleurs. Les scientifiques nous indiquent qu'ils attendent 43 jours de canicule intense d'ici les étés de 2050, là où nous sommes à une poignée de jours aujourd'hui malgré notre ressenti qui n'est déjà pas celui-là.

En revanche je trouve votre question réductrice, vous pouvez presque penser qu'il y a là un petit côté démagogique sur l'eau et cette réappropriation légitime de ce rapport à l'eau je vais y revenir dans le détail.

Tout d'abord la fraîcheur ne se résume pas uniquement à la présence de l'eau dans nos villes, l'eau est une composante importante mais elle est loin d'être la seule. Nous travaillons sur l'ombre, nous travaillons sur l'albédo avec des couleurs claires qui réfléchissent au maximum le soleil, nous travaillons sur le rôle des arbres et des espaces verts pour réduire la place des matériaux minéraux et chauds.

Et donc notre action ne se limite pas à faire fonctionner les fontaines les bassins, les piscines, mais bien à proposer un ensemble, une politique cohérente qui est celle d'une ville qui s'adapte peu à peu aux fortes chaleurs, le tout dans la troisième ville la plus dense de France.

C'est cela effectivement, gouverner, prévoir, Monsieur le conseiller municipal, il faut voir loin, et pas juste anticiper le fait qu'une pompe de fontaine pourrait lâcher ou pas.

Gouverner et prévoir sur ces enjeux, c'est ce que nous faisons depuis 2014 avec des nouveaux arbres, oui, plus de 5000 nouveaux arbres plantés lors du dernier mandat sur 18 km carrés, c'était la 1^{ère} fois depuis plus de 20 ans que Grenoble augmentait son parc arboré. 1560 arbres plantés cette année, le tout toujours sur 18 km carrés et cela, c'est sans compter les 5500 jeunes arbres qui ont été plantés tout le long de l'autoroute à Mistral il y a quelques mois et que nous avons discuté et négocié dans le cadre du projet porté par AREA.

Tous ces arbres s'épanouissent progressivement pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur dans nos quartiers.

Et puis nous travaillons aussi sur les dispositifs d'ombrage. Un 1^{er} modèle est en test, vous l'avez peut-être vu entre la patinoire pôle sud et Alpes congrès, et nous allons continuer ces tests.

Nous travaillons aussi sur les espaces verts, je ne m'étends pas sur ce sujet très largement je l'ai déjà dit mais nous doublons en ce moment la taille de la prairie à Mistral, nous avons inauguré et créé le parc Bertie Albrecht, 1^{ère} femme compagnon de la Libération. Nous étions là avec sa petite fille sur la presqu'île de Grenoble. Nous avons créé le square Barbara au Châtelet, nous avons déminéralisé la place Victor Hugo, avec un vrai changement sur l'albédo, et donc des températures beaucoup plus appréciable sur cette place. Nous allons continuer en déminéralisant également l'esplanade, et effectivement nous voulons rendre le lac de la Villeneuve officiellement baignable. Nous allons créer le parc Isaure Perrier à Bouchayer Viallet, celui de Mikado est en travail avec la Métropole sur la presqu'île depuis déjà longtemps. Et en moyenne, c'est un parc ou un square qui a été sorti chaque année, un effort très important et très complexe aussi à gérer d'ailleurs pour nos équipes dont les moyens ne sont pas extensibles.

A cela s'ajoute la déminéralisation dans la lutte contre les îlots de chaleur, déminéralisation de nos rues, mettre du vert frais à la place des matériaux noir et gris qui emmagasinent la chaleur. Et c'est maintenant systématiquement, ou presque, le cas sur les chantiers que nous conduisons, que nous portons, qui sont portés par la Métropole, des exemples récents rue Voltaire, des exemples récents aussi sur la chronovélo Tarze par exemple. Dans nos places aux enfants aussi, dans les cours d'école. Là il ne s'agit pas uniquement de végétaliser mais aussi de conserver l'eau et de favoriser le cycle de l'eau le plus naturel possible. Ne plus traiter l'eau et favoriser le cycle de l'eau c'est extrêmement important. On en rejette aujourd'hui encore beaucoup dans les réseaux de nos rivières. Sur la place Victor Hugo ce n'est plus le cas, on ne rejette plus dans les eaux usées, maintenant elle est directement connectée à la nappe phréatique et cette logique là est la logique que nous allons également développer au parc Vallier, c'est une logique extrêmement favorable. J'étais ce matin d'ailleurs au colloque ville-nature de l'agence de l'eau, qui se tient en ce moment à Grenoble.

Emmagasinée dans le sol, cette eau sera rendue à la nappe phréatique et là aussi, ça permet la fraîcheur par évaporation depuis le sol ou à travers les feuilles des arbres.

Cet enjeu, il s'accompagne aussi d'une nécessaire réduction de la place qui est occupée aujourd'hui par les voitures dans nos villes parce qu'évidemment la végétalisation ne peut s'opérer que sur les voies qui sont libérées, la place qui est libérée, notamment par les voitures, libérée par les places de stationnement. C'est aussi le fait que si nous arrivons à réduire la place de la voiture, alors nous arrivons à réduire le bitume, la chaleur, et le travail qui est fait sur la zone à faibles émissions, certes son objectif premier c'est la qualité de l'air et donc la lutte contre la pollution, mais il aura aussi un impact sur le climat et aussi un impact sur la fraîcheur de nos villes. C'est pour ça que nous portons nous, un projet d'une zone à faibles émissions 24/24, 7 jours sur 7, avec un calendrier ferme pour la sortie du diesel et une ambition pour la sortie de l'essence et des véhicules thermiques. Il y a là un objectif clair et à afficher auprès des habitantes et des habitants pour qu'ils puissent avoir en tête les grands changements qui vont s'opérer dans les cinq à dix ans, et puis également de l'accompagnement à avoir pour permettre la gratuité des transports en commun pour les plus fragiles pour, peut-être, la gratuité des transports en commun pour le week-end, nous l'avons proposée. Pour des travaux qui visent au report modal, la capacité

de se déplacer mais par d'autres moyens et les échanges sont en cours dans le cadre de la zone à faibles émissions en ce moment.

Dans ce travail, j'arrive au point que vous mentionnez dans votre question, dans ce travail il y a également évidemment les fontaines, les jets, les brumisateurs, les bassins qui ont un rôle à jouer.

Et votre propos, là, même s'il est très docte, est surtout éloigné des réalités et de la complexité actuelle. Nous possédons un parc important à entretenir, un parc qui est vieillissant, qui a été sous-entretenu pendant extrêmement longtemps.

Nous investissons petit à petit dans des systèmes hydrauliques souvent complexes avec des pièces uniques, et pour les remplacer, les rénover, nous affrontons en plus en ce moment un double effet conjoncturel : des fournisseurs débordés de commandes, d'une part après deux années de covid, et dans le même temps une difficulté d'approvisionnement en matériaux qui rappelle à l'Europe occidentale et au monde entier que la planète n'est pas inépuisable. Les délais de commande sont longs, et effectivement ça peut poser des problèmes, des problèmes que nous rencontrons aussi d'ailleurs dans les effectifs des équipes.

Et puis nous avons subi, je le dis ici, quelques actes de vandalisme aussi inexcusable qu'incompréhensible sur des gros ouvrages. Donc il y a là vraiment un champ de travail complet avec des nouveaux dispositifs que nous avons créés, comme le bassin à Cambridge, ou les brumisateurs à Saint Bruno ou sur la place Edmond Arnaud. Et demain, nous y sommes déterminés, le lac baignable à la Villeneuve qui transformera le quartier.

Je tiens pour ma part à remercier chaleureusement les équipes qui sont en charge de l'eau dans notre espace d'entrepôt, l'espace public. Elles travaillent de façon remarquable et avec ingéniosité aussi, pour faire face aux difficultés.

Et aujourd'hui, disons-le, 12 fontaines sont d'ores et déjà en eau, 3 fontaines fonctionnent partiellement ou fonctionneront très prochainement, et 3 autres, c'est vrai, ne fonctionnent pas. Le délai de réparation est long, trop long à notre goût, trop long au vôtre aussi c'est bien normal, mais c'est bien 12 fontaines qui fonctionnent, 3 qui fonctionnent partiellement ou vont fonctionner et 3 qui ne fonctionnent pas.

Sur les brumisateurs, 3 fonctionnent et 2 devraient fonctionner très prochainement, notamment celui de la place Charles Dullin qui a été vandalisé délibérément à plusieurs reprises. Nous avons organisé une concertation avec les habitants et nous avons décidé de changer de système, pour avoir un brumisateur peut-être plus robuste, comme celui que nous mis en place sur la Place Edmond Arnaud. Les travaux sont en cours depuis la semaine dernière, donc le brumisateur devrait fonctionner très rapidement. Enfin, nous avons déployé des brumisateurs éphémères cet été au Village olympique, à la Caserne de bonne, au Jardin de ville, donc voilà.

Sur les bassins enfin, 5 fonctionnent, 2 devraient être réparés prochainement, notamment au parc Paul Mistral et à la Villeneuve où le bassin avait été mis en eau au printemps mais a dû être vidé, à la suite d'un problème rencontré avec la pompe de cet ouvrage qui a l'âge du quartier, une cinquantaine d'année.

Nous avons, il faut le signaler également, ajouter des jeux d'eau mobile « effet pluie » qui ont été mis en place dans les événements notamment. Quatre jeux d'eau prévus, notamment sur plusieurs sorties, trois sorties par semaine de juillet à fin septembre. Et puis également l'eau sur le temps scolaire avec les 27 écoles que nous avons équipées de dispositifs de rafraîchissement par l'eau dans les cours des écoles, car oui, évidemment, la canicule, on avait vécu une première canicule en période scolaire en 2019, mais maintenant il faut nous y habituer, nous connaissons de plus en plus de canicule y compris en période scolaire. Nous avons donc anticipé cela, et donc 27 écoles sont d'ores et déjà équipées.

Tout cela sans oublier les 200 bornes, fontaines, qui fonctionnent autour de 90%, et nous continuons de créer ces bornes fontaines, 4 nouvelles seront déployées cet automne. C'est, il faut le dire, une des meilleures couvertures en fontaines de France. Je crois que c'est important de le souligner. Et nous travaillons depuis 2021 avec l'ENSAG, l'école d'architecture de Grenoble, pour développer un nouveau modèle de bornes fontaine, plus accessibles aux usagers, qui soit aussi moins consommateur d'eau et qui permette de récupérer l'eau pour que les animaux en ville puissent s'hydrater. Nous pensons donc que ce mobilier robuste adapté à la vie sur l'espace public est encore à inventer, et donc le travail qui est fait avec l'ENSAG est très riche pour cela.

3 prototypes vont voir le jour : 1 place Victor Hugo, 1 au parc des Champs Elysées donc dans le quartier Mistral et 1 dans la place aux enfants, allée des romantiques.

L'eau est donc bien présente, partout dans tous les quartiers de la Ville avec de plus en plus de projets structurants pour la ville et l'agglomération comme la reconquête progressive des berges de l'Isère ou, nous en avons parlé, les projets de réaménagements urbains.

Certes cela n'empêche pas que des progrès doivent être faits, nous en sommes conscient, mais évitons de tordre le coup à la réalité, et comprenons ensemble les enjeux, l'ambition, les progrès qui sont faits et également les complexités parfois techniques ou organisationnelles, ou parfois en matière d'usage de ces dispositifs hydrauliques.

La fraîcheur et l'adaptation au réchauffement est une priorité politique avec des actions concrètes, je l'ai dit, plus d'eau, mais aussi plus d'ombres, plus d'espaces verts. Chaque année c'est plus visible pour tout un chacun et en parallèle, nous sommes en train de préparer l'avenir, nous actualisons nos marchés d'entretien, nous recrutons, nous réorganisons nos services, nous testons de nouveaux dispositifs de fraîcheur pour que le Grenoble du futur, celui qui est en train de sortir de terre, soit le mieux armé possible pour un dérèglement qui est déjà là, et un réchauffement qui est déjà là.

S'agissant enfin de la question de la partie sur la piscine Jean Bron, j'y répondrai tout à l'heure puisque qu'il y a une question spécifique du groupe Nouveau Regard.

Je vous remercie.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022
Question orale

Monsieur le Maire,

Mardi dernier, le Conseil d'État vous a infligé un camouflet historique, en confirmant que vous avez porté une grave atteinte au principe de neutralité du service public et voulu satisfaire une revendication religieuse en s'affranchissant de la règle commune.

Il faut bien mesurer toute l'ampleur de cette décision. La plus haute juridiction administrative française a recadré le Maire de Grenoble pour sa tentative d'imposer une mesure communautariste qui n'est rien de moins qu'une revendication islamiste. Il faut bien mesurer la honte que vous jetez sur Grenoble, ville compagne de la libération, avec cette tentative à contresens de notre tradition émancipatrice, universelle et républicaine.

Nous vous avons pourtant alerté. Dès 2019, au moment des premières actions piscine Jean Bron, où vous aviez péché par votre indulgence coupable. Il était encore temps de revenir à la raison, mais vous avez choisi de persister dans cette voie.

Nous vous avons encore alerté à la découverte de l'ordre du jour des commissions en avril dernier. Des Républicains de tous bords, des élus locaux et nationaux, des figures intellectuelles, de nombreux citoyens Grenoblois et d'ailleurs se sont indignés. Tout a été dit, tous les arguments ont été développés, sur l'entorse à la laïcité, sur le danger que représentait cette décision pour l'égalité femmes-hommes, sur la pente glissante du communautarisme que vous alliez emprunter. Vous n'avez rien voulu entendre.

Jusque sur les bancs de votre majorité, dans votre propre camp politique, il vous a été demandé de renoncer à cette délibération. Là encore, vous aviez une occasion de revenir à la raison, mais vous avez choisi de persister, seul contre tous.

Le jour de ce funeste conseil municipal du 16 mai, votre croisade solitaire aboutissait, malgré l'opposition de 13 membres de votre majorité qui ont bien rappelé à cette occasion que vous n'aviez pas été élu pour porter une telle revendication. Pour la première fois, les groupes d'opposition de tout bord ont convenu d'un commun accord de quitter le conseil face à cette décision imposée par une minorité de conseillers municipaux.

La bataille s'est poursuivie sur le terrain juridique. Vous avez utilisé les impôts des contribuables grenoblois pour financer les actions judiciaires pour la défense d'une décision pour laquelle ils n'ont pas voté, et que vous avez imposée. Le recours à ces cabinets d'avocats, pas même grenoblois, figure dans le rendu acte de ce conseil. Puisque décidément vous ne connaissez pas la honte, vous avez même poussé le vice jusqu'à vous déplacer à Paris pour présenter une collection de burkinis devant les juges. On mesure là les priorités

du Maire de Grenoble, qui préfère user de son temps pour soutenir une dérive plutôt que d'en prendre pour défendre les Grenoblois.

Finalement, le Conseil d'État vous a infligé un revers cinglant. Il a démonté tout votre argumentaire, vous qui péroriez sur les plateaux en expliquant que vous étiez dans le respect de la loi laïcité de 1905. Il a confirmé ce que nous étions une majorité à dénoncer : que vous faisiez le lit d'une revendication islamiste.

Si nous saluons cette décision, vous aurez tout de même laissé une tâche honteuse dans l'histoire de notre ville, vous aurez trahi les valeurs républicaines.

À défaut de rétablir totalement l'honneur de Grenoble que vous avez abimé, vous pourriez commencer par rendre l'argent aux Grenoblois. Le Conseil d'État a confirmé que votre croisade n'était pas fondée. Il n'y a aucune raison que les contribuables financent votre aventure personnelle : si vous avez encore du respect pour les habitants de votre ville, nous vous enjoignons à prendre en charge vous-même les frais juridiques et les frais de déplacement que vous faites supporter par la ville.

Je veux également rappeler ici, et c'est très important, que cette question du burkini a été l'arbre médiatique qui cache la forêt de dérives grenobloises.

Dans leur décision, les juges du Conseil d'État évoquent le "*contexte*" qui a mené à cette décision. Ce contexte, nous l'avons exposé et dénoncé à de multiples reprises.

C'est celui d'un Maire qui, méthodiquement, tente de déconstruire notre socle de valeurs communes en cédant au communautarisme, parce qu'il y trouve un intérêt électoral, parce qu'il baigne dans une idéologie mortifère, ou les deux.

C'est celui d'un Maire qui, au lendemain des attentats du bataclan, alors qu'un jeune Grenoblois y avait perdu la vie, accueillait en grande pompe Edwy Plenel pour un meeting contre l'état d'urgence, car pour lui la priorité n'était pas de dénoncer l'islamisme mais de s'attaquer à l'État français.

C'est celui d'un Maire qui utilisait les moyens de la ville pour soutenir le CCIF, officine de soft-power des frères musulmans, et qui n'a reculé que lorsqu'il était au pied du mur suite à la dissolution de ce groupuscule par le Ministre de l'Intérieur.

C'est celui d'un Maire qui a accueilli le mois décolonial dans sa ville, et a subventionné cet évènement qui promeut le racialisme, l'indigénisme, le communautarisme avec des invités comme le sulfureux Taha Bouhafs, condamné pour injures raciales.

C'est celui d'un Maire qui, quelques mois avant le burkini, prenait position pour soutenir les "*hijabeuses*", toujours dans cette optique de déconstruction de notre cohésion sociale pour s'acheter des communautés assignées à résidence par ces idéologies.

Ce contexte, c'est enfin celui d'un Maire sous l'influence d'une poignée de militants idiots utiles de l'islamisme, qui ne cachent pas leur stratégie d'entrisme dans les institutions et ont trouvé du grain à moudre à Grenoble.

Au vu de ce contexte de dérives communautaristes que vous poursuivez et alors que le Conseil d'État confirme que vous avez franchi une ligne rouge ; considérant que cette ligne rouge a été franchie alors que vous n'aviez pas été élu pour le faire, et avec une minorité d'élus du conseil municipal ; notre Groupe n'a d'autre choix que de vous demander solennellement de vous retirer de vos fonctions. Vous n'avez plus la légitimité politique et morale pour prétendre représenter les Grenoblois que vous avez trahi.

Monsieur le Maire, comptez-vous enfin tirer les conséquences de vos actes et rendre son honneur à notre ville en démissionnant ?

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 27 juin 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. CARIGNON
pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Merci Monsieur le conseiller municipal,

Alors je crois que l'histoire, sans doute, jugera ce qu'il en est de l'universalisme du service public en France, de la laïcité.

Je rappelle que le Conseil d'Etat a réaffirmé sa jurisprudence de 2016, son arrêt de 2016, disant qu'on ne peut pas interdire le burqini pour des raisons religieuses, a réaffirmé le fait que le service public peut s'adapter. Et ce qu'il a pointé, c'était une dérogation excessive portant sur la jupette.

Donc je rappelle que les maillots couvrants dans les piscines grenobloises, ceux-là n'ont pas été attaqués, que les maillots combinaisons fonctionnent.

L'égalité femme-homme est également maintenant appliquée, et donc les femmes peuvent venir seins nus à la piscine, ce qui n'est pas si anodin puisque là aussi il y a un flou aujourd'hui dans notre jurisprudence pour savoir si le sein des femmes fait partie de leur sexe, à la différence des seins des hommes qui eux ne feraient pas partie du sexe des hommes.

Donc je crois que le débat sur cette question-là, qui traverse la société française, ce débat-là va continuer à prospérer.

Mais ce n'est pas évidemment le but de votre question, moi ce qui me frappe, ce qui m'étonne, la question que je me pose c'est quelle est la dernière fois, Monsieur Carignon, que vous avez dit du bien de Grenoble ?

Peut-être, peut-être étiez-ce lorsque vous étiez Maire, mais nous le savons tous ici, quand bien même vous feriez des déclarations reprenant et travestissant des jugements qui ont été faits, nous savons tous ici : vos mots sont ceux d'un maire corrompu, corrompu pour recel de biens sociaux, subornation de témoin qui a été condamné selon le jugement du tribunal correctionnel de Lyon. Il a commis l'acte le plus grave pour un élu, vendre une parcelle de son pouvoir à des groupes privés et en accepter des avantages considérables.

C'est cela votre réalité Monsieur Carignon, c'est pour cela que vous êtes aujourd'hui, que vous avez traversé cette opprobre publique qui continue de vous frapper, de frapper votre famille politique à Grenoble.

Sans m'attarder plus longuement mais juste à titre d'illustration, je rappellerai juste un rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion du département. Ce rapport, en plus de toutes les autres affaires, illustre l'indignité dans laquelle vous vous débattiez jusqu'au bout de votre chute.

Ce rapport s'étonnait des 20 000 francs forfaitaires de frais de représentation, 20 000 francs qui vous étaient versés sans justificatif légal durant 7 ans, y compris d'ailleurs durant votre séjour en prison. Jusqu'au bout vous avez essayé d'utiliser, là, par tous les moyens votre rôle public pour tirer des avantages personnels.

C'est cela qui a été pointé et cela c'est l'opprobre pour les élu-es.

Je conclurai brièvement à propos de vos allégations affabulatrices concernant le lien entre islamisme et maillots de bain en partageant de façon très simple ce qui se passe aujourd'hui en Égypte où le débat public tourne autour de l'interdiction du burqini parce ce maillot serait par trop impudique. Là aussi je crois que le prisme avec lequel vous faites des amalgames permanents, ce prisme-là est bien faible au regard des situations de discriminations que vivent un grand nombre de concitoyens qu'ils soient, ou non, concernés par le burqini.

Monsieur Carignon, Monsieur le Maire corrompu, on peut caricaturer la réalité ou essayer d'en comprendre sa complexité, je crois que vous la seule complexité qui vous anime concerne la manière dont au quotidien vous allez inventer de nouvelles idées pour déshonorer Grenoble.

Je vous laisse à votre passion triste, à cette passion grenobloise que vous avez complètement avalée, en permanence salir la ville par vos propos et salir la vie politique par votre volonté perpétuelle de retour.

Conseil municipal du lundi 27 juin 2022

Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Emilie Chalas

Pourquoi la piscine Jean Bron n'est-elle pas encore ouverte ?

En ce mois de juin 2022, Grenoble subit, comme d'autres villes, des températures caniculaires et les journées à plus de 30 degrés, ou même à plus de 35° cette semaine, s'enchainent. Les Grenoblois suffoquent, les plus fragiles sont encore plus vulnérables, le sport non recommandé... Nous aurions bien besoin de points d'eau et de fraîcheur. Vous aviez promis des fontaines en eau, beaucoup sont à l'arrêt. Vous aviez promis un lac baignable à Villeneuve, il est à sec. Vous aviez promis des îlots de fraîcheur, il n'y en a pas ! Les Grenoblois suffoquent.

Notre question est donc simple : Pourquoi la piscine Jean Bron, unique piscine à bassins extérieurs de la ville, n'est-elle pas encore ouverte ?

La piscine Jean Bron devait ouvrir le 13 juin puis la date a été reportée au 18 juin et à l'heure où nous écrivons cette question orale elle est toujours fermée et le site de la ville indique une ouverture prévue le 25 juin.

Bien évidemment nous nous interrogeons sur les raisons de ces reports successifs :

1. Auriez-vous des difficultés à recruter des maitres-nageurs sauveteurs et agents d'encadrement pour travailler dans les piscines municipales en général et à Jean Bron en particulier ? Il est vrai qu'entre la modification du règlement intérieur des piscines municipales autorisant le port du burqini et le fait que vous ayez renoncé à faire appel à un service de sécurité privé pour assurer la sécurité, les candidatures doivent être rares !
2. Pensez-vous raccourcir chaque année la période d'ouverture et diminuer les amplitudes horaires (selon le DL : du 25 juin au 11 juillet, Jean-Bron restera fermée le mardi et jeudi matin. En août, elle n'ouvrira pas à 9h30 mais 10h.) afin d'habituer progressivement les Grenoblois à ne plus avoir accès aux piscines ? Et ainsi pouvoir les fermer les unes après les autres comme vous avez commencé à le faire avec la piscine Vaucanson et celle des Iris à la Villeneuve puisque selon vous les piscines sont « des aberrations économiques, écologiques et sanitaires » ?
3. Attendiez-vous la décision du Conseil d'Etat sur la modification du règlement intérieur des piscines en la présageant positive pour autoriser le burqini et ainsi poursuivre votre campagne médiatique ? Si tel est le cas vous avez dû être particulièrement déçu à l'annonce de la décision mardi. Car votre recours en appel a été rejeté par le juge des référés du Conseil d'Etat saisi pour la première fois dans le cadre d'un « déféré laïcité » issu de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Loi que j'ai votée, oui, loi qui a permis de faire tenir les

digues de la République face à votre faiblesse devant le communautarisme, le radicalisme et l'idéologie d'une minorité.

Oui le Conseil d'Etat a confirmé l'interdiction du burqini dans les piscines municipales de Grenoble au motif que « *la dérogation très ciblée pour satisfaire une revendication religieuse est de nature à affecter le bon fonctionnement du service public et l'égalité de traitement des usagers dans des conditions portant atteinte au principe de neutralité des services publics* ».

Je vous entends depuis plusieurs jours, monsieur le maire, tenter de renverser la décision du Conseil d'Etat : « c'est une victoire pour le monokini », «le Conseil d'Etat nous prête des intentions qui n'étaient pas les nôtres ». Mais monsieur le maire, le juge des référés a été très clair : «*l'adaptation du règlement intérieur de ses piscines municipales ne visait qu'à autoriser le port du « burqini » afin de satisfaire une revendication de nature religieuse* ». Voilà la vérité. Voilà ce que nous dénonçons depuis 2019 : votre évolution politique vers la voix des intégristes minoritaires ! Cette décision est importante pour les valeurs de la République mais elle est aussi grave pour vous. L'obstination d'un seul homme, asservi à une minorité radicalisée, contre la République, contre sa majorité qu'il a soumis à son autorité malgré elle par cette délibération. C'est ce que dit le Conseil d'Etat. C'est grave. Cela pose la question de votre éthique républicaine.

Monsieur le maire, les Grenoblois saturent de votre obsession isolée sur le burqini, les Grenoblois suffoquent, pourquoi n'avez-vous pas anticipé l'ouverture de la piscine Jean Bron alors que notre ville a déjà connu plus de 20 journées avec des températures à plus de 30 degrés depuis le mois de mai ?

Conseil Municipal du 27 juin 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CHALAS
pour le groupe Nouveau Regard.

Madame la Conseillère municipale,

Vous commencez votre question orale par un état des lieux des températures caniculaires de ce mois de juin qui annoncent un été à tout le moins sec et de fait l'évolution du climat, je peux vous le dire effectivement, cela fait maintenant plus de 50 ans que l'on en parle et si tant est que peut-être de plus en plus de monde se saisit de cette question, les faits sont là et les premiers rapports du GIEC ont maintenant plus de 30 ans.

J'espère que les nouveaux rapports de force à l'Assemblée Nationale pourront être un moyen d'accélérer les transitions qui ont été l'angle mort des cinq années que vous avez passées à l'Assemblée, pas votre angle mort à vous seule, évidemment, mais l'ensemble de la majorité dont vous faisiez partie et également de votre action, vous, en tant que députée. Cette inaction climatique bouscule aujourd'hui notre quotidien, elle bousculera de plus en plus notre capacité à vivre tout simplement normalement, et c'est le cas partout. Et cela sera plus le cas dans les Alpes où la température évolue deux fois plus vite qu'ailleurs. Cela sera plus le cas à Grenoble, 3ème ville centre la plus dense de France, nous devons garder cela en tête.

Venons en à la question des piscines. A Grenoble, nous disposons de 4 piscines municipales, c'est d'ailleurs bien que ce soit évidemment pour l'accès de tous, un nombre qui puisse sembler très bas, c'est en fait le niveau moyen de l'agglomération mais aussi les fourchettes moyennes nationales du taux d'équipement par habitant. Vous dépeignez un tableau dramatique, sans jamais comparer les chiffres, sans jamais donner des chiffres pour étayer vos propos et concernant les dates d'ouverture, nous sommes dans les mêmes tranches que les années précédentes : la piscine Jean Bron a ouvert ce samedi, et le 22 juin l'année précédente. Nous sommes là dans les mêmes eaux et la différence cette année c'est qu'en réalité nous avons ouvert les piscines des Dauphins et Bulle d'O dès le 13 juin, pour accueillir notamment des scolaires pour la première fois sur ce format des classes bleues, qui ont concerné d'autres activités sportives, mais qui ont été un véritable succès cette ouverture des piscines pour 14 classes, plus de 300 enfants, qui sont venus chaque matin et chaque après-midi dans les piscines, encadrés aussi par nos ETAPS, dont un certain

nombre sont ensuite mobilisés sur la piscine Jean Bron pendant l'été. Cette initiative concilie notre ambition de donner accès à l'eau aussi à toutes et à tous, dès le plus jeune âge pour donner les bons réflexes et le souci d'aller vers une optimisation progressive de nos équipements. Cette mobilisation inédite autour des classes bleues mobilisait nos équipes dès la mi-juin et par le biais de l'école qui est l'espace d'apprentissage le plus universel c'est plus de 95% des classes qui sont concernées par le savoir-nager, qui accèdent aux piscines municipales. Enfin, lors de la semaine précédant l'ouverture, donc cette semaine intermédiaire, les équipes ont suivi des formations en réalité des exercices de sécurité, de sauvetage notamment, et vous conviendrez que cela soit totalement justifié.

S'agissant des recrutements, je tiens d'abord à attirer votre attention sur la situation globale, vous n'êtes pas sans ignorer les problématiques d'embauche partout, dans tous les domaines, pas que pour les maîtres-nageurs. Nous faisons face à des difficultés de recrutement à Grenoble comme ailleurs dans un grand nombre de métiers, ceux qui sont en visibilité évidemment l'hôpital, l'école mais également bien d'autres métiers pour lesquelles les collectivités et les entreprises privées ont du mal à recruter, parfois d'ailleurs pour des raisons aussi de salaires, puisque les salaires de la fonction publique ont été gelés pendant d'innombrables années à la modeste exception de 2016. Les collectivités en sont rendues parfois à se faire concurrence entre elles comme c'est le cas également sur les effectifs de police municipale d'ailleurs, pour attirer les agentes et les agents et là aussi on a vu la concurrence à l'hôpital avec des salaires d'intérimaires qui excèdent les 2000€ net par jour dans cette concurrence effrénée que se livrent les établissements.

En raison de la difficulté à recruter des maîtres-nageurs, nous avons effectivement adapté nos horaires. On l'a fait en articulation avec la piscine des Dauphins, ce que vous semblez totalement ignorer dans votre question, les horaires ont été aménagés en fonction de la fréquentation des piscines et de manière à garder une offre satisfaisante sur l'ensemble de la ville. Et vous le soulignez, cette année nous nous sommes dotés d'une approche qui aussi intègre de la médiation, les sécurités ne sont pas garanties uniquement par des politiques sécuritaires, nous explorons des manières nouvelles de gérer les tensions au sein des établissements, des tensions qui ont donné lieu l'année dernière ailleurs en France à des fermetures de piscine pendant l'été, donc ce sont des vrais sujets partout au sein desquels nous travaillons en coopération parfois avec d'autres collectivités mais aussi ici en amont avec nos services. En parallèle nous continuons de travailler avec un service de sécurité, et donc là votre

allégation est totalement fausse.

Enfin, j'attire votre attention sur deux autres faits qui permettent de mettre en perspective la situation grenobloise. D'abord les inégalités d'accès à l'eau, la Métropole grenobloise comporte plus de 5000 piscines privées alors que dans le même temps plus de 40% des métropolitains ne sont pas partis en vacances. C'est là aussi sans doute une zone de réflexion à laquelle nous devons accéder pour réfléchir à l'accès égal à l'eau, à la fraîcheur, aux loisirs. Enfin, vous n'ignorez pas que plusieurs piscines dans les alentours de Grenoble font l'objet de restrictions d'ouverture, de diverses mesures pour tenter de les maintenir ouvertes, pour celles qui sont conservées et nous avons vu dans un territoire voisin, une piscine extérieure être rebouchée par une équipe municipale. La situation grenobloise est aussi à regarder au travers de ce prisme. Nous continuons à traverser ces années de réchauffement en pensant à l'accès à l'eau et en pensant à nos piscines municipales, en pensant aux agents qui travaillent à l'intérieur et au public nombreux qui y accède.

Merci

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 27 juin 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 21 juin 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H07 à 18H48 puis de 22H04 à 23H53.

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 18H49 à 22H03

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme MARTIN de 18H49 à 20H43 puis de 21H46 à 22H03

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 22H15 à 23H53

M. Gilles NAMUR donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 16H48 à 17H34

Mme Chloé PANTEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 18H à 19H05

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H07 à 15H30

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 15H07 à 15H36

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 21H53 à 23h53

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H07 à 15H39

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H07 à 15H26

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 16H35 à 18H06

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 15h07 à 23H53

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H07 à 21H29

M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H07 à 17H24

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15h07 à 23H53

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H07 à 19H51

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15h07 à 23H53

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H07 à 18H38

M. Nicolas PINEL donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15h07 à 23H53

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 19H51 à 23H53

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasny BEN-REDJEB de 18H50 à 23H53

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 20H50 à 23H53

Absent excusé : M. Eric PIOLLE de 20H44 à 21H45

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pierre MERIAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h07

M. Pierre MERIAUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur la réponse de M. le Maire à sa question orale posée lors du conseil municipal du 16 mai 2022.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. SIX portant sur le plan d'action pour la Villeneuve.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par M. BOUZEGHOUB portant sur la fraîcheur en ville.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par M. CARIGNON portant sur le mandat de M. le Maire.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS portant sur l'ouverture de la piscine Jean Bron.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil du 16 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(29010) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(28858) - LOGEMENT - Délibération-cadre Politique de l'habitat

Intervention(s) : M. BERON PEREZ, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, Mme BOER, M. GENTIL M. CARIGNON, M. SIX, Mme ROCHE, M. JUVEN, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 44 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

Un amendement est déposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'ensemble du plan d'actions en faveur du logement contenu dans la présente délibération et notamment :

- d'accélérer la production de logement social en fixant l'objectif de dépasser 25% de logement social en 2025 et viser un futur palier de 30% à l'échelle de la ville ;**
- de proposer pour cela à la Métropole de renforcer les obligations de production au PLUi dans les quartiers carencés où il doit être désormais obligatoire d'intégrer 40 à 45% de logement social dans toute opération de construction et où devront être mis entre 5 et 10 emplacements réservés 100% au logement social ;**
- de renforcer le travail en partenariat avec l'EPFL et la Métropole pour capter les fonciers disponibles permettant de réduire autant que possible le prix du foncier pour les bailleurs sociaux ;**
- d'inciter à la mobilisation des fonciers et bâtiments publics sous exploités ou vacants afin d'y produire du logement social ;**
- en cas de vacance constatée et prolongée de logements privés louables, d'engager des études techniques et procédures juridiques pour expérimenter le pouvoir de réquisition à des fins sociales et solidaires ;**
- de favoriser la transformation de bureaux en logements en procédant à une exonération de 100% de la TFPB communale pendant 5 ans sur ces projets (voir délibération n°29434) ;**
- de procéder à un abattement fiscal de 50% sur la TFPB communale des logements en BRS sur toute la durée du bail (voir délibération n°29423) ;**
- d'affecter les crédits du plan France Relance au développement de projets d'habitat participatif, à des dispositifs d'hébergement d'urgence et au développement d'opérations exemplaires de production de logement sociaux ;**
- de favoriser l'éclosion de projet d'habitat participatif en locatif social ;**
- de lancer une campagne de communication au long cours pour promouvoir et défendre la qualité du logement social produit aujourd'hui ;**
- de demander à la Métropole de lancer une opération d'OPAH par an sur Grenoble ;**
- de porter à 250K€/an et donc d'augmenter de 25% sa participation au dispositif métropolitain Mur|Mur afin d'accélérer la rénovation énergétique d'excellence et pour limiter au maximum le reste à**

charge, les aides municipales seront uniquement fléchées vers les propriétaires modestes et très modestes permettant des rénovations niveau BBC (voir délibération n°28859) ;

- de lancer une nouvelle campagne de ravalement obligatoire en premier lieu sur la rive gauche des quais de l'Isère (voir délibération n°27896) ;
- de veiller à la qualité et à l'exemplarité des opérations d'aménagement et de construction neuves et poursuivre les études afin de concevoir 2 Ecoquartiers favorables à la santé à Cambridge-Mandela et Flaubert-ESPE ;
- de finaliser d'ici l'hiver 2022-2023 une charte partenariale de « l'habitat et de la construction favorable à la santé » ;
- de déposer avec la Métropole un second dossier visant à l'encadrement des loyers sur le territoire communal ;
- d'améliorer les réponses pour sortir de l'habitat indigne : expérimentation du permis de louer, identification des secteurs/immeubles à réhabiliter, coordination des acteurs pour trouver des solutions d'accompagnement ou de relogement ;
- de poursuivre au-delà de ses compétences son action au service de l'hébergement des plus vulnérables ou précaires et notamment la mise à disposition de locaux dans sa démarche d'urbanisme transitoire ;
- de renforcer son action pour lutter contre la précarité énergétique en visant 250 ménages par an soit une augmentation de près de 50%.
- de présenter en conseil municipal un bilan annuel des actions engagées en faveur du logement.

Votes séparés :

- sur l'alinéa : - en cas de vacance constatée et prolongée de logements privés louables, d'engager des études techniques et procédures juridiques pour expérimenter le pouvoir de réquisition à des fins sociales et solidaires :

Pour : 47 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard - Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

- sur l'alinéa : - de déposer avec la Métropole un second dossier visant à l'encadrement des loyers sur le territoire communal

Pour : 47 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard - Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN)

DELIBERATION N° 3-(29222) - EDUCATION - Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Intervention(s) : Mme GARNIER, Mme FOUGERES, Mme BOER, M. BEN-REDJEB, Mme BENSE, Mme ROCHE, M. CARIGNON.

M. le Maire propose la nomination de Mme Elisa MARTIN 1ère Adjointe en qualité de présidente de séance à 18h50.

M. le Maire quitte la salle du conseil.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, Mme BRETTON

La séance est suspendue à 19h29 à la demande de Mme CHALAS.

Reprise de la séance à 19h51.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme MARTIN, M. CARIGNON, Mme ROCHE, Mme CENATIEMPO, Mme BOER, Mme BENSE

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 11 - Contre : 45 Grenoble en commun + 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés - Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

DELIBERATION N° 4-(29221) - EDUCATION - Convention relative au projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 labellisé Plan mercredi.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme MARTIN, Mme CENATIEMPO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative au projet éducatif de territoire 2022-2027 (en annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention ainsi que les documents nécessaires en lien avec ledit projet.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

DELIBERATION N° 5-(29202) - RESTAURATION - Mise en place d'un nouveau menu végétarien quotidien à la restauration scolaire

Intervention(s) : Mme DJIDEL, Mme KRIEF, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'un menu végétarien quotidien au 1^{er} septembre 2022 dans tous les restaurants scolaires ;

- d'autoriser l'évolution de l'offre de restauration en 3 menus : "menu vert : standard végétarien", "menu bleu : mixte poisson" et "menu rouge : mixte poisson viande".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(29125) - FINANCES - Budget principal : Compte de gestion 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX , Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 7-(29122) - FINANCES - Budget principal - Compte administratif 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX ,
Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal,**
- **de constater les résultats de l'exercice 2021 tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 8-(29124) - FINANCES - Budgets annexes : Compte de gestion 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX ,
Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de déclarer que les comptes de gestion 2021 des budgets annexes Activités économiques, Locaux culturels, Mistral-Eaux Claires, Selfs et Cuisine centrale dressés par le Trésorier principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 9-(29121) - FINANCES - Budgets annexes - Comptes administratifs 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX ,
Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2021 des budgets annexes Activités économiques, Locaux culturels, Mistral-Eaux Claires, Selfs et Cuisine centrale ;**

- de constater les résultats de l'exercice 2021 de chacun de ces budgets tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 10-(29123) - FINANCES - Régie Lumière : Compte de gestion 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX ,
Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget Régie Lumière dressé par le Trésorier principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 11-(29120) - FINANCES - Régie Lumière : Compte administratif 2021.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. MERIAUX ,
Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2021 du budget Régie Lumière,
- de constater les résultats de l'exercice 2021 tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

VOEU N° 79-(29585) - Voeu - Pour une réglementation nationale d'interdiction des animaux dans les cirques

Intervention(s) : Mme KRIEF.

Le Conseil Municipal de Grenoble demande ainsi à l'assemblée nationale et au gouvernement :

- **De créer une réglementation nationale interdisant la présence de tout animal, quelle que soit son espèce, dans les cirques et de privilégier les spectacles 100% humains.**
- **De créer et financer un dispositif de sanctuaires pour garantir la prise en charge de l'ensemble des animaux de cirques.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU – Adressé à l'ensemble des députés de la nouvelle législature – Proposé par le groupe Nouveau Regard.

Voeu : Repoussé

Pour : 9

Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU – Voeu relatif à la préservation des espaces verts et îlots de chaleur dans le plan local d'urbanisme intercommunal – Proposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Voeu : Repoussé

Pour : 9

Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU N° 80-(29586) - Voeu - Voeu adressé à Madame Elisabeth Borne, Première ministre relatif au droit aux vacances pour toutes et tous

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme BRETTON.

Considérant que le départ en vacances ne doit plus être un luxe mais un droit pour toutes et tous, le Conseil municipal de Grenoble demande à Madame Elisabeth Borne, Première ministre, de prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens, et notamment :

- **rendre plus accessible et plus lisible l'information sur les dispositifs d'aides au départ déjà existants, afin d'éviter une forme de non recours au droit,**
- **développer une action spécifique en direction des familles les plus modestes, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et l'UNCCAS,**
- **accroître le soutien de l'Etat aux acteurs de terrain qui œuvrent pour rendre possible le départ en vacances du plus grand nombre et accompagnent les plus fragiles,**
- **consolider l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances, en soutenant son développement,**
- **œuvrer à l'harmonisation des politiques des CAF pour mettre l'accent sur un accompagnement social durable des familles les plus en difficulté,**
- **soutenir activement l'investissement en faveur d'un tourisme social et solidaire, respectueux et durable, qui propose des vacances de qualité, accessibles à tous les publics.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 12-(29119) - FINANCES - Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 d'un montant de 26 117 863,09 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 22 968 425,08 € au compte 1068 et le solde, soit 3 149 438,01 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 13-(29118) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider la constatation de l'excédent d'investissement de 446 014,96 € (compte 001) et à la constatation de l'excédent de fonctionnement de 230 297,89 € (compte 002) du budget annexe "Activités économiques" ;
- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 668 326,20 € du budget annexe "Locaux culturels" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 541 316,53 € (compte 1068) et le solde de 101 729,87€ en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- la constatation de l'excédent de fonctionnement de 307 301,17 € (compte 002) du budget annexe "Selfs" et à la constatation de l'excédent d'investissement de 107 517,26 € (compte 001) ;
- la constatation de l'excédent de fonctionnement de 322 718,50 € (compte 002) du budget annexe "Mistral Eaux Claires" et à la constatation de l'excédent d'investissement de 61 082,38 € (compte 001) ;
- la constatation de l'excédent d'exploitation de 63 463,47 € (compte 002) du budget annexe "Cuisine Centrale" et à la constatation de l'excédent d'investissement de 131 461,96 € (compte 001).

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 14-(29117) - FINANCES - Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 de la régie Lumière, à savoir un montant de 270 160,46 € à la couverture du besoin d'investissement au compte 1068, et d'affecter le solde, à savoir 340 414,29 € en résultat de fonctionnement (compte 002).

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 15-(28433) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

ASALI - SOLIDARITE ALGERIENS DE L' ISERE	3 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	3 500,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG)	1 000,00
HUMACOOOP-AMEL FRANCE	1 000,00
SANTE DIABETE	11 000,00
ALPINE SKATE CULTURE	4 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	19 841,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE	500,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	1 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	1 500,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 500,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 816,00
UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE (UNSL)	10 000,00
AFRIC IMPACT	1 500,00
BETAPHI SAS (CINEMA LE CLUB)	4 000,00
CHORESCENCE	1 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	103 262,00

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	3 000,00
COMPAGNIE QUI ?	1 000,00
CONTRATAK PROD	2 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	20 000,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
DUENDE	2 000,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
FABRIQUE LABORATOIRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE ET DE LA MUSIQUE ETRANGE (FLAMME)	1 500,00
FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	2 500,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE FIFGLG (VUES D'EN FACE)	3 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	2 000,00
LE GRAND MANITOU	1 500,00
LES HARMONIQUES DU NEON	3 000,00
LES 7 FAMILLES	1 000,00
L'OISEAU A PLUMES	1 000,00
MAIN DANS LA MAIN	2 000,00
MANN'ART(E)	2 000,00
MARBELLE ASSOCIATION	1 500,00
MIX'ARTS	20 500,00
MJC PARMENTIER	2 000,00
PLEGE	50 000,00
SHAOLING SHADOW	1 000,00

AFRIC IMPACT	900,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	33 219,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	75 101,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	2 900,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	82 161,00
CAP BERRIAT	22 560,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	14 436,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	75 357,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES ENFANTINE	31 747,00
LA CORDEE	4 203,00
LE PLATEAU	76 819,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	97 281,00
ME BACHELARD	53 332,00
ME PREMOL	25 549,00
MJC ALLOBROGES	20 511,00
MJC ANATOLE FRANCE	76 212,00
MJC EAUX CLAIRES	73 500,00
MJC LUCIE AUBRAC	76 710,00
MJC MUTUALITE	98 447,00
MJC PARMENTIER	38 741,00
MJC PREMOL	58 258,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF JEUNES)	90 628,00
ADIF DE L'ISERE	56 000,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	3 000,00
	2 000,00

Commission Solidarités

ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	2 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	47 000,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF)	40 000,00
LA MARELLE	15 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
L'ARCHE DE CHANTAL	3 000,00
LES ENVOLEES	3 000,00
LES MENESTRELS	6 500,00
MAHOU-MINAUDS	73 800,00
PIROUETTE ACCUEIL PARENTS ENFANTS	6 000,00
UNION GARDES TEMPORAIRES ENFANTS-DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00
ACCORDERIE DE GRENOBLE	2 000,00
ALPESOLIDAIRES	47 600,00
AMIS SANS FRONTIERES ISERE	400,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES (ALD)	400,00
ASS VILLENEUVE 3EME AGE (AV3A)	1 400,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	400,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 500,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	14 000,00

COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
ECHANGES & CONSULTATIONS TECHNIQUES INTERNATIONAUX (ECTI)	600,00
EPISOL	3 000,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MJC LUCIE AUBRAC	560,00
MJC PARMENTIER	5 500,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 400,00
UNION DE QUARTIER GRENOBLE-CONFLUENCE	500,00
UNION DE QUARTIER NOTRE-DAME	2 000,00
TOTAL ARTICLE	1 838 051,00
TOTAL BUDGET	1 838 051,00

Vote séparé :

- sur l'association Mix'Arts :

Pour : 47 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard - Abstention(s) : 2 Ensemble Avenir en Confiance - Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme MASSON, Mme BACHER, Mme BRETTON, M. BERTRAND, M. BEN REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, Mme LHEUREUX, M. KADA, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. WAZIZI, M. BERON-PEREZ, Mme FOUGERES.

DELIBERATION N° 16-(29333) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. MERIAUX, M. le Maire, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CHALAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentés au Comité Technique des 24 mai 2022 et 21 juin 2022.

- l'ouverture de 10 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
- **des techniciens (4 postes)**
 - **des ingénieurs (2 postes)**
 - **des attachés (4 postes)**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 17-(29024) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents de la Ville de Grenoble auprès de l'Association Club Alpin Français Jeunes en montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de :

- **Monsieur Pierre-Loïc CHAMBON auprès de l'Association du Club Alpin Français Jeunes en montagne à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1er juillet 2022, pour une durée de trois ans.**
- **Madame Solenne HAMON auprès de l'Association du Club Alpin Français Jeunes en montagne à hauteur de 50% de son temps de travail, à compter du 1er septembre 2022, pour une durée de trois ans.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. HABFAST.

DELIBERATION N° 18-(29209) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec le groupement conjoint de maîtrise d'œuvre de l'opération de réaménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec le groupement conjoint représenté par son mandataire la société SARL GROUPE EOLE ARCHITECTES d'un montant de 7 285, 69 €;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(29206) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre de mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
- le 31 mai 2022 à Genève – plénière : 23ème édition des Assises Européennes de la transition Energétique – E. PIOLLE
- le 8 juin 2022 à Paris - Intervention au Salon européen de la mobilité – les actions de la Ville et Métropole de Grenoble sur la ZTL – M. BELAIR
- le 12 juin 2022 à Seville (Espagne) – Invitation au bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLV) – E. CARROZ
- le 7 juillet 2022 à La Beaume d'Hostun (Drôme) : Visite de la Ferme intégrale aquaponique, dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine à Grenoble – L LHEUREUX

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 20-(28796) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Mise à disposition du réseau TETRA pour la régie du Téléphérique Grenoble Bastille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, portant sur la mise à disposition du réseau TETRA.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. HABFAST, Mme MENNETRIER, Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, M. MERIAUX, Mme CHALAS.

DELIBERATION N° 21-(28859) - LOGEMENT - Modalités opérationnelles du dispositif Mur|Mur

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 50 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Un amendement est déposé par le groupe NASA, celui-ci est repoussé :

Pour : 14 - Contre : 45 Grenoble en commun

Un amendement est déposé par le groupe NASA, celui-ci est repoussé :

Pour : 14 - Contre : 45 Grenoble en commun

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat conclue entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole définissant les modalités opérationnelles du dispositif Mur|Mur pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ;

- d'approuver la mise en œuvre d'une contribution communale aux opérations Mur|Mur copropriétés selon les modalités décrites à la convention de participation en annexe ;- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 22-(29423) - FINANCES - Abattement en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'un abattement de 50 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(29434) - FINANCES - Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements issus de la transformation de bureaux

Intervention(s) : Mme BENSE, M. BERON-PEREZ, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant une durée de 5 ans pour les locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de bureaux (mentionnés au 1° du III de l'article 231 ter), à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(27896) - URBANISME AMENAGEMENT - Campagne de ravalement obligatoire - Dispositif d'aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le nouveau dispositif d'aides au ravalement de la façon suivante :

- aide aux travaux de ravalement attribuée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, de 10% de leur quote-part après déduction des aides éventuelles, sur la base du plafond de ressources ANAH « propriétaire occupant modeste ». Cette aide sera plafonnée à 2000€ ;
- aide au changement de menuiseries bois, attribuée aux propriétaires privés :
 - sans critères de ressources : 30% du montant HT de la menuiserie neuve ou restaurée en bois, ou 20% en secteur SPR, plafonnée à 150€/menuiserie. Le montant sera plafonné à 1200€ par demandeur par période de 5 ans ;

- avec critères de ressources (basé sur les plafonds fixés par l'ANAH selon le critère « propriétaire occupant modeste ») : 30% du montant HT de la menuiserie neuve ou restaurée en bois, plafonnée à 300€/menuiserie. Le montant sera plafonné à 2400€ par demandeur par période de 5 ans ;
- d'approuver la convention de partenariat, jointe à la présente délibération, conclue avec la Fondation du patrimoine pour une durée de 5 ans à compter de 2023 jusqu'en 2027, et attribuant à la ville de Grenoble une subvention à hauteur de 15 000 € par an ;
- d'autoriser Monsieur de Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer par arrêté l'aide spécifique aux travaux de ravalement, après acceptation de l'autorisation d'urbanisme par les services .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 25-(28635) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouvellement du dispositif d'aides financières pour le changement de menuiseries extérieures en bois et la restauration d'éléments de patrimoine remarquable et modification du périmètre d'intervention. Modification des délibérations N° 35-A015 et N° 36-A016 du conseil municipal du 27 avril 2015.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le fait de regrouper sous une même délibération, les dispositifs d'aides financières pour le changement de menuiseries extérieures bois et la restauration d'éléments du patrimoine ;
- d'approuver la reconduction des aides financières, selon les mêmes modalités qu'auparavant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer par arrêté l'aide spécifique aux travaux de changement de menuiseries bois et à la restauration d'éléments du patrimoine, après acceptation de l'autorisation d'urbanisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(28922) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'Ile - Modification du dossier de réalisation.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Presqu'île modifié, annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;**
- **que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 27-(28923) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'Ile - Modification du programme des équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Presqu'île modifié, annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;**
- **que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 28-(28924) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération ZAC Presqu'Ile - Approbation de l'avenant n°13 à la concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°13 à la concession d'aménagement, annexé à la présente délibération, afin de :

- retirer la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Diderot et de la rue de Vercors des missions confiées à la SEM INNOVIA concessionnaire,**
- modifier le programme prévisionnel des équipements publics tel qu'annexé à l'avenant n° 13 à la concession d'aménagement,**
- modifier le bilan financier prévisionnel tel qu'annexé à l'avenant n° 13 à la concession d'aménagement ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°13 à la concession d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 29-(28969) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole d'un local sis 11 place des Géants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession au profit de Grenoble-Alpes Métropole d'un local désaffecté situé 11 place des Géants, lot n°235, cadastré section ET n°139, à l'euro symbolique compte tenu du caractère d'intérêt général de l'opération de renouvellement urbain de la place des Géants ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

DELIBERATION N° 30-(29178) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Prorogation de bail emphytéotique - 16 rue St-Laurent, parcelle AT 93 Sté Alpes Isère Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation du Bail emphytéotique de l'ensemble immobilier situé 16 rue Saint-Laurent à Grenoble, consenti à Alpes Isère Habitat, pour une durée de 24 années supplémentaires, s'étendant jusqu'au 31 décembre 2051 en lieu et place du 31 juillet 2027 ;
- de dire que la Ville n'appellera plus de loyer pour cet immeuble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(28795) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'appartements désaffectés du parc des logements de fonctions instituteurs au CCAS de Grenoble

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition temporaire d'appartements désaffectés du patrimoine scolaire au CCAS, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 32-(29179) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Remise gracieuse – redevances d'occupation du domaine public – travaux Restaurant « Le 5 »

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise gracieuse des redevances d'occupation du domaine public à l'EURL STP pour la période du 15 mars 2022 au 31 juillet 2022 pour les montants connus de 6 117,57 euros HT et 7 341,11 euros TTC tels qu'ils figurent dans le tableau annexé, auxquels seront ajoutés les montants correspondant à la part variable de juin et juillet 2022, sur le budget principal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(29181) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition gratuite par l'EPFL-D au bénéfice de la Ville de Grenoble, de la propriété cadastrée DP 58 sise 79 rue de Stalingrad

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite par l'EPFL-D à la ville de Grenoble de la propriété cadastrée DP 58 sis 79 rue Stalingrad, à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'à l'acquisition effective du bien par la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(29208) - TRAVAUX - Convention de Co-maitrise d'ouvrage avec le CCAS dans le cadre des travaux de restructuration du pôle enfance les Trembles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et le CCAS confiant à la ville de Grenoble l'ensemble des tâches du maître d'ouvrage pour les travaux de restructuration de pôle enfance les Trembles ;
- d'établir la part relevant du CCAS à hauteur de 534 400 € TTC, soit 4,4 % du montant de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(27132) - ENERGIE - Convention d'occupation du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque de l'équipement jeunesse, 7 rue Maurice Doderò à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque de l'équipement jeunesse situé 7 rue Maurice Doderò à Grenoble
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 36-(28696) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Deuxième convention financière subséquente entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine (NPNRU) Mistral Lys Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la deuxième convention subséquente ci-annexée entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole prévoyant les modalités financières pour la suite des travaux de réaménagement des espaces publics du quartier Mistral Lys Rouge ;**
- **de fixer le montant des travaux pour le compte de la ville de Grenoble à hauteur de 1 475 660, 14 € TTC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 37-(29211) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours avec Grenoble-Alpes Métropole - projet voirie/espaces publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes métropole ci-annexée ;**
- **d'établir le montant prévisionnel des fonds de concours et de co-maîtrise d'ouvrage versés par la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole à hauteur de 778 917, 61 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Grenoble-Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(29186) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Episol

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice de l'Association EPISOL pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans, soit jusqu'au 1er juillet 2025, et avec paiement des fluides,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(29271) - EDUCATION - Règlement intérieur relatif aux activités périscolaires et à la restauration scolaire applicable à compter du 1er septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires et de la restauration scolaire (en annexe), lequel sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(29223) - EDUCATION - Renouvellement de la convention d'externalisation partielle de l'unité d'enseignement du Centre Hospitalier Alpes Isère au sein de l'école élémentaire publique Paul Painlevé pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention entre le Centre Hospitalier Alpes Isère, la Direction des services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère et la ville de Grenoble pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 (en annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(28769) - AFFAIRES SCOLAIRES - Désaffectation des logements de fonction des instituteurs.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désaffectation du parc des logements de fonction instituteurs, les appartements précités.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 42-(29218) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution des subventions aux associations socioculturelles, ressources et de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme MASSON, Mme BACHER, Mme BRETTON, M. BERTRAND, M. BEN REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, Mme LHEUREUX, M. KADA, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. WAZIZI, M. BERON-PEREZ.

DELIBERATION N° 43-(28947) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Grenoble Ville Gym Rando, Grenoble Amitié Nature, Hockey Club Grenoble et Spéléo Club de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec les associations Grenoble Ville Gym Rando, Grenoble Amitié Nature, Hockey Club Grenoble et Spéléo Club de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(28346) - SPORT - Partenariat sport et santé dans les piscines municipales à destination des enfants en situation de fragilité ou d'adultes en affection de longue durée - Convention tripartite avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la ville de Grenoble, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDO SI) et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère (GCS MRSI) ;**
- de dire que cette convention est conclue à compter 1^{er} septembre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 renouvelable annuellement par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de quatre ans soit jusqu'au 31 août 2026 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(28347) - SPORT - Conventions de partenariat - Gestion et entretien des Structures Artificielles d'Escalade (SAE) installées dans les centres sportifs Berthe de Boissieux et Jean-Philippe Motte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat relatives à la gestion et l'entretien des voies des structures artificielles des centres sportifs Berthe de Boissieux et Jean-Philippe Motte (annexes 1 et 2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Pic&Col d'une part, et entre la ville de Grenoble et le Comité Départemental Isère de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) d'autre part.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(28968) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer (annexes 2 et 3) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(29134) - SPORT - Réhabilitation du centre sportif Hoche - Information du Conseil municipal et recherche de financements.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation du projet de rénovation et de pérennisation du centre sportif Hoche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(28280) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide en accordant une subvention de 56 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. HABFAST.

DELIBERATION N° 49-(28454) - MONTAGNE - Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse 2022-2037.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,**
- **d'autoriser le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(29030) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé - Divercities du 15 au 20 juillet 2022 – Conventions d'occupation du domaine public (buvette, camions/vélos de restauration ambulante).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant le festival Cabaret Frappé - Divercities au Jardin de Ville, du 15 au 20 juillet 2022, avec Retour de Scène-Dynamusic, représentée par Cécile JULLIEN, moyennant une redevance de 39 000 € ;**
- **d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé - Divercities au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2022 avec la société Black Rhino, représentée par Emeric FREL, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 121 euros par mètres linéaire pour la période, soit 665,50 euros pour un stand prévisionnel 5,5m linéaires ;**
- **d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé - Divercities au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2022 avec la société Petits Bergers, représentée par Mathilde DOUCHEZ, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 121 euros par mètre linéaire pour la période, soit 605 euros pour un stand prévisionnel de 5m linéaires ;**

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé - Divercities au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2022 avec la société Chez Marinette, représentée par Marine MOULIN, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 121 euros par mètre linéaire pour la période, soit 605 euros pour un stand prévisionnel de 5m linéaires ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé - Divercities au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2022 avec l'association Les amis des boîtes à vélo, représentée par Florian TOUQUET, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 61,20 euros par mètre linéaire pour la période, soit 367,20 euros pour un stand prévisionnel de 6m linéaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public, annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(29043) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé - Divercities du 15 au 20 juillet 2022 – Conventions de partenariats avec l'association de photographie FOCUS et la SCOParl SEQUENCE pour une captation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association FOCUS concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 15 au 20 juillet 2022 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la SCOParl SEQUENCE concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 15 au 20 juillet 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(28961) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Conventions et avenants financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexes 1 et 2) et de les intégrer à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexes (annexe 3 à 8) ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville et l'association les amis du Travailleur alpin (annexe 9) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme PETERS, M. BERON-PEREZ).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND, Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 53-(28962) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations le Centre International de Musiques Nomades (CIMN), Musiques créatives du sud-Alma musiques – Cie Antonio Placer et l'Observatoire des Politiques Culturelles ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(29193) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'Université Grenoble Alpes et son département histoire de l'art et d'archéologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Université Grenoble Alpes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE, M. KADA).

DELIBERATION N° 55-(29190) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec la Banque de France pour le dépôt d'une œuvre présentée de façon permanente dans les salles d'exposition du Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt de l'œuvre appartenant aux collections de la Banque de France au Musée de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(29191) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat scientifique entre le Musée du Louvre et la ville de Grenoble dans le cadre de l'aménagement des salles d'antiquités égyptiennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le Musée du Louvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(29192) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mécénat avec l'entreprise Orphéo pour la création d'une application mobile pour l'aide à la visite des collections du Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat ci-annexée à intervenir avec Orphéo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(29169) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de prêt de collections auprès de l'Institut océanographique de la principauté de Monaco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de collections auprès de l'Institut océanographique – Musée océanographique, fondation Albert 1^{er}, Prince de Monaco, en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(29138) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Opération Un bébé un livre 12^e édition (2022-2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le dispositif Un bébé, un livre tel que décrit ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né dans l'année 2022-2024 un exemplaire du livre de Clémentine Sourdais créé dans le cadre de l'opération Un bébé, un livre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au dispositif.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(29137) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Cinémathèque d'Images de Montagne relative à l'exploitation de fichiers numériques des bobines de film du fonds CinéPress.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Cinémathèque d'Images de Montagne relative à l'exploitation non commerciale de fichiers numériques des bobines des films du fonds CinéPress, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(29136) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec l'association Sainte Agnès pour faciliter l'accès de personnes porteuses de handicap aux enseignements dispensés par le Conservatoire - Convention de partenariat avec l'association PianOpéras.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Sainte Agnès (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association PianOperas (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(29130) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Conventions de mandat de vente de billets - saison 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de mandat de vente de billets en annexes, à intervenir avec les structures ci-dessus désignées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(29133) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative entre la ville de Grenoble, la compagnie les Veilleurs et le collègue Fantin Latour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(29131) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Contrats de coréalisation en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les contrats de coréalisation en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(29233) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Avenant à la convention d'occupation du domaine public établie avec Décibels Productions adoptée par délibération n° 20-27793 du 07 février 2022.

Intervention(s) : Mme BENSE, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention d'occupation du domaine public établie avec Décibels Productions adoptée dans la délibération n°20-27793 du 7 février 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(29011) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Démocratie locale - Création du service commun Plateforme numérique participative de territoire.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du service commun Plateforme numérique participative de territoire entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes intéressées, dont la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de service commun Plateforme numérique participative de territoire, jointe en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 67-(29149) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Rencontre des Cultures Française et Iranienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre l'association Rencontre des Cultures Française et Iranienne et la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(29141) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre les Maisons des Habitants et le Centre Médico Psychologique Vigny Musset pour l'accompagnement des dispositifs vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les Maisons des Habitant-es et le Centre Médico-Psychologique Vigny-Musset, relative à l'accompagnement des dispositifs vacances,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(29048) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes (ou avenant), avec les associations Dépann'Familles, Les Mahou-Minaud, l'association La Baja, l'association d'Entraide Familiale (AEF) et l'association La Marelle ;**
- d'autoriser le versement :**

- à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500 € pour l'année 2022,
- à l'association Les Mahou-Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800 € pour l'année 2022,
- à l'association La Baja d'une subvention de fonctionnement de 47 000 € pour l'année 2022
- à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour l'année 2022,
- à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu(e) cité(e) ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES.

DELIBERATION N° 70-(28940) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2022 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'attribution de subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques, jointe en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention relative à la perception de la recette liée à 2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette correspondante de 54 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(28951) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,

- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BRETTON, Mme GARNIER, M. BERON-PEREZ, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 72-(29150) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition précaire de locaux pour l'association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire de locaux (sis 6 rue Dubois Fontanelle) au bénéfice de l'Association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI) pour une durée de 1 an,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(29153) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Parlons-En

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux situés 17 rue Abbé Gregoire, entre la Ville de Grenoble et l'association Parlons-En,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(28803) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2022 de la "Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées" entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le département telle qu'annexée à la présente délibération**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en annexe 1 de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette de 29 000 € relative à la convention en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(29140) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Ville de Grenoble, relative à la mise à disposition du stand de tir de la DDSP 38.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du stand de tir de la DDSP 38 entre la direction départementale de la sécurité publique de l'Isère représentée par madame le Contrôleur Général Fabienne LEWANDOWSKI et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(29200) - PREVENTION SECURITE - Adhésion au Forum Français de la Sécurité Urbaine

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Forum Français de la Sécurité Urbaine ;
- d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle 2022 s'élevant à 4376 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 77-(29067) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Comité d'Action Sociale des Originaires d'Outre-mer de l'Isère (CASOMI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 60,77 m² situé 45 rue Albert Thomas, à titre gratuit, avec une prise en charge des fluides à titre exceptionnel pour une durée de 1 an ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(29151) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires pour la gestion du dispositif "Fonds de Participation des Habitants" pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Alpes Solidaires,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à Alpesolidaires la subvention de 47 600 € pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'exercice 2022**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H53.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérotat°	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduction	Procédure	Notificat°du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre 20CTS254 relatif travaux de désamiantage dans le cadre du remplacement des menuiseries extérieures (salles de classe de l'étage) Ecole élémentaire les Genets	2	Désamiantage	20	C	T	Z	294	BPS 38	38660	ST VINCENT DE MERCUZE	13982,61	x	Prix mixtes	1,2 mois	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/22
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux Travaux menuiserie Ecole Sidi Brahim – Remplacement de menuiseries extérieures	2	Désamiantage	20	C	T	Z	295	FEDD	69330	MEYZIEU	23017,84	x	Prix mixtes	4 mois	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/22
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux Travaux de désamiantage de la chaufferie – Cinéma JULIET BERTO	2	Désamiantage	20	C	T	Z	296	BPS 38	38660	ST VINCENT DE MERCUZE	21 367,06	x	Prix mixtes	4 mois	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	03/05/22
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Construction groupe scolaire ZAC Flaubert Mission de maîtrise d'œuvre (mandat SPL SAGES)	1	Pré-terrassement	21	A	T	M	056	Entreprise PELISSARD	38650	Monestier de Clermont	75 260,78	x	Prix global et forfaitaire	20	0	p.adaptée_sup.90	24/06/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	2	Gros œuvre	21	D	T	M	077	Entreprise SDE	38033	Grenoble	1 630 000,00	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	3	Ossature bois Charpente Couverture Vêture facades	21	D	T	M	078	Entreprise Lifeteam	73100	La Rochette	1749846 ,96	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	4	Etanchéite sur béton	21	D	T	M	079	Entreprise Omega Etancheité	13009	Marseille	144 051,51	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	5	Menuiseries extérieures -occultations	21	D	T	M	080	Entreprise Roux et Frères	07340	Champagne	460 163,70	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	6	Metallerie	21	D	T	M	081	Entreprise SOCAM	38550	St Maurice l'Exil	470 000,00	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	7	Menuiserie intérieur - agencement - signalétique	21	D	T	M	082	Entreprise Guillon	38370	Les Roches de Condrieu	729 457,67	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	8	Platerie - faux plafonds - peinture	21	D	T	M	083	Entreprise Nebihu	69120	Vaulx en Velin	599 010,88	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	9	Chapes et béton poli	21	D	T	M	084	Sogreca	38400	Saint Martin d'Hères	241 872,76	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	22/02/22

Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	10	Sols souples	21	D	T	M	085	SARL BAILLY	38170	Seyssinet	120 385,69	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	11	Carrelages - faïences	21	D	T	M	086	GMC Carrelage	38650	Monestier de Clermont	56 810,20	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	12	Ascenseurs	21	D	T	M	087	ORONA	69600	Oullins	19 575,00	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	13	Sanitaires - chauffage - ventilation	21	D	T	M	088	ECCI DURBIANO	38130	Echirolles	879 443,40	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	14	Electricite courant fort courant faible	21	D	T	M	089	Reverchon Electricité	69190	Saint-Fons	590 150,00	x	Prix global et forfaitaire	20	0	p.adaptée_sup.90	16/11/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	15	Equipements cuisine	21	D	T	M	090	CES	38320	Eybens	116 960,00	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	16	Terrassement VRD	21	D	T	M	091	TRV TP	38400	Saint Martin d'Hères	237 445,62	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Mandat -travaux de construction de l'école Flaubert Travaux de construction de l'école Flaubert	17	Paysages	21	D	T	M	092	Sport et Paysages	38360	Sassenage	182 445,05	x	Prix global et forfaitaire	20	0	procédure formalisée	08/09/21
Contrôles réglementaires des installations électriques et de gaz des bâtiments et espaces publics	1	contrôles périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiments	21	A	S	B	310	SOCOTEC	38434	ECHIROLLES	x	75 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	02/05/22
Contrôles réglementaires des installations électriques et de gaz des bâtiments et espaces publics	2	contrôles périodiques réglementaires des coffrets électriques des marchés, animations, fontaines et sanitaires	21	A	S	B	311	SOCOTEC	38434	ECHIROLLES	x	18 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	02/05/22
Contrôles réglementaires des installations électriques et de gaz des bâtiments et espaces publics	3	Contrôles périodiques réglementaires des chaufferies et des alimentations gaz des cuisinières	21	A	S	B	312	01 CONTROLE	93360	NEULLY PLAISANCE	x	22 500,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	02/05/22
Maîtrise d'oeuvre et conception scénographique de la nouvelle présentation permanente des collections égyptiennes	x	x	21	A	P	M	314	Groupement : Mandataire SARL OZ LE DESIGN Co-traitant : L'atelier Lumière	38000	GRENOBLE	39 600,00	x	Prix global et forfaitaire	18 mois	0	p.adaptée_sup.90	12/04/22
Transport, montage, démontage et stockage des chalets utilisés pour des manifestations	1	Transport et stockage des chalets	22	A	S	B	027	CHAHLET'XPO	31800	SAINT GAUDENS	x	60 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	09/05/22
Transport, montage, démontage et stockage des chalets utilisés pour des manifestations	2	Montage, démontage et contrôle technique des chalets	22	A	S	B	028	CHAHLET'XPO	31800	SAINT GAUDENS	x	40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	09/05/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	2	Location, installation et prestations d'entretien de radiocommunication	22	A	S	S	032	SYSOCO-AXIANS	69153	DECINES CHARPIEU	x	4 025,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	10/05/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	8	Location, installation et prestations d'entretien de chapiteaux, tentes, structures et parquets	22	A	S	S	033	VALDAINE CHAPITEAUX	38620	ST GEOIRE EN VALDAINE	x	69 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	28/04/22
Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que dans les lieux privés, sur réquisition	1	Enlèvement, transport, et dépôt à la fourrière municipale de Grenoble	22	A	S	B	037	ETS REDA PRAT SERVICE DEPANNAGE	38120 38400	LE FONTANIL CORNILLON SAINT MARTIN D'HERES	x	95 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	16 ET 17/05/2022

Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que dans les lieux privés, sur réquisition	2	Enlèvement, transport, dépôt et gardiennage chez le titulaire	22	A	S	B	038	ETS REDA	38120	LE FONTANIL CORNILLON	x	85 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	16/05/22
SITE CLAUDEL - Travaux de rénovation de l'étanchéité et végétalisation de la toiture terrasse	1	Etanchéité	22	A	T	M	045	SARL DM	38180	SEYSSINS	87 695,00	x	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_sup.90	03/05/22
SITE CLAUDEL - Travaux de rénovation de l'étanchéité et végétalisation de la toiture terrasse	2	Végétalisation	22	A	T	M	046	TERIDEAL TARVEL	69747	GENAS	64 951,75	x	Prix global et forfaitaire	3mois	0	p.adaptée_sup.90	02/05/22
STADE LESDIGUIERES : TRIBUNE LIENARD_Diagnostic d'ouvrage	0	x	22	B	S	M	079	CIDECO	63170	AUBIERE	7 225,00	x	Prix global et forfaitaire	2,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	23/03/22
Hôtel de Ville - Investigations non destructives de la poutre caisson	x	x	22	B	S	M	082	SIXENSE ENGINEERING	92000	NANTERRE	6 865,00	x	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/04/22
ECOLE MATERNELLE SIDI BRAHIM - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	x	x	22	A	T	M	113	CBE MENUISERIE	38490	ST ANDRE LE GAZ	Tranche ferme : 86 266,78 Tranche optionnelle 1 : 77 018,84 Tranche optionnelle 2 : 51 451,11	x	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	18/05/22
Mission de bureau d'études technique Electricité pour 3 opérations de la Ville de Grenoble	0	x	22	B	P	M	117	ALPELEC CONCEPT	38640	CLAIX	20 290,00	x	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_inf.90	24/04/22
ECOLE ELEMENTAIRE LES GENETS - remplacement des menuiseries extérieures en façade SUD OUEST Remplacement des menuiseries extérieures façade ouest, 1er étage, de l'école élémentaire Les genêts, allée des genêts	x	x	22	B	T	M	130	MENUISERIE RIBEAUD	38850	CHARAVINES	27 762,91	x	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	20/04/22
Immeuble JAY - Travaux de création d'une sous-station de chauffage	1	Chauffage	22	B	T	M	132	DUMOLARD	38100	GRE NOBLE	23 000,00	x	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	14/04/22
Immeuble JAY - Travaux de création d'une sous-station de chauffage	2	Régularion - Electricité	22	B	T	M	133	M2EI	73290	LA MOTTE SERVOLLEX	16 045,00	x	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/04/22
ECOLE JULES VERNE ET ILOT MARMOTS - Etude énergétique et confort d'été - Relance suite à infructueux	x	x	22	B	P	M	134	CANOPEE	38240	MEYLAN	17 000,00	x	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/04/22
Ecole Elémentaire ANTHOARD_Travaux de menuiseries extérieures	x	x	22	B	T	M	158	EKOVI	38600	FONTAINE	Pris Total avec Prestations Alternatives 1et 2 =75823 PA1 = 3855 PA2 = 3075	x	Prix global et forfaitaire	6 semaines	0	p.adaptée_inf.90	27/04/22
Hôtel de Ville de Grenoble - Travaux de remplacement du lave-vaisselle dans les locaux du protocole	x	x	22	B	T	M	168	HIE EQUIPEMENT	38120	ST EGREVE	31 767,54	x	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/05/22
Ecole maternelle Jardin de ville - Travaux de remplacement des menuiseries	x	x	22	B	T	M	169	MENUISERIE RIBEAUD	38850	CHARAVINES	32 752,25	x	Prix global et forfaitaire	1,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/05/22
LES TREMBLES - Travaux de modernisation et mise en conformité de l'ascenseur de l'ancien collège des Saules	x	x	22	B	T	M	170	ORONA	69600	Oullins	28 375,00	x	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	10/05/22

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	10 676,90	modification contractuelle _pièce financière	x	x	20	A	I	B	227	ELISATH	Mise en place de la billettique et du contrôle d'accès dans les piscines à Grenoble	x	x	procédure formalisée	237 032,48	21/04/22
sans incidence financière sur le montant maximum du marché	x	Augmentation provisoire des tarifs	x	x	19	A	F	B	196	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires et leurs films d'operculage	1	Barquettes thermoscellable en polypropylène pour le conditionnement chaud et froid et leurs films d'operculage	procédure formalisée	200 000,00	10/05/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 125,00	Modification CCTP et DPGF	x	x	21	B	T	M	342	DADBM	MDH Centre Ville – Création d'un sas avec menuiseries extérieures, intérieurs et portes automatiques	x	x	p.adaptée_inf.90	19 291,50	10/05/22
sans incidence financière	X	Prolongation de la durée du marché	X	x	20	B	P	M	134	BTP CONSULTANTS	CS La rampe - Mission de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation	X	X	p.adaptée_inf.90	6 900,00	03/05/22

Annexe à la délibération n° 1- 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2022-0573	Arrêté (14/04/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. CALABRESE et M. PUSEL, portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 21/10/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a délivré un permis de construire à la SCI Mabertosis 6 et 8 rue du Commandant Perreau à Grenoble.	
2022-0744	Arrêté (11/05/2022)	cabinet Landot et associés 11 Boulevard Brune, 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant les juridictions administratives aux fins d'obtenir l'annulation de la délibération du 17 décembre 2021 de Grenoble-Alpes Métropole dans laquelle il est demandé à la ville de Grenoble le remboursement d'une partie de la dette eau potable transférée à Grenoble-Alpes Métropole le 1er janvier 2015, ainsi que l'annulation des deux titres de recettes correspondants.	
2022-0745	Arrêté (11/05/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Ferrier Associés et la SCI Springboks, demandant de mettre à la charge de la commune de Grenoble les sommes de 1 181 594 € à verser à Ferrier associés et 1 931 054,56 € à la SCI Springbox, en réparation des préjudices subis résultant de l'arrêté du 21/09/2017 par lequel le Maire de Grenoble a procédé d'une part au retrait du permis de construire accordé le 29/06/2017, et d'autre part au refus de délivrance du permis de construire.	

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0833	Arrêté (19/05/2022)	cabinet BORG-EVIN 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Madame Brigitte Boer et destinée à obtenir l'annulation et la suspension de la délibération du Conseil municipal de Grenoble en date du 16 mai 2022 portant approbation du nouveau règlement intérieur des piscines de la ville de Grenoble.	
2022-0834	Arrêté (19/05/2022)	cabinet BORG-EVIN 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Préfecture de l'Isère et destinée à obtenir la suspension de la délibération du Conseil municipal de Grenoble en date du 16 mai 2022 et portant approbation du nouveau règlement intérieur des piscines de la ville de Grenoble.	
2022-0875	Arrêté (30/05/2022)	Me Olivier COUDRAY 13 Rue du Cherche-Midi, 75006 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à faire appel et à ester en justice devant le Conseil d'État dans le cadre de l'ordonnance en référé rendue le 25 mai 2022 par le Tribunal Administratif de Grenoble, par laquelle la juridiction suspend l'exécution de l'article 10 du règlement des piscines de Grenoble voté par délibération du Conseil municipal du 16 mai 2022, en tant qu'il autorise l'usage de tenues de bains non près du corps moins longues que la mi-cuisse.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

2022-0623	Arrêté (21/04/2022)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association ELCS (Elus Locaux contre le Sida).	
2022-0675	Arrêté (29/04/2022)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association FORESCO.	
2022-0742	Arrêté (17/05/2022)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association La Fonda.	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSIION / DON /LEGS :

2022-0556	Arrêté (11/04/2022)		Le legs/don de Monsieur Claude Herbelles composé de cinq oeuvres (1. « Étude préparatoire avec mise au carreau pour la peinture Les premiers pas» de Eugène Faure, 2. « Étude de nue avec un Amour » de Eugène Faure, 3. « Étude de nues » de Eugène Faure, 4. « Académie d'hommes » de Eugène Faure, 5. « Un jour de kermesse,1880 » de Jules-Arsène Garnier) est accepté.	
2022-0557	Arrêté (11/04/2022)		Le legs/don de Monsieur Antoine de Galbert composé d'une oeuvre «Black Maria Ookland 1955-1957 » de Dorothea Lange est accepté	
2022-0558	Arrêté (11/04/2022)		Le legs/don de Monsieur Antoine de Galbert composé de plusieurs photographies (1. «5/7 Hurakami» 2005, série de 18 photographies de Guillaume Herbaut. 2. « Le Grand ensemble - Série -Les nuages Implosions, 2007 » série de photographies de Mathieu Pernot 3. « Le Grand ensemble - Série Les témoins 2007 et 2008 » série de photographies de Mathieu Pernot 4. « Le Grand ensemble Série - Le meilleur des mondes, 2007 », série de photographies de Mathieu Pernot 5. « Lesbos, 2020 », une photographie de Mathieu Pernot.) est accepté.	
2022-0632	Arrêté (25/04/2022)		Le legs/don de Madame Silvia Baron-Supervielle composé de deux oeuvres (« Verticale lumière », Geneviève Asse 2007 et « Sans titre (2002) », Geneviève Asse) est accepté.	
2022-0633	Arrêté (25/04/2022)		Le legs/don de Madame et Monsieur Durand-Dessert composé d'un ensemble d'oeuvres d'art graphique est accepté.	

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (22/03/2022)	BIOMERIEUX 376 chemin de l'Orme 69280 Marcy l'Etoile	Projet Biomérieux – extension d'un local de stockage des effluents, 5 rue des Berges - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière : 7 740 €HT
--	---	--	---	---

VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2022-0694	Arrêté (05/04/2022)	M. YAHYABEY Habibe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 152 - Nouvelle concession du 5/04/2022 au 4/04/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0695	Arrêté (05/04/2022)	M. BONTEMPS Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n° 153 - Renouvellement de concession du 12/03/2022 au 11/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0696	Arrêté (05/04/2022)	M. PEPIN André	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 154 - Renouvellement de concession du 2/03/2022 au 1/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0697	Arrêté (05/04/2022)	M. TROMBERT Ernest	Cimetière Saint Roch – Titre n° 155 - Renouvellement de concession du 29/03/2022 au 28/03/2037.	Redevance : 630 €
2022-0698	Arrêté (05/04/2022)	M. MANCOSU Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 156 - Nouvelle concession du 5/04/2022 au 4/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0699	Arrêté (08/04/2022)	Mme ASCENSO Aurélie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 157 - Nouvelle concession du 7/04/2022 au 6/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0700	Arrêté (11/04/2022)	Mme BARRERO Evangéline	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 158 - Nouvelle concession du 11/04/2022 au 10/04/2037.	Redevance : 399 €
2022-0701	Arrêté (12/04/2022)	M. et Mme DEDIOT Lucien et Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 159 - Renouvellement anticipé de concession du 22/09/2027 au 21/09/2042.	Redevance : 630 €

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0702	Arrêté (12/04/2022)	Mme SCORDEL Gracia	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 160 - Renouvellement de concession du 10/03/2022 au 9/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0703	Arrêté (12/04/2022)	M. ROUSSEAU Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 161 - Renouvellement de concession du 2/08/2021 au 1/08/2036.	Redevance : 315 €
2022-0704	Arrêté (12/04/2022)	Mme GODARD Evelyne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 162 - Renouvellement de concession du 20/04/2009 au 19/04/2059.	Redevance : 1197 €
2022-0705	Arrêté (12/04/2022)	M. et Mme LUQUE André et Carmen	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 163 - Renouvellement de concession du 5/03/2022 au 4/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0706	Arrêté (12/04/2022)	M. CHEVALLEY Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 164 - Renouvellement de concession du 9/04/2022 au 8/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0707	Arrêté (14/04/2022)	M. FERRUCCI Nunzio	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 165 - Renouvellement de concession du 15/03/2022 au 14/03/2052.	Redevance : 690 €
2022-0708	Arrêté (12/04/2022)	M. GAGNAT Jean-Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n° 166 - Renouvellement de concession du 7/09/2021 au 6/09/2036.	Redevance : 630 €
2022-0746	Arrêté (14/04/2022)	M. DUSSURGET Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 167 - Renouvellement de concession du 2/03/2022 au 1/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0747	Arrêté (14/04/2022)	M. RINALDI Richard	Cimetière Saint Roch – Titre n° 168 - Renouvellement de concession du 12/01/2022 au 11/01/2052.	Redevance : 1380 €
2022-0748	Arrêté (15/04/2022)	M. AZNAGUIAN Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 169 - Nouvelle concession du 15/04/2022 au 14/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0749	Arrêté (19/04/2022)	Mme VANGELISTA Angèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 170 - Nouvelle concession du 19/04/2022 au 18/04/2037.	Redevance : 399 €
2022-0750	Arrêté (20/04/2022)	Mme MATHIEZ Lucette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 171 - Renouvellement de concession du 19/04/2022 au 18/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0751	Arrêté (20/04/2022)	M. SARAGAGLIA Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n° 172 - Renouvellement de concession du 18/04/2022 au 17/04/2037.	Redevance : 630 €
2022-0752	Arrêté (21/04/2022)	Mme IHADJADENE Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 173 - Renouvellement de concession du 24/08/2021 au 23/08/2036.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0753	Arrêté (21/04/2022)	Mme PETRIZELLI Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 174 - Nouvelle concession du 21/04/2022 au 20/04/2037.	Redevance : 399 €
2022-0754	Arrêté (21/04/2022)	M. et Mme AVAVIAN Agop et Vartouhie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 175 - Renouvellement anticipé de concession du 12/06/2024 au 11/06/2054.	Redevance : 690 €
2022-0755	Arrêté (25/04/2022)	Mme GARAUD Donata	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 176 - Renouvellement de concession du 25/04/2022 au 24/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0756	Arrêté (25/04/2022)	Mme BENHOUHOU Jeannine	Cimetière Saint Roch – Titre n° 177 - Nouvelle concession perpétuelle à compter du 26/04/2022.	Redevance : 14 607 €
2022-0757	Arrêté (29/04/2022)	Mme ROBERT Gilberte	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 178 - Renouvellement de concession du 4/05/2022 au 3/05/2037.	Redevance : 315 €
2022-0758	Arrêté (27/04/2022)	Mme CHAILLOL Edwige	Cimetière Saint Roch – Titre n° 179 - Nouvelle concession du 27/04/2022 au 26/04/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0759	Arrêté (27/04/2022)	M. DIMIRDJIAN Maurice	Cimetière Saint Roch – Titre n° 180 - Nouvelle concession du 28/04/2022 au 27/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0760	Arrêté (29/04/2022)	M. PATUREL Jean-Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n° 181 - Nouvelle concession du 29/04/2022 au 28/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0761	Arrêté (29/04/2022)	M. SCALZO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 182 - Renouvellement de concession du 25/11/2018 au 24/11/2033.	Redevance : 315 €
2022-0762	Arrêté (29/04/2022)	M. BOÉ Laurent	Cimetière Saint Roch – Titre n° 183 - Nouvelle concession du 8/04/2022 au 7/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0763	Arrêté (5/05/2022)	Mme MAGNON Magali	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 184 - Nouvelle concession du 4/05/2022 au 3/05/2037.	Redevance : 399 €
2022-0764	Arrêté (4/05/2022)	Mme CREMILLEUX Denise	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 185 - Renouvellement de concession du 9/12/2022 au 8/12/2037.	Redevance : 315 €
2022-0765	Arrêté (4/05/2022)	M. MORANDI André	Cimetière Saint Roch – Titre n° 186 - Renouvellement de concession du 14/01/2022 au 13/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0766	Arrêté (4/05/2022)	M. CARRE André	Cimetière Saint Roch – Titre n° 187 - Renouvellement de concession du 29/04/2022 au 28/04/2037.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0767	Arrêté (4/05/2022)	M. YONG Guy	Cimetière Saint Roch – Titre n° 188 - Renouvellement de concession du 19/04/2022 au 18/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0768	Arrêté (5/05/2022)	Mme PINELLE Pascaline	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 189 - Renouvellement de concession du 27/05/2020 au 26/05/2035.	Redevance : 315 €
2022-0769	Arrêté (5/05/2022)	Mme FIORITO Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 190 - Renouvellement de concession du 19/04/2022 au 18/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0770	Arrêté (5/05/2022)	M. COURDEN Marius	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 193 - Renouvellement de concession du 25/04/2022 au 24/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0771	Arrêté (5/05/2022)	Mme BRESSIEUX Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 194 - Renouvellement de concession du 6/05/2020 au 5/05/2050.	Redevance : 690 €
2022-0772	Arrêté (5/05/2022)	M. MISTRULLI Fidèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 195 - Renouvellement de concession du 22/04/2022 au 21/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-0773	Arrêté (5/05/2022)	Mme DRUART Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 196 - Renouvellement de concession du 13/05/2022 au 12/05/2037.	Redevance : 315 €
2022-0774	Arrêté (5/05/2022)	Mme CHOVELON Claudine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 197 - Renouvellement de concession du 11/04/2022 au 10/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0893	Arrêté (20/05/2022)	Mme FRANCIAMONE Michelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 63 - Nouvelle concession du 8/02/2015 au 8/02/2065.	Redevance : 1122 €
2022-0894	Arrêté (6/05/2022)	Mme MARGAILLAN Lucienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 198 - Nouvelle concession du 6/05/2022 au 5/05/2037.	Redevance : 399 €
2022-0895	Arrêté (9/05/2022)	Mme DIAFERIA Nunzia	Cimetière Saint Roch – Titre n° 199 - Renouvellement de concession du 31/03/2022 au 30/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0896	Arrêté (9/05/2022)	Mme CHEVRON Stéphanie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 200 - Renouvellement de concession du 19/03/2022 au 18/03/2052.	Redevance : 690 €
2022-0897	Arrêté (9/05/2022)	M. SISTO Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n° 201 - Renouvellement de concession du 21/05/2022 au 20/05/2037.	Redevance : 315 €
2022-0898	Arrêté (9/05/2022)	Mme BONNET Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 202 - Renouvellement de concession du 21/01/2022 au 20/01/2052.	Redevance : 1380 €

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0899	Arrêté (10/05/2022)	M. GODARD Girard	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 203 - Renouvellement de concession du 12/10/2021 au 11/10/2036.	Redevance : 315 €
2022-0900	Arrêté (10/05/2022)	Mme DUCHENE Elise	Cimetière Saint Roch – Titre n° 204 - Renouvellement de concession du 24/03/2021 au 23/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-0901	Arrêté (11/05/2022)	M. JOURDAN Max	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 205 - Nouvelle concession du 11/05/2022 au 10/05/2052.	Redevance : 798 €
2022-0902	Arrêté (11/05/2022)	M. SBEGHEN Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n° 206 - Renouvellement anticipé de concession du 22/10/2026 au 21/10/2056.	Redevance : 690 €
2022-0903	Arrêté (12/05/2022)	Mme CHENILLE Blanche	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 207 - Renouvellement de concession du 12/03/2022 au 11/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0904	Arrêté (12/05/2022)	Mme ALEXANDRE Eliane	Cimetière Saint Roch – Titre n° 208 - Renouvellement anticipé de concession du 19/12/2025 au 18/12/2040.	Redevance : 315 €
2022-0905	Arrêté (16/05/2022)	M. et Mme DEIRMENDJIAN Gabriel et Noémie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 209 - Renouvellement anticipé de concession du 24/06/2025 au 23/06/2075.	Redevance : 2394 €
2022-0906	Arrêté (16/05/2022)	M. JOURNEE Stéphane	Cimetière Saint Roch – Titre n° 210 - Nouvelle concession du 16/05/2022 au 15/05/2052.	Redevance : 690 €
2022-0907	Arrêté (17/05/2022)	Mme CANONICA Malvina	Cimetière Saint Roch – Titre n° 211 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 315 €
2022-0908	Arrêté (17/05/2022)	M. ALLARD Gaston	Cimetière Saint Roch – Titre n° 212 - Renouvellement de concession du 9/05/2022 au 8/05/2037.	Redevance : 315 €
2022-0909	Arrêté (17/05/2022)	Mme DELORME Berthe	Cimetière Saint Roch – Titre n° 213 - Renouvellement de concession du 23/08/2020 au 22/08/2035.	Redevance : 315 €
2022-0910	Arrêté (17/05/2022)	Mme AKOUN Katherine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 214 - Renouvellement de concession du 12/05/2022 au 11/05/2052.	Redevance : 690 €
2022-0911	Arrêté (19/05/2022)	Mme BARRELLE Geneviève	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 215 - Nouvelle concession du 19/05/2022 au 18/05/2037.	Redevance : 399 €
2022-0912	Arrêté (24/05/2022)	Mme DURANT Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 216 - Nouvelle concession du 23/05/2022 au 22/05/2052.	Redevance : 798 €

Annexe à la délibération n° 29010 Conseil municipal du 27 juin 2022

2022-0913	Arrêté (24/05/2022)	M. et Mme LEVET André	Cimetière Saint Roch – Titre n° 217 - Renouvellement de concession du 14/05/2022 au 13/05/2037.	Redevance : 315 €
2022-0914	Arrêté (24/05/2022)	Mme PENIN Henriette	Cimetière Saint Roch – Titre n° 218 - Renouvellement de concession du 11/05/2022 au 10/05/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0915	Arrêté (24/05/2022)	M. SERRANO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 219 - Renouvellement de concession du 13/11/2020 au 12/11/2035.	Redevance : 315 €
2022-0916	Arrêté (24/05/2022)	Mme MISSIROLI Clotilde	Cimetière Saint Roch – Titre n° 220 - Renouvellement de concession du 13/07/2022 au 12/07/2052.	Redevance : 690 €
2022-0917	Arrêté (24/05/2022)	M. COURTOIS Jean-Paul	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 221 - Renouvellement de concession du 27/04/2022 au 26/04/2037.	Redevance : 630 €
2022-0918	Arrêté (24/05/2022)	Mme MASETTO Antoinette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 222 - Renouvellement de concession du 14/04/2022 au 13/04/2052.	Redevance : 690 €

CREATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Cadre d'emploi	Nombre	Quotité
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 1/3	Adjoint technique	3	80 %
Ville résiliente		Mission aménagement de l'espace public	Technicien	1	100 %
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale	Nature en ville	Ingénieur	2	100 %
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale	Nature en ville	Technicien	2	100 %
Ville solidaire	Développement social et territorial		Attaché	2	100 %

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction générale des services	Prévention et gestion des risques	Police Municipale	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Direction générale des services	Prévention et gestion des risques	Police Municipale	Agent de police municipale	Adjoint administratif
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque	Conservateur des bibliothèques	Bibliothécaire
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque	Adjoint administratif	Adjoint du patrimoine
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire à rayonnement régional	Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (50%)	Assistant d'enseignement artistique à temps complet (100%)
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Musée	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville émancipatrice	Education jeunesse		Rédacteur	Animateur
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 1/3 – Groupe Scolaire Diderot	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 1/3 – Groupe Scolaire Libération	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4/6 – Groupe Scolaire Les Genêts	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville émancipatrice	Relation citoyenne	Relations avec le monde associatif	Rédacteur	Attaché
Ville émancipatrice	Sports		Educateur territorial des activités physiques et sportives	Attaché
Ville émancipatrice	Sports	Activité sportive	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale	Nature en ville	Adjoint technique	Ingénieur
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale	Administration générale	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville résiliente	Immobilier municipal	Administration générale	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire	Développement social et territorial		Attaché	Rédacteur

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA DIRECTION EDUCATION JEUNESSE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION PROJET MONTANT ATTRIBUE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT MONTANT ATTRIBUE	MONTANT TOTAL CM JUIN 2022	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2022	Avantages en nature 2022 (estimation)		Subvention projet : montant attribué en 2021	Subvention fonctionnement: montant attribué en 2021	Montant total des subventions attribuées en 2021	Avantages en nature 2021
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES											
SECTEUR 1											
MJC PARMENTIER	Subvention fréquentation (solde) 2022		28 075 €		166 535 €	91 444 €			28 024 €	288 439 €	90 270 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	183 €						Néant			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		30 000 €						30 000 €		
	Soit un total de :	183 €	58 075 €	58 258 €							
CHORIER BERRIAT	Subvention fréquentation (solde) 2022		14 436 €		160 267 €	57 720 €			13 958 €	179 725 €	62 798 €
	Soit un total de :		14 436 €	14 436 €							
SECTEUR 2											
MPT SAINT LAURENT	Subvention fréquentation (solde) 2022		20 040 €		120 182 €	43 920 €			21 404 €	225 582 €	44 887 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	3 292 €						2 232 €			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		30 000 €						30 000 €		
	Soit un total de :	3 292 €	50 040 €	53 332 €							
MJC ALLOBROGES	Subvention fréquentation (solde) 2022		19 218 €		170 120 €	196 299 €			20 940 €	279 088 €	175 319 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	2 994 €						1 848 €			
	Subvention regards croisés/ citoyenneté 2022	1 500 €						Néant			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		52 500 €						52 500 €		
Soit un total de :	4 494 €	71 718 €	76 212 €								
MJC MUTUALITE	Subvention fréquentation (solde) 2022		7 364 €		104 998 €	90 417 €			8 758 €	176 695 €	59 276 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	1 377 €						1 896 €			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		30 000 €						30 000 €		
	Soit un total de :	1 377 €	37 364 €	38 741 €							
CLEF	Subvention fréquentation (solde) 2022		28 809 €		151 266 €	57 295 €			30 483 €	218 016 €	69 207 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	2 938 €						2 906 €			
	Soit un total de :	2 938 €	28 809 €	31 747 €							
SECTEUR 3											
LE PLATEAU	Subvention fréquentation (solde) 2022		34 556 €		160 280 €	71 448 €			36 629 €	312 927 €	119 490 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	2 341 €						2 404 €			
	Subvention séjour février /printemps 2022	384 €						Néant			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		60 000 €						60 000 €		
	Soit un total de :	2 725 €	94 556 €	97 281 €							
ME BACHELARD	Subvention fréquentation (solde) 2022		23 147 €		166 939 €	105 044 €			27 459 €	220 019 €	122 968 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	2 402 €						1 269 €			
	Soit un total de :	2 402 €	23 147 €	25 549 €							
MJC ANATOLE France	Subvention fréquentation (solde) 2022		11 046 €		124 961 €	108 877 €			24 646 €	236 348 €	102 188 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	1 254 €						666 €			
	Subvention regards croisés/ citoyenneté 2022	1 200 €						1 800 €			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		60 000 €						60 000 €		
	Soit un total de :	2 454 €	71 046 €	73 500 €							
MJC EAUX CLAIRES	Subvention fréquentation (solde) 2022		27 069 €		140 691 €	114 212 €			40 250 €	276 152 €	96 013 €
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	4 641 €						3 687 €			
	Subvention forfait activités adolescents 2022		45 000 €						45 000 €		
	Soit un total de :	4 641 €	72 069 €	76 710 €							

SECTEUR 4											
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention fréquentation (solde) 2022		37 547 €		243 574 €	138 431 €		33 912 €	462 193 €	150 770 €	
	Subvention regards croisés/citoyenneté 2022	900 €					Néant				
	Subvention forfait activités adolescents 2022		60 000 €				60 000 €				
	Soit un total de :	900 €	97 547 €	98 447 €							
ACL	Subvention fréquentation (solde) 2022		73 624 €		302 692 €	54 058 €		82 059 €	393 091 €	60 921 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	1 733 €					Néant				
	Soit un total de :	1 733 €	73 624 €	75 357 €							
SECTEUR 5											
LA BAJA	Subvention fréquentation (solde) 2022		18 757 €		219 897 €	95 827 €		26 901 €	396 542 €	64 507 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	2 732 €					496 €				
	Subvention séjour février /printemps 2022	672 €					Néant				
	Subvention forfait activités adolescents 2022		60 000 €				60 000 €				
	Soit un total de :	3 404 €	78 757 €	82 161 €							
MJC ABBAYE	Subvention fréquentation (solde) 2022		28 068 €		149 653 €	64 899 €		26 709 €	260 024 €	57 849 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	533 €					376 €				
	Subvention forfait activités adolescents 2022		52 500 €				52 500 €				
	Soit un total de :	533 €	80 568 €	81 101 €							
ME TEISSEIRE	Subvention fréquentation (solde) 2022		1 278 €		111 721 €	80 628 €		32 263 €	266 267 €	74 621 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	789 €					628 €				
	Subvention séjour février /printemps 2022	1 152 €					Néant				
	Subvention forfait activités adolescents 2022		30 000 €				30 000 €				
	Soit un total de :	1 941 €	31 278 €	33 219 €							
ENFANTINE	Subvention fréquentation (solde) 2022		4 203 €		92 105 €	11 638 €		5 059 €	91 252 €	11 488 €	
	Soit un total de :		4 203 €	4 203 €							
SECTEUR 6											
ME PREMOL	Subvention fréquentation (solde) 2022		19 094 €		195 382 €	65 198 €		35 306 €	244 856 €	64 489 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	1 417 €					1 429 €				
	Soit un total de :	1 417 €	19 094 €	20 511 €							
MJC PREMOL	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	628 €			176 697 €	232 562 €		9 043 €	286 368 €	189 282 €	
	Subvention forfait activités adolescents 2022		90 000 €				90 000 €				
	Soit un total de :	628 €	90 000 €	90 628 €							
LA CORDEE	Subvention fréquentation (solde) 2022		15 799 €		132 215 €	178 643 €		26 343 €	227 256 €	175 553 €	
	Subvention séjours ski/neige réalisés 2022	1 020 €					1 198 €				
	Subvention forfait activités adolescents 2022		60 000 €				60 000 €				
	Soit un total de :	1 020 €	75 799 €	76 819 €							
ASSOCIATION JEUNESSE											
CAP BERRIAT	Projet CAP Berriat	22 560 €			207 354 €	28 149 €		22 560 €	229 914 €	36 032 €	
	Soit un total de :	22 560 €		22 560 €							
ASSOCIATION RESSOURCE											
AFRIC' IMPACT	Subvention séjours février /printemps 2022	900 €			12 704 €	5 801 €		Néant	16 012 €	5 801 €	
	Soit un total de :	900 €		900 €							
ASSOCIATIONS AUTRES											
ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE (AAAMI)	Subvention regards croisés/citoyenneté 2022	2 900 €			Néant	Néant		2 500 €	Néant	7 500 €	Néant
	Soit un total de :	2 900 €		2 900 €							
TOTAL		62 442 €	1 066 130 €	1 128 572 €	3 310 233 €	1 892 510 €	48 223 €	1 190 146 €	5 294 266 €	1 833 729 €	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 convention d'objectifs et de moyens	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	délibération n° 28968 du 27 juin 2022		0 €	Organisation des championnats du monde de Monocycle	0 €	48 756 €	10 000 €
Total								10 000 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	122 345 €	Fonctionnement complémentaire 2022	66 950 €	0 €	19 841 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	22-janv.-21	31-déc.-2023	30 068 €	Fonctionnement complémentaire 2022	14 000 €	903 €	7 816 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
Total								27 657 €

Total Global **37 657 €**

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 23 mai 2022
Exercice budgétaire 2022- Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	AFRIC IMPACT	<p>Brass Band BatukaVI. La Troupe BatukaVI lance son second (et non le deuxième, car il n'y en aura pas de troisième) groupe de musique d'enfants. Il s'agit du BatukaVI Brass Band constitué de cuivres (trompettes, euphoniums, trombones, et saxophones, assimilés aux cuivres) et de percussions. // 11 enfants inscrits cette année // instruments fournis aux enfants par l'association (investissement 4K€ pour l'achat des instruments) // Cours individuels + duo / trio / quatuor, une fois par semaine (mardi et jeudi en fonction de l'instrument) + pratiques collectives les mercredis + stages vacances. Professionnels intervenants : Carine SERRE, saxophoniste dans les groupes Sinsemilia et Little Mother Funkers ; Adrian SAGE trompettiste et pédagogue.</p>				5 803,29 € HF (Dir dvpt social et territorial)	8 000 €	4 000 € Capitale bverte CM 13/12/2021	1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	ALWANE MUSIC	<p>Diffusion spectacle duo acoustique entre Djazia Satour et Pierre-Luc Jamain.</p> <p>Diffusion d'un spectacle duo entre Djazia Satour et le pianiste Pierre-Luc Jamain où se rencontrent le piano acoustique de la pop et la percussion traditionnelle du Maghreb autour de l'émotion brute de la voix. Proposition intimiste avec un rapport au public plus proche + travail de création scénographique et lumière. Lien vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=KwLc9WVehPQ.</p> <p>>> Actions culturelles : 1 intervention d'1h30 à 2h avec les chanteurs et chanteuses amateurs qui ont un projet de création et qui doivent enregistrer en studio au Transfo (Grenoble) ; 2 interventions d'1h30 chacune avec les chanteurs et chanteuses amateurs en Master Class de chant de l'association Associa'Jeunes (SMH).</p> <p>>> Professionnels : Djazia Satour (chant, percussions) et Pierre-Luc Jamain (piano) ; Tartine Production (booking) ; Romain Berthaut (Attaché de presse) ; Metteur en scène : en attente de réponse ; Magali Laroche (Réalisation Vidéo).</p> <p>>> Plan de diffusion : A Grenoble : 19/03/22 La Bobine ; 15/09/22 Production du Bazar // Dates à préciser : 09/22 Inauguration de la salle La Bajart, 12/22 Festival Noël au Balcon, « 20 ans de la Cuvée Grenobloise » // Autres dates en discussion : Le Prunier Sauvage et l'Association Beyti. // + 9 dates en dehors de Grenoble.</p> <p>Avis défavorable : Proposition artistique de qualité aidée en 21 sur le volet création. Projet intéressant mais non prioritaire en cette année de diffusion au vu de la reconnaissance et de l'insertion de l'artiste Djazia Satour dans les réseaux de diffusion professionnels.</p>	2 000 €	1 000 €			4 900 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	BETAPHI SAS (CINÉMA LE CLUB)	<p>Projets d'action culturelle au Club.</p> <p>La collectivité n'est pas sollicitée sur l'aide à la diffusion de films (260 films sur 5 salles / Classement art et essai / Label recherche) mais sur les différents projets d'action culturelle auprès des Grenoblois et des associations (Dolce cinema, Festival international du film gay et lesbien, Cinémathèque, Terreur Nocturne, Festival Play it again, Alternatiba, Youth for climate Grenoble, Festival Nature et environnement, Pastoralisme et grands espaces). 1) A titre d'exemple, le Club organise des séances gratuites pour des personnes migrantes en partenariat avec l'ADATE : co-sélection d'un film, présentation du film par la directrice du Club, discussion avec le public. Egalement, sur des séances tous publics, Le Club offre des places à ces personnes. 2) Avec les festivals grenoblois, le Club gère les droits CNC des films programmés par les associations. Le Club prend à sa charge la venue d'un réalisateur si le film est repris dans sa programmation. La billetterie est généralement partagée entre Le Club et l'association partenaire. 3) Le Club, adhérent du dispositif Lycéens au cinéma, anime toute l'année un groupe d'une vingtaine de jeunes de 15 à 25 ans qui assistent gratuitement à des séances, découvrent les coulisses du cinéma, organisent des soirées et des débats avec des réalisateurs. 4) En partenariat avec la Cinémathèque, Le Club programme des séances court-métrage (reprogrammation des films du festival du court). La Cinémathèque paie 50€ pour des frais de fonctionnement du Club (ménage, fluides) et Le Club s'occupe de mettre en place la séance (coût du projectionniste, coût du personnel d'accueil). Il n'y a pas de droits de films sur ce type de séance. Moyens humains : 6 ETP mais 1 seule personne à temps non complet pour mener l'action culturelle (Le Club perçoit 7000 € de la Région ARA pour financer une partie des heures de médiation).</p>	4 000 €				20 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	PLURI DISCIPLINAIRE	BEYTI	<p>Projet films à Beyti et spectacles.</p> <p>L'objet de l'association est la mise en valeur et le partage des cultures du monde arabe, dans leur dimension quotidienne, dans le cadre d'une maison de la culture arabe proposant des activités et événements culturels et éducatifs laïques à portée citoyenne. Le projet porte sur deux volets : un volet cinéma et un volet spectacles. Le volet cinéma prévoit la programmation de 3 films sélectionnés par un professionnel (documentariste) parmi des films de fiction ou documentaires, dont le sujet traite d'une question de société liée au monde arabe. Les projections sont suivies de débats-discussions entre les spectateurs et l'équipe Beyti chargée du projet. Des ateliers « ciné-philo » sont destinés aux adolescents. Beyti organise la tenue de spectacles présentés par des artistes locaux, professionnels ou non : des concerts, spectacles de danse, de cirque, contes, spectacles musicaux ayant tous un lien avec la pratique des arts dans le monde arabe : Amine Mekki Berrada - musicien (oud et guitare) - Quartet Malinga, Duo Zalam ; Bertille Puissat - chanteuse spécialiste des musiques lyriques et populaires de Méditerranée - Compagnie Duende ; Guillaume Storchi - musicien (nay et percussions) - Duo Fazaz, trio Asmara, formation Darbatook ; Léo Fabre-Cartier - chanteur et musicien (lotar) spécialisé sur le répertoire amazigh du Moyen-Atlas marocain - Duo Fazaz, Majlis trio, quatuor ArbaA expérimental chaabi ; Malha Abba - danseuse - Compagnie Terre des Arts ; Abdellatif Targhaoui conteur - Compagnie L'ivre de contes ; Yassine Hmaine - circassien aérien et parkour - Compagnie Nejma, Compagnie La Fabrique des petites utopies, Cirque Shems'y ; Marouane Izza - acrobate et danseur - Compagnie Zund Zund, Compagnie La Fabrique des petites utopies, Compagnie Sylvie Guillermin. Partenaires : MJC et écoles, MIG, Villeneuve debout etc.</p> <p>Avis défavorable : association qui ne relève pas de la DAC. Renvoi sur GVO et sur les appels à projets.</p>	1 500 €			4 976,54 € (DIR VILLE OUVERTE)	2 100 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	CHORESCENCE	<p>Ephémère, et Les Voyages depuis là (suite d'Ephémères) - projets d'immersion artistique auprès de personnes fragiles.</p> <p>Projet faisant suite à l'expérience de la maladie à titre personnel, et à titre collectif (covid). Cette création musique-danse aborde la question de nos éphémérités, de notre relation au vivant, de notre appartenance à des écosystèmes, et interroge les limites du soi. Il se présente en 3 parties : 1/ une immersion dans un service, une rue, un lieu dédié à la culture, au soin, à l'accompagnement avec notamment des rdv murmures (en tête à tête : discussion, offrir une performance, partager un souvenir) qui permettent d'aller à la rencontre d'histoires singulières de joies et de vulnérabilités ; 2/ Les Echos : performance offerte à un public plus nombreux, nourrie des rdv murmures d'un même lieu. 3/ Voyages depuis là : proposition qui se déroule en plusieurs temps dissociables : laboratoires sonores Good waves suivis de mini-concerts : rendez-vous de 1 à 2h pour 5 à 15 personnes pour réfléchir à l'effet des sons et des mots sur notre état et sur notre imaginaire ; Concert de pièces sonores qui mêlent sons et poésie - stimuler une écoute active et créatrice permettant à la fois de faire écho (être en lien à l'expérience d'autrui) et d'activer le potentiel infini de son imaginaire (être en lien avec ses ressources propres); Diffusions sur canapé sonore et exposition : les voyages sonores sont enregistrés pour être diffusés // Professionnel.le.s intervenant.e.s: Isabelle ÜSKI , conception et performance; Géraldine THIERSAUT, poète du mouvement et co-intervenante en milieu de soin; Yannick BARBE, visuel; Alain LAFUENTE, musicien. Calendrier prévisionnel : 1-8/06/22: Murmures, Maison de quartier Aragon, Saint Martin d'Hères; 9/06 Echos, Maison de quartier Aragon, dans la cadre du festival Foul Baz'Arts; 19-23/09 : Murmures et Echos, Maison de quartier Texier, Saint Martin d'Hères; 26-30/09 : résidence Voyages au Baz'Arts; 9/10 : Laboratoire sonore + concert dans le cadre du festival Ecoute au Prunier Sauvage, Grenoble; 6-15/10 : Résidence Voyage + 3 laboratoires sonores + concert dans le cadre d'Ouverture Exceptionnelle, Grenoble; 21-25/11 : Murmures et Echos au Pole Santé Interprofessionnel, Saint Martin d'Hères; 12- 18/12 : Murmures et Echos à la maison de quartier Paul Bert, Saint Martin d'Hères.</p>	1 500 €				4 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	ARTS VISUELS	CNAC LE MAGASIN	<p>Programme d'activités autour de l'art contemporain.</p> <p>Mise en place progressive du projet artistique et culturel de Céline Kopp, directrice en poste le 24 janvier 2022.</p> <p>Les principes de programmation de son projet intitulé "Du jour aux lendemains" sont : diversité, transgénérationnelle, pluridisciplinaire, vivante et accessible / les transitions et les remises en causes profondes de nos systèmes de représentation / démarche d'imagination radicale et généreuse / personnalités extérieures, françaises, locales ou étrangères / partenariats du local à l'international / artistes émergent.es / artistes associé.es / résidences hors les murs / 3 expositions par an / galerie dédiée à l'émergence / oeuvres in situ / dialogue avec les centres d'art nationaux et internationaux prescripteurs.</p> <p>Pour la directrice, il s'agit de réouvrir l'équipement le plus vite possible et de repenser les lieux avec des artistes (discussion avec Anthea Hamilton). La première exposition montrera ce que le Magasin sera.</p>	90 000 €			202 749,39 € (HF – mise à jour VL mars 2022)	206 524 €	103 262 € CM 07/02/2022	103 262 € (50 % solde)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	DANSE	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	<p>Total Session - 3 jours de réflexions, d'échanges et de spectacles autour du Hip-Hop.</p> <p>Le quartier de la Villeneuve a été porteur d'une grosse activité de HIP hop dans les années 80/90, avec des artistes aujourd'hui mondialement reconnus (Redouanne Nour) qui a disparu aujourd'hui... Pourtant cet art populaire continue de fasciner et d'attirer de nombreux jeunes. Total session propose, dans le cadre du cinquantenaire de la Villeneuve, 3 jours de réflexions, d'échanges et de spectacles autour de ces questions : Jour 1 : Présentation de solos chorégraphiques professionnels. Plusieurs représentations prévues : Skad avec Florence pour une lecture sur l'esprit du cercle suivi d'un échange avec un percussionniste de la Villeneuve; Show chorégraphique de Bogdan Bizic, activiste suédois ; show chorégraphique d'Hugo Rigny, artiste hip hop aujourd'hui sur Montpellier ayant tout un solo chorégraphique sur le thème de la jeunesse ; Présentation de Celso Boog de Mécanique dance style. // Jour 2 : Regroupement hip hop autour de la pratique, afin que les danseurs créent leur espace d'expression. // Jour 3 : Pannel discussion hip hop pour aborder le sujet de la professionnalisation et de la raison d'être du Hip Hop. L'objectif de ces trois jours de rencontre - pensés comme un module de formation - est de réfléchir à un fonctionnement culturel global en travaillant avec des personnes qui portent le Hip Hop comme partie prenante de la Culture.</p>				917,90 € HF (Direction Développement social et territorial)	2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MULTI DISCIPLINAIRE	COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK (CUB)	<p>Les Bifurkations #8 - Versant Cultures - 8 & 9 octobre 2022.</p> <p>En 2022, 8° édition d'une expérimentation collective et multidisciplinaire portée par le Collectif des Usagers de la Bifurk. Ce projet se décline en deux actions combinées : 1/Un travail de co-construction, annuel, rassemblant membres du CUB, partenaires et public pour définir les thématiques et actions proposées ; 2/Un temps fort évènementiel qui se déroule à l'automne et croise les trois entrées thématiques propres à la Bifurk : les Arts, les Sports et l'"Éco" (écologie, économie, écocitoyenneté). Thématique 22 : démarches DIY dans le champ artistique. #1 - L'artiste bricoleur ? Les démarches artistiques qui se servent comme outils/médium des objets/supports détournés de leurs usages traditionnels #2 - L'artiste autodidacte ? Les parcours d'artistes qui sortent des voies traditionnelles et conventionnelles #3 - L'artiste en lien avec ses publics ? Interinfluence au sein de l'œuvre, entre formes artistiques, artistes & publics. Porteurs projet : Big Bang Ballers France, Collectif Coin, Collectif Point Barre Photo, Les Coulisses à Ressorts, Association Diapason, Association Entropie, Et Pourquoi Pas ?, la Plage de Grenoble, Retour de Scène, Cie Toujours Plus, Skatepark de Grenoble, Association Traverses Erudites. Programmation : --- Musique : Compost Collaps - concert electro recup // S8JFOU - concert electro modulaire // Resto Basket - punk rock // Bipolar Club - Rock // Begayer - Concert sauvage // DJ Matafan // Jelly jazz - duo Jeune public jazz new orleans // Sister Act - dj set // Churros Batiment - Post Rock ; --- Craft : Begayer - Atelier lutherie // Le CIEL à la Bifurk // Cyanotype - PBP ; --- Table ronde - "Grenoble Calling" auteurs de l'histoire du punk et DIY Grenoble ; --- Arts Numériques - Collectif Coin // S8JFOU - deuxième projet ; --- Spectacle : Spice Kitten + Micro de la love // Toujours PLUS - Création originale // Danse Machine Volume // Fuegoloko ; --- Jeune Public : Kilombo // Plouf et Replouf // Bruital Cie - "Wanted" // la Poêle à Gratter ; --- Exposition : Mur du Son // EtPourquoiPas ? ; --- Street Art : Ekis // Boye // Hebert-Guyon // Hannah ; --- Clown : Coulisses à Ressort ; --- Atelier : Synthé modulaire Meelk // Hadra Décoration.</p>	3 000 €			121 371,18 € HF (Direction Développement social et territorial)	3 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE QUI ?	<p>Aide à la diffusion des créations de la Cie Qui ? / Elvire Capezzali Metteuse en scène et comédienne. La compagnie s'attache à traiter des sujets de société pour le jeune public et les adolescents, en adaptant des albums jeunesse ou des classiques revisités. Les pièces interrogent beaucoup par l'humour, en utilisant notamment des techniques dérivées du clown. 3 créations en diffusion sur 2022 : "L'ours et la lune", "La fleur qui me ressemble", "Roméo et Juliette en cachette". Distribution : Elvire Capezzali et Marie Neichel, metteuses en scène - Emilie Geymond, comédienne - Michel Garcia, comédien - Aurélie Raschetti, clown - Laurie Bonnardel, comédienne + 2 chorégraphes, Julie Callet et Adélie Motchan (pour "La fleur qui me ressemble" avec une thématique sur l'acceptation de la sensibilité de chacun, de l'homosexualité avec un travail onirique de de théâtre corporel). Depuis deux ans la compagnie s'ancre plus sur le territoire grenoblois en terme de diffusion mais aussi en actions culturelles/médiation en lien avec le Prunier sauvage, le Théâtre Prémol et les écoles Marcel Cachin et Jouhault. Son rayonnement à l'échelle départemental s'est également étoffé. Diffusion et Médiation 2022 : La fleur qui me ressemble : janv résidence 1 semaine + 1 rep à la Basse cour / Oct 2 rep Prunier sauvage + 3 ateliers autour du corps dansé et théâtralisé pour les ados / Nov 2 rep Ecole Marcel cachin + ateliers initiation théâtre, Résidence et 2 rep au Théâtre Prémol. L'ours et la lune : Fév 2 rep à l'école L. Jouhault + ateliers autour du clown / Avril 1 rep + ateliers Collège St Joseph La Mure / Mai 3 rep Musée des beaux-arts de Tatebayashi- Japon (report 2020) / Sept 1 rep + ateliers initiation théâtre Secours Catholique de Grenoble, 1 rep à La Basse cour. Roméo et Juliette en cachette : Mars 1 rep La Traverse - Bourget du Lac / Avril 3 rep St Laurent du pont - ACCR / Mai 3 rep Théâtre du poulailler - Trièves / Sept 1 rep L'ylliade - Seyssinet / Déc 2 rep CNT La Mure + résidence et rep au CREARC (en cours). Action culturelle régulière : Atelier théâtre pour des enfants migrants, en partenariat avec le Secours catholique de Grenoble + La Ruche à Claix .</p>	inéligible				4 900 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	CONTRATAK PROD	<p>Aide à la création de l'artiste Kespar . Marc-Antoine Parnet est un auteur-interprète grenoblois indépendant, rappeur et membre de l'association Contratak. Il est repéré par la Cuvée Grenobloise en 2013. 1er EP "Way to Slick" sort en 2014. Son 2e album sort en 2016 : "Voie Off" (avec les titres "Dacalé", et "la Force"). Il décide de se consacrer pleinement à la musique en 2018 après plusieurs années d'émergence régionale puis nationale. En 2021, il sort un nouvel EP "Flex". Le rappeur cultive un univers hip-hop moderne qui met en avant des valeurs de "motivation, de respect et l'amélioration de soi".</p> <p>>>> Création 2022 : Second volet de la série FLEX lancée par Kespar en Juillet 2021, FLEX 2 est un projet hip-hop/fusion dont l'album sort en mai 22. Travail de réalisation de clip et enregistrement, visuels, travail scénique avec résidence à l'Ampérage (entre juin et septembre). Calendrier : Ampérage 12/03/22 , Palais des sport 23/03/22, News FM (en live sur place et stream+radio) 26/04/22, La Bifurk 30/10/22, La Belle Electrique, automne 22 (date en cours), Le Marché Gare (Association Mediatone), Le Brin de Zinc (73) 03/12/22, Les passagers du Zinc (Besançon) 29/11/22</p> <p>>>> Actions culturelles : Propose avec l'association Contratak des ateliers écriture en structures scolaires, médico-sociales, pénitentiaires etc. L'artiste travaille cette année avec la clinique du Grésivaudan, un foyer d'urgence pour mineurs (Ain) et plusieurs collèges et lycées.</p> <p>>>> Professionnels intervenants : Equipe live : Mathias Claveau (Clavier, compo) , Eva Mpolo (chant) , Clément Graleux (ingé son)</p> <p>Equipe audiovisuelle : Christophe Tong Viet (vidéaste) , Arsène Froger (Vidéaste) , Benjamin Gay (3D, Effets spéciaux), Timothée (graphiste)</p> <p>Equipe promo : Rétropicalls (Paris) , PUNCH PROMO (Paris) , Louise Bouchoucha (386Laboratoire, Paris).</p>	Inéligible			11 359,10 € HF	2 990 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	ARTS DE LA RUE MUSIQUES	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	<p>Programme d'activité du Prunier sauvage, notamment préfiguration du Parc des Arts. Le Prunier Sauvage est un lieu de vie artistique et culturelle aux abords du quartier Mistral à Grenoble. Il explore depuis plus de cinq ans la place de l'art et de la culture dans une dimension sociétale. Il porte depuis quelques années le Parc des arts, un projet ambitieux et rayonnant d'un pôle de création des arts sur l'espace public et arts du cirque aux abords d'un quartier populaire. Le projet s'articule sur trois axes : l'aide à la création, la diffusion de spectacles vivants et une action culturelle forte, qui tient compte des droits culturels de tous. Le Parc des Arts est envisagé comme un incubateur, un lieu de création, de production et un pôle ressources pour les arts en espace public et les arts du cirque. Mais c'est aussi, et surtout, un lieu ouvert, où l'art s'exprime à l'air libre, qui favorise la circulation et le dialogue entre les différents publics, les artistes et les esthétiques. >> 10 ans du Prunier Sauvage : carte blanche donnée aux artistes qui ont participé à l'identité du Prunier (cie Tout en Vrac, François Gourgues (scénographe), Amele Bouhlei (artiste numérique) etc. pour créer une exposition + oeuvre plastique basée sur les différentes productions audio-visuelles du lieu depuis sa création + valorisation originale de la parole des habitant.e.s et témoigner de ce qu'est le lieu + temps forts musicaux à l'intérieur et à l'extérieur de la salle (Arash Sarkechik, le groupe Bab l'Bluz, Jazzia Satour + scène ouverte avec les adhérents). >> Académie Sauvage des Arts : programme d'enseignement et de création pour 29 enfants âgés de 8 à 17 ans. 90h de création et de répétitions avec les Veilleurs et 378h de cours de musique. Direction artistique Emilie Leroux. Restitution mai 2022, TMG. >> Un chapiteau fait le printemps : dans le cadre du projet du parc des Arts, et dans l'idée d'être un lieu de ressource autour des arts du cirque et des arts sur l'espace public, et en partenariat avec la Fabrique des Petites Utopies et la MC2, installation d'un chapiteau près du Prunier pour deux mois et demi à partir de fin mars. Création d'un campement artistique, avec aussi buvette et cantine pour expérimenter le lieu de vie + accueils en résidence dans ce cadre : les Fées Rosses (collectif Grenoblois), les arts nomades (belges), cie Sonel (région Auvergne-Rhône-Alpes), cie Attention Fragile (Marseille), Fabrique des Petites Utopies (Grenoble), carte blanche à l'école de cirque marocaine Shemsi, collectif circassien Zundzund (Grenoble), cie CercleHom (Grenoble) + programmation Dans la mer, il y a des crocodiles - Cie Les Noodles, théâtre d'objets et marionnettes; Et si l'océan – La Fabrique des petites utopies, théâtre d'objets; I Kill the monster – Roizizo Théâtre, théâtre d'objets; L'arbre à palabres en partenariat avec les Arts du Récits; Le Cirque des étoiles - Cie Comme une étincelle, Ciné-spectacle; Attar – Cie CerclHom, Cirque + actions de médiation en lien avec tous les accueils + Festival les Beaux Jours . >> Festival Merci, Bonsoir ! (septembre) : co-organisateurs du festival Merci, Bonsoir ! avec Mix'Arts. Programmation en cours.</p>	96 000 € (dont 10 000 € DEJ + 10 000 € DAT)			28 436,54 € HF (mise à jour VL mars 2022)	140 000 €	96 000 € (dont 10 000 € DEJ + 10 000 € DAT) CM 13/12/2021	20 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	PLURI DISCIPLINAIRE	CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	<p>RÊVE - Ré imaginer la Ville Ensemble (projet co-porté par Culture et Développement/Culture Ailleurs). RÊVE est un projet porté par Culture et Développement depuis 2018 et des organisations culturelle partenaires, dont l'objectif est de faciliter la réappropriation de l'espace urbain par les habitants, par la création de nouvelles synergies entre arts et lieux des mobilités (espaces de transports, places, marchés,...); 1) Le programme réunit artistes confirmés (comme le collectif Culture Ailleurs ou les membres du Le Labo), et jeunes artistes comme Damien Schaeffer ou Leo Cussac ainsi que des experts dans différentes disciplines. Damien Schaeffer et Léo Cussac, mettront en place des ateliers autour du street-art et de la thématique de l'espace public au prisme des cultures du monde. 2) Focus jeunesse : Mise en place d'un partenariat avec la structure Cap Berriat. 3) Mise en place d'un partenariat avec La Maison des habitants de Saint-Bruno ; 4) Réalisation d'activités ludiques et interactives avec le GRAAL; il est prévu que l'association Culture et Développement et l'association GRAAL se mobilisent également en période estivale (aires de jeu de Saint-Bruno et Parc Paul Mistral pendant l'Eté au Parc) : le jeu de cartes RÊVE, vise à faciliter collecte de paroles traduites dans un jeu de cartes postales développé par Culture et Développement avec le géographe Luc Gwadzianki en 2018/2019 - pour que l'association de jeu de rôle GRAAL puisse mettre en place un scénario où les habitants serait acteurs et conteurs du quotidien de leur quartier par la notion de mobilité (ou contrairement, d'immobilité, liée à des barrières physiques ou imaginaires des habitantes). 5) Les lignes de bus 12 et de tramway dessineront le périmètre du projet dans la durée par des déambulations de la Roulotte et des interventions éphémères dont une partie dédiées aux enfants (cf bilan activités). Moyens humains : 3,5 ETP et 15 bénévoles ;</p> <p><u>Avis défavorable : association qui ne relève pas de la DAC. Renvoi sur GVO.</u></p>	1 500 €			5 702,96 € HF Rue d'Alembert Direction Ville Ouverte	5 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	DOLCE CINÉMA	<p>Festival Dolce cinema. Festival dédié à la cinématographie italienne. Du 12 au 19 novembre 2022 au cinéma Le Club. Projection de films contemporains et rencontres de professionnel.les (séances scolaires et tous publics - 2 séances par jour), projection de films du patrimoine (100e anniversaire de la naissance de Pasolini). Partenaires : la cinémathèque, le Club, le ciné-club, Ojo loco, Uni-cité, Zone Art. Moyens humains : une dizaine de bénévoles. Egalement, Dolce cinema propose des séances tout au long de l'année dans différentes salles de la ville, de l'agglomération et du département. Cette année, l'association ambitionne de refonder son site internet et d'augmenter le nombre de rencontres. La programmation sera bouclée fin juillet 2022.</p>	5 000 €			3 010,17 € (HF)	5 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	DUENDE	<p>Création "Trouvères" avec Chœur coryphée féminin. L'association mène des projets de création mêlant instruments et voix, autour des musiques de diaspora et de communauté. Les artistes professionnels sous l'impulsion de Bertille Puissat, place la médiation amateurs et auprès des publics empêchés au cœur de la création et tisse des ponts entre musiques traditionnelles et modernes. Pour 2022 : >>> Trouvères : Le répertoire investi par le coryphée est nourrie pour la prochaine création autour des femmes trouvères et plus spécifiquement de la Poésie lyrique courtoise des deux côtés de la Méditerranée. Pour cette création Bertille Puissat a collecté des répertoires de chants de Trouvères de Hildegard Von Bingen (poétesse et compositrice du Moyen âge) en passant par la langue d'oïl, le latin jusqu'au ladino des répertoires du 12ème et 13ème siècle. Dans ce contexte d'arrangement et de création Bertille Puissat fait le choix d'accompagner les parties polyphoniques et monodiques des voix féminines du coryphée avec la présence d'instruments électroniques (basse électrique, loopers, machines) et d'un instrumentarium de percussions médiévales, objets sonores.</p> <p>Avec : Bertille Puissat, direction artistique et soliste ; Choeur Coryphée, 13 chanteuses amateurs ; Franck Litzler, machines, sons électroniques, claviers ; Mathieu Goust, percussions batterie machines, Hervé Prechet, soliste.</p> <p>Diffusion 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11/06 - Festival les Délices Perchés, à Notre Dame de Mésage • 12/06 - Salle O Messiaen de Grenoble • 20/06 - Eglise d'Eybens dans le cadre de l'Odysée Hors les Murs • Décembre (date exacte à confirmer) - Le Ciel à Grenoble. 					5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	EX LIBRIS	<p>30e salon du livre. L'association promeut les livres sur le Dauphiné et la montagne ainsi que les livres écrits par les Dauphinois ainsi que tout ce qui appartient à la culture régionale. Le festival , du 14 au 16 octobre au Palais des sports, consiste en la tenue de stands de livres, de rencontres d'éditeurs et d'auteurs. Cette année 2022 est une année charnière car l'association souhaite développer son propos plus spécifiquement sur la montagne auprès d'un public plus large : conférences, rencontres, bande-dessinée, village culturel autour d'un pays invité (le Pérou). Ce projet intitulé "Demain les montagnes" se veut patrimonial mais également scientifique et artistique. Partenaires : UGA, Amis du muséum, Alpes magazine, CIPRA. Moyens humains : une dizaine de bénévoles.</p>	4 300 €				4 900 €		4 300 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	FABRIQUE LABORATOIRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE ET DE LA MUSIQUE ÉTRANGE (FLAMME) FLEUR LEMERCIER	Actions culturelles autour de la création Matière sombre et reprise de la création . Matière sombre est une performance musique et ombres. La cie a développé pour ce spectacle un dispositif partiellement piloté par ordinateur : instruments électromécaniques, théâtre d'ombre à base de LED basse tension, graduables, commandés par ordinateur. Ces dispositifs sont des dispositifs de réalité mixte, appelés instruments créatifs par l'équipe de Recherche MERCI - IRCAM sur laquelle s'appuie la cie dans son travail de recherche. 2022 sera une année d'actions culturelles en lien avec le spectacle et une reprise de création pour le tourner sur 2022/2023. Distribution : Fleur Lemercier jeux d'ombres - Jean-Pierre Sarzier, clarinette - Olivier Masson, saxophone - Norbert Pignol Instrumentarium électroacoustique et MAO - Eric Marynower, impro machinerie. Partenaires : Les détours de Babel, TMG, Espace Périphérique Paris, Usinotopie, Espace Paul Jargot, Espace Navarre, la Faiencerie, ACCR. Actions culturelles : Fev 22 Atelier ombres numériques avec l'Espace périphérique La Vilette - Paris / Mars 22 3 rep de lectures musicales et manipulations d'ombres numériques - Ehpad St Laurent - Grenoble / Avril 22 au LOG-Casemate : utilisation des arts numériques et ombres - 4 ateliers de 2h pour un public de jeunes adultes. / Avril 22 Atelier ombres numériques Centre de loisirs La Tronche et 1 lecture musicale Centre Médical Rocheplane à St Martin d'Hères / Fev 22 et Sept 22 cycle d'ateliers d'ombre et d'initiation à l'improvisation MDH Chorier Berriat et Anatole France . Résidences : 14 au 18 fév l'Espace périphérique La Vilette / 15 au 23 avril 22 Faiencerie - La Tronche avec 1 sortie de résidence ouverte au public / 11 au 16 juil Le Mett à Le Teil (07) / 20 au 29 juil ACCR - Pont en Royans. 2022/2023 : obtention de l'appel à résidences 2023 de la Nef à Pantin pour la création Vassilissa, Sorcière de Mère en Fille + achat de 2 rep de Matière Sombre en mai 2023. + résidence prévue à l'Espace 600.					4 999 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	<p>22ème édition Festival de la Cour du Vieux Temple - 18-27/08 - Cour Marcel Reymond. Festival familial qui se déroulera du 18 au 27 août. La programmation se compose chaque soir d'une 1ère partie de soirée accueillant des "découvertes" en danse et musique, et un spectacle de théâtre en 2ème partie. Les soirées s'ouvrent à 18h avec la "demie-heure joyeuse", qui permet la découverte de nouveaux talents ou le rodage de spectacles en création, dans une ambiance de guinguette et en entrée libre. L'équipe du festival est 100% bénévole + prestation d'un directeur technique et techniciens. Programmation essentiellement constituée de cie locales et démarche éco-responsable (vaisselle réutilisable, tri selectif et déchets limités au maximum, alimentation et boissons en circuits courts et locaux, toilettes sèches etc.). Les 1ères parties sont sous contrat de cession - Les 2èmes parties sont sous contrat de co-organisation avec partage de recettes. Tarification : "Demi-heure joyeuse" : gratuit; 1ère partie uniquement : 9€/5€ réduit ; 2ème partie uniquement : 14€ plein tarif et 11€ tarif réduit; pass soirée adultes : 20€ plein tarif et 16€ tarif réduit; enfants 3-10 ans : 5 € + partenariat avec le service "garantie jeune" des Missions locales de St-Martin-d'Hères, Grenoble et sud Isère. Programmation (en cours) : Avec une place forte faite aux femmes sur cette édition. En première partie 19h: Les petites séquences d'une femme, un spectacle de danse contemporaine en solo de Yasmin Londono et la chanteuse Nawel Dombrowski qui abordent le thème de la féminité / Molière par Sand, pièce adaptée par le Théâtre Ishtar, troupe lyonnaise et mise en scène par Maïté Cussey / Out ! Un spectacle de danse avec 4 danseuses / Juliette, un solo de clown de Manon Josserand. En seconde partie 21h : D'abord ils nous regardent de Claude Monteil (4 femmes) / Les mères veillent (Emilie Geymond et Valérie Vagné) . Les demoiselles du Pont (Cie Attrape-Lune) abordent différents aspects de la féminité selon des registres différents.</p>	2 500 €	1 827 € (covid)			3 000 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY ET LESBIEN DE GRENOBLE VUES D'EN FAC (FIFGLG)	<p>22e édition du Festival VUES D'EN FACE.</p> <p>Depuis plus de 20 ans, Vues d'en face a pour objectif d'organiser un festival de cinéma autour des thématiques LGBT+, de créer des événements multiformes tout au long de l'année. Le festival se tiendra du 12 au 16 octobre 2022 : 2 séances à la Bib Kateb-Yacine et à la Bib centre-ville, projections au cinéma Le Club du 14 au 16 octobre. 1 séance au cinéma Juliet Berto en partenariat avec le ciné-club. Moyens humains : 9 bénévoles.</p>	5 000 €			2 962,47 € HF	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	JAZZ CLUB	<p>Festival "Grenoble Alpes Métropoles Jazz Festival", actions culturelles et programmation du JazzClub. Le jazz club de grenoble propose 4 actions majeures pour l'année 2022 :</p> <p>>> 18° édition du Grenoble Alpes Metropole Jazz Festival qui aura lieu du 30 septembre au 15 octobre 2022</p> <p>>> L'organisation de 33 à 35 concerts par saison à la salle Stendhal (de mi- septembre à mi- juin)</p> <p>>> "jazz en lisière" : 3/4 concerts dans des villages du département en mai-juin</p> <p>Partenariats : CRR (concerts d'élèves lors du Festival), écoles de musique de l'agglomération, JAZZ(RA), MJC Allobroges, CROUS</p> <p>Tarifification : gratuité pour adhérents ; tarif plein : à partir de 15 € ; tarif réduit (10 euros)</p> <p>AVANCEE DU PROJET :</p> <p>>> Actions culturelles : Jam Sessions : 2/3 sessions prévues sur la saison au départ, passant à 5 sessions ouvertes aux musiciens amateurs le dimanche am, avec mad d'une base batterie, piano, contrebasse avec musiciens professionnels, 3 ½ journées en « apprentissage ». Dernière ½ journée consacrée à une RESTITUTION en public ; Ateliers avec la MJC Allobroges : 1er atelier prévu avec des jeunes de la MJC avec le groupe "Nomades"le 11/02. Depuis, organisation d'un atelier le jeudi 28/04, de 16h30 à 18h30 pour une dizaine de jeunes (rencontre techniciens et 5 musiciens). <i>Les discussions se poursuivent avec François Bernard, directeur de la MJC pour la mise en place d'ateliers réguliers à l'année pour la saison 2022/23, des essais auront lieu en mai et juin.</i></p> <p>>> Nouveaux projets mis en place : accueil de classes de collèges aux concerts du jeudi et présentation de leur travail d'Opéra Jazz lors du FESTIVAL 2023. // Partenariat avec la MDH centre ville et le printemps du livre : mise en relation de l'artiste Julien Delmaire avec des musiciens Jazz de l'artisterie à Fontaine et accueille d'une séance publique le 11 mai à la salle Stendhal</p>	10 000 €			2 429,08 € (HF)	20 000 €	6 000 € (CM 07/02/2022)	2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	PLURI DISCIPLINAIRE	LA SOUPAPE	<p>Projet l'art en famille, projet beatmakers et ciné concert. L'objet de l'association est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne et de ses droits, dans l'esprit de la déclaration des droits de l'enfant. La Soupape est un lieu d'accueil parents-enfants de 0 à 12 ans avec espace de restauration basé aux Eaux Claires. 1) ATELIERS D'EVEIL SENSORIEL ET D'EXPRESSION PLASTIQUE proposés tous les mercredis et samedis et davantage en semaine pendant les vacances scolaires. Chaque atelier d'expression plastique ou d'éveil sensoriel regroupe entre 2 et 6 duos enfants/parents (Tarifs adhérents : 5 / 7 / 9 ou 11€ selon quotient familial – Tarifs non adhérents : 11€). Moyens humains : 5 salarié.es de l'association (animatrices arts plastiques et chargées de développement). 1900 personnes touchées. 2) Projet beatmakers et ciné concert avec Stara Zagora et le Prunier sauvage. Ce projet consistera à proposer 4 sessions d'une semaine de créations numériques (musique, ciné concert) animés par l'association STARA ZAGORA. Chaque session d'ateliers (2 sessions CINE-CONCERT et 2 sessions BEATMAKER) seront animés par des artistes de l'association STARA ZAGORA, notamment l'artiste Franck LITZLER. Ces sessions de 15h chacune (3h d'ateliers sur 5 jours) s'adresseront aux habitants (enfants, pré-ados, ados, jeunes et familles (ateliers parents/enfants) des quartiers LYS ROUGE-CAMINE / MISTRAL / ABRY classés QPV et QVA du Secteur 3 de Grenoble.</p> <p>Avis défavorable : association qui ne relève pas de la DAC. Renvoi sur la DEJ et sur les appels à projets. Egalement, mise en lien avec les structures culturelles du territoire.</p>	1 500 €				7 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE GRAND MANITOU COMPAGNIE INFINI DEHORS	<p>Création et Diffusion du spectacle DIMA - Cie Infini Dehors de Natacha Dubois.</p> <p>Dima de Stéphane Jaubertie, petite forme marionnette et musicale pour jeune public à partir de 8 ans - Durée 30 min. Un spectacle "satellite" à la création "Une chenille dans le cœur" qui aura lieu en 2023.</p> <p>Petite forme autonome et tout terrain avec estrade + un gradin d'une jauge de 50 places.</p> <p>Texte qui questionne la place de l'homme sur terre et l'équilibre des règnes et notamment la place du loup dans nos paysages. Jusqu'où aller pour sauver demain ? Pour trouver un nouvel équilibre ?</p> <p>Avec : Natacha Dubois, metteure en scène et comédienne ; Girin Charlene, comédienne ; Laurent Buisson, musicien ; Mathieu Tomasini, technicien</p> <p>Co-production : TMG, Espace 600, Théâtre des Pénitents, Musée théâtre Guignol, Com com St Marcellin, ACCR, Espace Paul Jargot / Partenaire : La Bobine</p> <p>Résidences : Oct 21 1 semaine La Bobine / Dec 21 1 semaine ACCR - St Laurent en Royans / Mai 22 1 semaine ACCR- St Laurent-en-royans + 1 semaine Théâtre Guignol - Brindas (69)</p> <p>Représentations 2022 : Mai 3 rep Théâtre Guignol - Brindas, 3 rep décentralisation du Diapason - Couvent des carmes / Juin 2 rep St Martin en Vercors, 2 rep St Thomas en Royans, 2 rep St Laurent en Royans, 3 rep Grand séchoir Vinay - décentralisation du Diapason / Oct 6 rep Théâtre de poche - TMG, 8 rep décentralisation - Grand Angle Voiron / Dec 2 rep La Bobine</p> <p>Actions culturelles : après chaque représentation 30 min de médiation/échanges sont toujours prévus - Rentrée 2022 projet sur le territoire Royans-Vercors de 6 semaines qui concernera 13 classes de primaires du CE2 au CM2 (310 heures d'inte</p> <p>En parallèle début du travail sur la création Une chenille dans le cœur : résidence de 2 semaines entre mars et avril au TMG.</p>	1 500 € cie Infini Dehors	3 000 € invest			4 999 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LES HARMONIQUES DU NÉON	<p>Diffusion de Écouter l'ombre. Les Harmoniques du Néon mettent en place des projets de musique électro-acoustique et de poésie sonore, ainsi que des créations sonores et radiophoniques basées sur le langage et la parole. >> ECOUTER L'OMBRE est une performance sensitive de l'oreille sur dispositif radiophonique crée à l'automne 2022, issue d'un laboratoire de recherche sur l'écoute sur la saison 2021-2022.. Cette création est un prolongement de l'installation "Le Bord de la Bande" créée en 2018 dont l'installation a été montrée lors des rencontres nationales du REV (Réseau des Entendeurs de Voix) à Chambéry. Cette création mettra en résonance des récits d'entendeurs de voix et de compositeurs/trices. En partenariat avec le REV (nationalement et régionalement)." Pour ce qui est des entendeurs de voix, nous nous attachons à ne pas nous poser la question de la véracité de ces voix. Il nous importe de partir de la personne et de l'expérience sensible qu'elle traverse. Comment s'implique-t-on subjectivement et sensiblement dans l'écoute ? La mise en partage de divers types d'écoute peut-elle devenir un terrain de rencontre ? Notre écriture sonore est le fil que relie les entendeurs de voix et la composition électroacoustique." Calendrier du projet : janv-nov 2022 : résidences de création (Grenoble, Lyon, St Nazaire, Marseille, Meylan, Alfortville) ; 17 nov 2022 : 1 diffusion en direction des usagers de la Clinique du Grésivaudan (Pôle psychiatrie pour adolescents et jeunes adultes) et du REV de Grenoble au Théâtre des Peupliers (Grenoble) ; 19 nov 2022 : 1 diffusion en direction des usagers du SAJ 38 (personne en situation de handicap moteur et physique) au Théâtre des Peupliers à Grenoble (Grenoble) ; 19 nov 2022 : 1 diffusion tout public en avant-première au Théâtre des Peupliers à Grenoble (quartier Villeneuve) ; 15,16,17 déc 22 : 3 diffusions à La Pop à Paris (75) ; déc 2022 : 1 diffusion de la version radiophonique de la création sur Radio Campus Grenoble (38) ; fev 2023 1 : diffusion au festival Coïncidences Athénor-CNCM de St Nazaire (44) ; mars 2023 : 1 diffusion au festival Détours de Babel - CIMN à Grenoble (quartier Très Cloîtres, 38) - en cours de confirmation. Publics bénéficiaires : personnes en institutions psychiatriques (IME, Hôpitaux, cliniques) et publics reliés au Réseau de Entendeurs de Voix (REV). Notamment le groupe des entendeurs de voix de Grenoble et les usagers de la Clinique du Grésivaudan à La Tronche (ateliers sur la saison 20-21) ; les personnes en situation de handicap, notamment les usagers du SAJ 38 ; spectateurs, usagers et bénévoles du Théâtre des Peupliers, de Radio Campus Grenoble et du festival Détours de Babel ainsi que l'ensemble des habitants de Grenoble ; etc.</p>	3 000 €				5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LES 7 FAMILLES	<p>Diffusion de la création théâtre - musicale Le chant des coquilles Saint-Jacques dans la rade .</p> <p>Le chant des coquilles Saint Jacques dans le rade de Brest, n'est pas une pièce de théâtre dans sa forme classique. Ce sont des textes, des monologues, des histoires, des confrontations, des petites scènes dialoguées, des fragments à dire, à jouer et rythmés par des chansons interprétées en live par trois musiciens . Pas de suite logique dans les textes, pas de noms de personnages!</p> <p>La pièce est adaptée pour la scène et pour le plein air et se décline en petites formes pour s'adapter à tout type de lieux.</p> <p>Professionnels intervenants: Emmanuèle Amiell, Metteuse en scène et comédienne - Marie Despessailles, Bernard Falconnet, Honorine Lefetz, Johan Roussey, Daniel Martin, Comédiens - Charmoillaux Marie, Capone Eric, André Girou et Alain Mouillé, Musiciens - Tarro-Toma Christophe, Technicien lumière et son</p> <p>Diffusion : Janv 1 rep au Musée de l'Evêché, 1 rep Médiathèque de Champ sur Drac / Mars 1 rep Salle du Carré d'As Le Pin, 1 rep bibliothèque Vaulnavay le Haut, 1 rep Maison de retraite Les blés d'or / Avril 1 rep en chansons au château de Sassenage / Juin en chansons au Pot au noir - St Paul les Monestier / Juill en plein air 1 rep Musée Géo-Charles - Echirolles, 1 rep Musée Hébert - La Tronche, 1 rep Musée Champollion - Vif, 1 rep Fort-Barraux / Août 1 rep Festival de la cour du Vieux Temple - Grenoble, 1 rep Festival des 7 lunes - Lapte / Oct Résidence de re-création en salle au Théâtre des peupliers et théâtre Prémol + 3 rep au Théâtre Prémol , 1 rep au Déclit-Claix / Nov 1 rep Salle du Laussy - Gières, 1 rep Salle du Jeu de Paume - Vizille / Décembre 1 rep à l'Espace Aragon - Villard-Bonnot</p> <p>Actions culturelles : atelier théâtre pour de jeunes mineurs isolés en partenariat avec le CODASE / Atelier avec des comédiens amateurs issus du secteur 6 qui participeront à la prochaine création "Les soeurs de Cendrillon".</p>	1 500 €				3 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	L'OISEAU À PLUMES	<p>Fol Orchestre : Accompagnement à la pratique amateur de la musique ancienne. Sous la direction artistique de Myriam Courbet, flûtiste à bec, la compagnie porte deux ensembles musicaux dont le répertoire appartient essentiellement à la musique ancienne : "Antique Moriones" , ensemble semi-professionnel et "Le Fol Orchestre" , ensemble amateur. >> Fol orchestre (19 participants) : La cie propose des ateliers tout au long de l'année, ayant pour but commun de développer et d'accompagner les pratiques amateurs sur un répertoire appartenant essentiellement à la musique ancienne. L'orchestre, composé d'amateurs collégien.ne.s, étudiant.e.s, actifs et retraité.e.s, se réunit à raison d'un mercredi sur deux (2 h) + une fois par mois le week-end (4 h) à la Baj'Art et se produit une fois par trimestre ainsi que lors du Festival "Les Journées de la flûte à bec" organisé par l'association. Cette année, les participant.e.s participent aux ateliers et masterclasses donnés par le musicien Pierre Hamon en partenariat avec le CRR. Ils participeront aux concerts du festival de la flûte à bec du 20 au 22 mai. La crise sanitaire a mis a mal les possibilités de diffusion des créations du fol orchestre, mais l'objectif de cet ensemble amateur et de proposer des créations à géométrie variable ayant pour vocation d'aller à la rencontre des publics dans des lieux non dédiés ou des publics qui ne peuvent se déplacer (EPHAD, scolaire, bibliothèques). L'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participants. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s. >> Activité annexe (hors Grenoble) : Festival "Les Journées de la flûte à bec" du 20 au 22 mai au CRI de Pont de Claix : événement organisé par la cie pour créer des liens entre les flûtistes, élèves, amateurs et professionnels, mieux connaître la flûte à bec. Thématique 2022 : "Origines" a pour ambition d'explorer la genèse du souffle musical, au travers d'une redécouverte des instruments préhistoriques et antiques, au travers de Master-classes, d'ateliers, de conférences, de concerts, et d'un bal.</p>	1 000 €				2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	L'USINE À JAZZ	<p>Création « Charles B Funk ». Projet porté par l'association et collectif de musicien "L'Usine à Jazz", ensemble de 18 musiciens constitué de professionnels et d'amateurs. L'Usine à Jazz a déjà mené des projets de création et a pour principe de renouveler sa direction à chacun de ses nouveaux projets. Sa précédente création a été accueillie à La Belle Electricité dans le cadre de l'accompagnement des structures locales (mad de la salle à tarif réduit). >>> Nouvelle création « Charles B Funk » : L'ensemble a choisi pour ce nouvel opus de faire appel au pianiste et compositeur Karim Maurice (aussi prof au CRR) pour un projet musical qui "articule la puissance noire et psychédélique de la poésie de Charles Baudelaire au pouvoir des musiques funk et affiliées, hip hop compris". Le rappeur grenoblois L'apprenti participe également au projet et sera l'interprète principal du concert. Participent au projet : Karim Maurice : Compositeur/direction artistique ; L'apprenti : Slameur/Rappeur ; Anais Laugier : Chant, Laëtitia Hulewicz: Chant, Antoine Angeloz: Chant, Big band Usine à Jazz : 18 musiciens. Calendrier du projet : 25/09/22 ou 8/10/22: répétition publique au Prunier Sauvage qui se prolongera sur un temps d'échange avec les musiciens, Karim Maurice et L'Apprenti // Octobre 2022 : Concert dans le cadre du Grenoble Jazz Festival (lieu à venir) // janvier 2023 : La Belle Electricité (en auto-production) // HORS GRENOBLE : Avril 2022 : Concert de création à l'Oriel de Varcès, Octobre 2022 : Résidence CRC Saint-Egrève, automne 2022 : Concert à l'Intégral de Belley (en négociation) ; Concert à l'Ilyade de Seyssinet (prévisionnel).</p> <p>Avis défavorable: Le projet est intéressant dans sa dimension mêlant amateurs et professionnels, néanmoins l'accompagnement de ce projet ne semble pas prioritaire. L'association est déjà accompagnée par la Belle Électricité pour la mise en place de leur date en auto-production et est accueillie et soutenue par d'autres structures du territoire (Prunier Sauvage, Jazz Club).</p>					8 500 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	MAIN DANS LA MAIN	<p>2nde édition du Festival Pyramide - octobre 2022. '>> L'association Main dans la Main a pour objet de promouvoir la culture africaine. Pour cela, elle organise depuis 3 ans des débats et des concerts sur le territoire grenoblois. >> L'association propose une programmation pluridisciplinaire : des contes et des lectures qui racontent les traditions africaines, des concerts (Salle Noire, Bobine Bifurk), un marché autour de l'artisanat malien et des conférences et débats autour de de diverses thématiques, sur les relations entre les cultures africaines et autres. Cette année, CHEICK TIDINE SECK est parrain du festival PYRAMIDE 2022. >> Calendrier : octobre 2022 - 1 - Transfo : (date à définir avant le 8 octobre) de 19h à 23h - soirée d'ouverture CONTE/PROJECTION/DEBAT- 2-La Bobine : 8 octobre – CONCERTS - de 20h à 00h - Nuit afro-hip-hop avec BLYS (groupe local, Hip Hop/soul), Desert Street (Blues touareg), KHEIRIFA DIABATE (artiste malien) - 3- La salle Noire : (date en confirmation) - CONCERTS - de 19h30 à 23h, « Soirée DJATIGUIYA » : Au Mali, Djatiguiya désigne la tradition de l'hospitalité et de l'accueil. Les artistes grenoblois-es vont y accueillir les artistes étrangers-es. A mi-chemin entre le concert et la jam, c'est ainsi l'occasion pour les artistes du festival d'expérimenter en face du public grenoblois et de partager leur répertoire avec d'autres musicien-ne-s. MAI FRIENDS (chanson française) ; KING BK & CHAULY DE NOME (afro/Rap) ; K'ALAM (reggae, pop métissé) +GUEST - 4-La Bifurk : 22 octobre clôture du festival – En journée : marché africain ayant pour but de promouvoir l'artisanat africain, faire découvrir et valoriser les produits artisanaux africains (15 stands) ; ateliers et contes enfants ; Journée Afro Hip Hop : de 15h à 18h30 : battle de danse hip-hop animée par *SKAD, membre de l'association Total Session, des démonstrations de coupé-décalé ivoirien par Seydou et ses danseurs. Au cours de la journée, tous les artistes, chanteurs, danseurs, graffeurs pourront s'exprimer à travers des jams (expression libre) et des open-mic de rappeurs pour les encourager et réunir toutes les générations. - En soirée : Nuit d'Afrique, objectif de faire se rencontrer et se retrouver toutes les diasporas africaines (Afrique du nord, Afrique du sud, Afrique centrale) et aussi d'inviter des artistes africains en chantant et dansant. Concerts : Sam Bagayoko (guitariste et chanteur, fils d'Amadou et Mariam), Folikan Afro Fuse.</p>	2 000 €				6 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	PLURI DISCIPLINAIRE	MANN'ARTE	<p>Festival pluridisciplinaire Noël au balcon - 13ème édition - 8-10 décembre 2022 - Salle Noire.</p> <p>Collectif d'associations culturelles auquel la Ville met à disposition la salle blanche pour des espaces de travail administratif dans une démarche de mutualisation et de partage de compétences.</p> <p>Noël au Balcon : partager avec le public une programmation éclectique, pluridisciplinaire et des moments plus informels (avant, après), à la rencontre des structures du collectif. Croisement entre les pratiques (musique, théâtre, danse, performance, clown etc.), les approches, les regards, les arts, les publics, les amateurs et les professionnels. Edition 2022 : thématique des retrouvailles en écho à la situation vécue ces deux dernières années.</p> <p>Programmation en cours de finalisation (prévision notamment d'une soirée découverte, de proximité, qui donne la parole et est à l'écoute de... et d'une soirée plus festive, qui mêle musique et danse sous forme de bal populaire) // Professionnels intervenants: Les Productions du Bazar, Cie Scalène, Barbarins Fourchus, Cie Désordre Imaginaire + cies invitées.</p>	2 000 €			28 811,49 € (FI)	3 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	MARBELLE ASSOCIATION	<p>Création chorégraphique Mélodie du provisoire, titre définitif.</p> <p>Mélodie du provisoire, titre définitif : Pièce pour 2 danseuses. Les deux danseuses sont perdues entre les adultes qu'elles sont et les enfants qu'elles étaient. Cette perte est ymbolisés par deux personnages hauts en couleur: lesMC Gobelle. La vie que nous vivons en tant qu'adultes est parfois bien différente de celle que nous imaginionsétant enfants. L'adulte tend à concrétiser un projet quand l'enfant veut réaliser ses rêves; l'adulteconstate, pendant que l'enfant s'émerveille; l'adulte va d'un point A à un point B tandis quel'enfant papillonne; l'adulte réfléchit alors que l'enfant s'exprime avec spontanéité... C'est de ce constat que naît la pièce. Par ailleurs, la pièce explore la rencontre de deux univers différents, rap et danse contemporaine, pour aboutir à une forme chorégraphique décalée et déjantée. // Professionnels intervenants : Annabelle Maussion et Margot Rubio - Chorégraphes & danseuses; Thomas Guerry & Pauline Sarrazin - regards extérieurs; Konstantinos Rizos et Killian Hallier - création musicale; Lucille Gallard, ingé son; Karim Houari, créa lumière // Calendrier : Résidences: 4-8/04/2022 : Grand Collectif, Grenoble; 29/08-02/09 Palais des Rencontres, Champagne sur Seine; 5-9/09 L'Odyssée, Eybens; 24-28/10 L'Autre Rive, Eybens; 21-25/11 La Rampe, Echirolles; CCN2 Grenoble - en attente; CDC Le Pacifique, Grenoble - en attente; Le Grand Angle Voiron en cours; ABCDanse Grenoble dates à caler + actions culturelles autour du spectacle : EHPAD Les portes du Vercors Sassenage - fév-juin 22; SESSAD l'Artist, Eybens - fev-juin 22; MDH Abbaye et le Patio, Grenoble - avril 22; Collège Lucie Aubrac Grenoble - mai 22; Ecole Malherbe Grenoble - janvier 23; Collège Vercors - janvier-avril 23 + + diffusion prévisionnelle : Escapades Dansées, l'Autre Rive Eybens 21 & 22/02/23 (3 représentations); Festivarts Grenoble avril 2023; 5-6 mai 23 Théâtre des Collines Annecy et Fête de la Danse Neuchâtel mai 2023.</p>					3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS DE LA RUE	MIX'ARTS	<p>Festival d'arts de rue Merci Bonsoir! #7 13-17/09/2022 - Centre ville et Parc des Champs Elysées.</p> <p>7e édition du festival Merci bonsoir ! du 13 au 17 septembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 jours organisés autour d'un "village" axé sur les arts de la rue: programmation pro + valorisation pratiques amateurs. Spectacles, concerts, sous chapiteaux, décoration thématique, fête foraine alternative, fusée boîte de nuit, animations, entre-sorts, etc.; - soirée d'ouverture en lien avec différents partenaires : la Bobine, l'Hexagone, le Trankilou; - Dispositif "Coup de Pouce" à destination des jeunes compagnies arts de rue : accompagnement par un collectif de professionnel.le.s des arts de rue (Mix'arts, Prunier Sauvage et Cie Tout en Vrac : aide à la structuration administrative, regard extérieur sur l'artistique etc.) + représentations des cie dans le festival: Cie L'Accord Des On - Les Misérables - théâtre de rue (création 2022); Cie Marbelle - SPRINT -danse (création 2022); Fanette Peilhon - Comme un rêve -danse cirque (création 2022); Compagnie Nejma - Sage sauvage - cirque (création 2022) et Oui Madame Prod - Royale Canine - hip hop en robe de chambre (création 2021) - actions de médiation en lien avec le festival et sa programmation en amont; - coproduction avec le Prunier Sauvage-Parc des Arts; <p>Festival attentif à son empreinte écologique : achat et vente de produits locaux (buvette, snack, catering) et actions de sensibilisation à l'environnement.</p>	16 000 €	12 273 € (covid)	7 000 € (dispo 7)		25 000 €		12 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	MIX'ARTS (CIE SALE GAMINE)	<p>Diffusion des spectacles de rue de la compagnie La Chasse est Ouverte, Aïe Aïe Aïe et la Bicyclown. 1) La Chasse est ouverte (2018) : théâtre musical mouvementé. Procès public et satyrique d'une sorcière moderne dans lequel les spectateurs doivent délibérer du sort de l'accusée. Avec humour, impertinence et émotion, ce tribunal populaire mêle théâtre, chanson, accordéon, et aborde les questions de justice, d'Inquisition, d'égalité femme-homme, de violences faites aux femmes, de sexualité et de consentement. // Professionnel.le.s intervenant.e.s : Lisa Lehoux, comédienne // Calendrier : 4-7/01/22 tournée lycéenne Doubs (5 dates au lycée Agricole Levier, lycée Xavier Marmier de Pontarlier, lycée François Xavier de Besançon) ; 04/03 Centre socio-culturel Pierre Legendre, Couëron (44); 06/03 / Festival TEC#2, Ateliers de Bitche, Nantes (44); 8/03/22 Femmes sans tabous - MJC Totem de Chambéry; 09/03 Espace Brassens Itteville (91); 03/05 Lycée Lafayette Clermont-Ferrand (63); 05/05 soirée antisexiste Marseille (13); 22/05 Le Taille-Crayon Villeurbanne (69); 24/05 Stage antisexiste Toulon (83); 17/06 Festival La Rurale Mens (Trièves) ; 24-26/06 Vivacité, Rouen; 09/07 Festival RDV Là-Haut Fay-sur-Lignon (43); 16/07/ Festival Caprices de Cabiron Cévennes; 07/09 Festival Merci Bonsoir, Grenoble; 09/09 Les Granges des Toits Liés Pontcharra-sur-Breda; 10 et 11/09 Festival itinérant La Session Verte Poitiers ; 2) Aïe aïe aïe (2021) : création théâtralo-musicale mouvementée et collective européenne. Invitation à la grande cérémonie publique de déculpabilisation en toute intimité. Quatre comédiennes de Finlande, d'Espagne et de France cherchent à chatouiller nos sens autour des 7 péchés capitaux et de l'universel sentiment de culpabilité. Comment les péchés nous amènent à des états émotionnels intenses alors que tout nous pousse à les refouler ? // Professionnelles intervenantes : Lisa Lehoux, Minerva Kautto (Finlande), Emilie Crubezy (Paris) et Laura Marin (Belgique / Espagne), comédiennes // Calendrier : Résidences de reprise 6-10/06/22 Grand Collectif de Grenoble + 1 semaine fin juin au CNAREP Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen; Diffusion : 10/06/22 Grand Collectif - Grenoble; 24-26/06 Festival Vivacité; juillet-août : Eclats de Culture de la ville de Grenoble (en cours); programmation de l'été de la Bobine festival et Les Beaux Jours au Prunier Sauvage; 17-20/08 Festival International d'Aurillac et festival Eclats de Rue à Caen ; 3) La Bicyclown (2021): cabaret-clown à vélo composé de 3 numéros (qui peuvent chacun se jouer indépendamment), dont Cloti: tour de chant autour du plaisir féminin. // Professionnel.le.s intervenant.e.s : Lisa Lehoux, Robin Morandi et Jean-François Leclerc, clowns.</p>	16 000 €	12 273 € (covid)	7 000 € (dispo 7)		5 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	MJC PAR MENTIER	<p>Accompagnement des jeunes amateurs par des professionnels dans la pratique des musiques actuelles. Pôle pédagogique et éducatif de pratiques musicales de la MJC, décliné en trois actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers découverte : de 6 à 9 ans, jeu sur piano, guitare, basse, batterie, percussions et le chant. 45', 1/semaine, du lundi après l'école au mercredi après-midi. - Ateliers collectifs : + de 9 ans, les groupes sont formés par l'équipe pédagogique du pôle. 1h30. - Accompagnement de projets musicaux de jeunes : du jeudi au vendredi pour des groupes de collégiens et lycéens de 12 à 18 ans. Travail sur la recherche de leur identité musicale. Ateliers techniques de sonorisation, scénographie et mixage (pour les 12-18/ accompagnement de 3 à 6 groupes par an). <p>*Organisation de scènes ouvertes découvertes et de restitution des groupes des jeunes amateurs : Plein des sens (4/an, dont 2 hors les murs, valorisation ateliers de la MJC) et jeudis de Marliave (tous les jeudis de juin/juillet, programmation pro et amateurs)</p> <p>* stages les samedis et vacances scolaires. => 70 enfants de 6 à 19 ans // 620h/an d'intervention d'artistes professionnel. TARIFS : entre 150 € et 500 €/an selon quotient familial. Professionnels intervenants : Julien Borré (Patko, Soul of Kumbah, Rooj, Mots paumés trio), Aurélien Le Bihan (Mango Gazi, Imaz'elia, Marjenko, Picky Banshees) + Miroslav Milakovic.</p> <p>Nombreux partenariats et collaborations avec des structures culturelles : Les Barbarins fourchus, la Belle électrique, le Stud, Tchookar, la Source, le Périscope, le collège Fantin Latour, la bibliothèque Saint-Bruno, Retour de Scène, Hadra ... La MJC fait partie du réseau Tempo.</p> <p>Par ailleurs, la MJC met à disposition son local de répétition à des groupes amateurs adultes et professionnels (occasionnellement). Ces groupes participent à la programmation des événements de la MJC.</p>	2 000 €			91 447,38 € FI (Direction Éducation Jeunesse)	8 450 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	PIANOPERAS	<p>Création du spectacle ciné-musique "Voyage d'hiver". Réunissant un collectif d'artistes, PianOpéras est une compagnie spécialisée dans la création et diffusion de spectacles lyriques, en particulier dans l'adaptation d'opéras accompagnés au piano. Pour son premier projet, la compagnie a choisi de faire découvrir ou re-découvrir le chef d'oeuvre de Schubert, le Winterreise, le Voyage d'hiver par la biais d'un spectacle mêlant musique et cinéma. A cette occasion, un long métrage va être réalisé (muet, noir et blanc). La mise en scène imaginée par Caroline Blanpied intègre un dispositif de 6 écrans longs et étroits suspendus au dessus de la scène occupée par le chanteur et le pianiste. La réalisation du film et la création musicale donneront par ailleurs lieu à la production d'un DVD du film qui offrira au spectateur une meilleure lecture de l'image. La demande de subvention ne concerne que la partie spectacle vivant du projet.</p> <p>Calendrier : Juillet 2022 : enregistrement du Winterreise du 18 au 22 ; concert de fin d'enregistrement le 22 à 20h. (Conservatoire de Grenoble OU Salle Messiaen → en attente de confirmation) // Octobre 2022 : résidence salle Messiaen du 4 au 7 ; répétition publique le 5 entre 14h et 17h // 2022 : Musée en musique (programmation en attente de confirmation) + 5 dates en dehors de Grenoble (masterclass, concert ou sortie de résidence).</p> <p>Artistes intervenant : Pierre-Yves Pruvot, baryton, Charles Bouisset, piano, mise en scène de Caroline Blanpied.</p> <p>Avis défavorable : Projet intéressant et ambitieux mais qui est encore au début de son développement. La plan de diffusion fait apparaître des dates sur Grenoble mais celles-ci se font à la salle Messiaen principalement (donc sans visibilité ou réseau associé pour que le public puisse avoir connaissance de la proposition). Pour le moment, peu de partenariats visibles. Projet encore fragile, proposition de ne pas accompagner en subvention mais de continuer de suivre le projet.</p>					5 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	PLEGE	<p>Le Ciel - projet d'accompagnement et de diffusion. >> 4 dispositifs d'accompagnement : 1/accompagnement intensif - administratif, artistique, technique, logistique - d'artistes : 3 groupes pour 22, enveloppe budgétaire de 3K€/artistes, rdv 2x/mois sur 3 saisons, mad d'un studio mutualisé avec résidents longs 2/résidences longues : 35 groupes, résidence annuelle - reconvertible 2x -, accès studio 7j/7 24h/24, rdv de suivi tous les 3 mois 3/ résidences scéniques et studios de répétitions : mise à disposition de la salle de concert aux artistes (spectacle vivant) pour travail scénique ; studio de répétition à l'heure pour 20 à 30 groupes/mois (120h) 4/ soutien aux pratiques : rdv mensuel pour approfondir connaissances et pratiques, masterclass & ateliers (pour musiciens débutants ou confirmés), cycles instrumentaux (pour progresser sur une pratique instrumentale), 6 à 50€ selon les ateliers ; >> Diffusion : programmation propre issue de mouvances alternatives , coproductions (4 à 6/an), concerts hors les murs et de proximité (10 à 15 concerts/an, in situ + hors les murs de prix libre à 9-12€), cinéma & musique (4 séances/an, courts et longs métrages en lien avec la musique, 5/6€), conférences (5/an sur thématiques en lien avec programmation), temps forts (3/an) ; >> Actions culturelles : ateliers thématiques "360 degrés" : au carrefour de l'action culturelle, de l'accompagnement et de la diffusion sur un week-end), Club Dimanche (5/an, concerts, ateliers manuels et propositions artistiques familiales , "L'atelier des enfants" : découverte et initiation, 1/mois pour découvrir et rendre accessibles pratiques telles que MAO, création sonore, broderie, sérigraphie (5€).. "L'atelier et cycle adultes" : ateliers participatifs pour découvrir d'autres formes et approches de la pratique musicale, 5/an (10€), Actions culturelles partenariales co-construites avec partenaires, publics, musiciens accompagnés et structures socio-culturelle à destination de collèges, lycées, écoles, CRR, CLEPT, UGA... et volonté pour 22 d'intervenir auprès de structures médico-sociales et insertion et de renforcer les liens avec le quartier - MJC, MDH, asso secteur 2, partenariat Culture du Coeur, Mission locale et APASE ; >> Tiers lieu : partenariat avec radio campus et "On n'est pas des truffes" (agriculture urbaine) et salle espace partagé (4€/h, 50€ la semaine) pour des projets en lien avec la culture, l'écologie ou la solidarité/liens sociaux.</p>	100 000 €			136 985,14 € (HF)	110 000 €	50 000 € (CM 13/12/2021)	50 000 € (2ème versement)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	AUDIO VISUEL CINÉMA	SHAOLING SHADOW	<p>Action culturelle dans le cadre de la réalisation d'un film. L'association Shaolin Shadow est constituée de réalisateurs et de techniciens qui se sont formés par eux-mêmes à l'écriture, la réalisation et aux techniques du cinéma. Son objet est d'accompagner des jeunes dans la réalisation de films et de les former à l'audiovisuel. Prenant appui sur la réalisation d'un long métrage intitulé "Repose en paix si tu peux", l'association mène d'octobre 2021 à juillet 2022, auprès d'une quinzaine de jeunes du Village Olympique, des ateliers d'initiation à l'écriture cinématographique, à la réalisation et au jeu. Partenaires : MJC Prémol et Maison de l'image. Moyens humains : une équipe de 30 personnes (réalisateur, techniciens, etc).</p>					30 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	TERRITOIRES PARTAGÉS	<p>Projet Nos danses communes.</p> <p>Territoires partagés est une compagnie de danse contemporaine animée par les questions de dialogues, qui cherche à créer des espaces physiques et symboliques de rencontre et de partage. Elle aime croiser les disciplines artistiques, mélanger les individus au-delà des différences d'âges, d'origines sociales, culturelles ou encore de disponibilités corporelles. Elle appréhende la danse comme un art social et revendique celle-ci comme un territoire de partage, un langage commun et universel qui nous relie et nous rassemble.</p> <p>Le projet Nos danses communes s'inscrit dans la suite de ce que la compagnie a initié en 2021, et qui a rassemblé sur le parvis de la MC2 une quarantaine de danseurs amateurs.</p> <p>Le projet se compose de 3 temps : 1) des cycles de 5 ateliers de 2h auprès de différents groupes au sein de structures partenaires, en intérieur : travail autour de l'exploration de son propre langage corporel via le geste quotidien, pour rentrer en soi et aller à la rencontre de son vécu corporel. La matière produite nourrira la performance finale. 2) Deux rencontres regroupant les différents groupes, sur l'espace public. A partir de la matière explorée et incorporée dans la première phase, les participants sont invités à investir et parcourir l'espace public pour se le réapproprier 3) Création d'une performance finale, présentée deux fois dans l'espace public. L'objectif de ces temps est que les participant.es développent leur conscience corporelle et trouvent plaisir et authenticité dans le mouvement, par le biais de la danse contemporaine.</p> <p>Professionnels intervenants : Jazmin Londono Calendrier : non transmis</p> <p>Avis défavorable : Malgré l'intérêt du projet, les informations communiquées par l'association sont encore trop floues. Besoin de clarifier et de voir comment le projet résonne sur le territoire, en développant notamment les partenariats et les « ancrages » pour mobiliser le public.</p>	demande annulée				1 600 €		0 €	D

71-(28951). ACTION SOCIALE_: Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
EPISOL	LA MOBILE SAINT LAURENT	3 000,00 €
MJC LUCIE AUBRAC	CAPUCHE EN FÊTE 2022	560,00 €
MJC PARMENTIER	LES JEUDIS DE MARLIAVE 2022	5 500,00 €
CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES - CLEF	FESTI'HOCHE 2022	1 500,00 €
CLUB 3A CHORIER BERRIAT	AIDE AU FONCTIONNEMENT 2022	400,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,

- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Affichée le : 30 juin 2022

AMENDEMENTS PRESENTES



Conseil Municipal du 27 juin 2022

El Hasny BEN REDJEB
Conseiller Municipal de Grenoble
Groupe AEC - l'Avenir Ensemble en Confiance

Proposition d'amendement à la délibération n° 2
Délibération-cadre Politique de l'habitat

Parce que le suivi régulier des actions engagées dans le cadre de la politique de l'habitat représente une condition de réussite et d'efficacité

Il est proposé au conseil municipal de compléter le gras de la délibération par :

- **Un bilan annuel des actions engagées en faveur du logement sera présenté au Conseil municipal**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

Amendement à la délibération n°21-28859

LOGEMENT : Modalités opérationnelles du dispositif Mur|Mur

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Il convient :

- D'ajouter dans le corps de la délibération (au bas de la délibération) ainsi qu'à la fin de l'article 4 de la convention de partenariat :

Mesure transitoire :

Tous les dossiers comportant une date de vote de travaux par l'assemblée générale antérieure au 1^{er} janvier 2022 relèveront des critères de l'ancien dispositif Mur|Mur2. Pour ces dossiers, la demande d'aide à la ville de Grenoble devra impérativement être déposée avant le 31 décembre 2022.



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

MUR MUR

Entre les soussignés :

La Grenoble-Alpes Métropole – 3 rue Malakoff – immeuble "Le Forum" – 38 031 GRENOBLE Cedex, représentée par son Président, **Christophe FERRARI**, agissant en vertu d'une délibération du 17 décembre 2021,

ci-après dénommée "Grenoble-Alpes Métropole",

d'une part,

Et

La Commune de Grenoble - Hôtel de Ville - 11 boulevard Jean Pain - CS 91066 – 38021 Grenoble Cedex 1, représentée par son Maire, **Eric PIOLLE**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022,

ci -après dénommée "Commune de Grenoble",

d'autre part,

Table des matières

PREAMBULE, CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
ARTICLE 1 - OBJET	4
ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS.....	4
2-1-Champ d'application	4
2-2 - Objectifs.....	4
ARTICLE 3 - REGLES DE PRESELECTION DES COPROPRIETES	5
ARTICLE 4- MODALITES D'AIDES AUX TRAVAUX	5
4-1- Référentiel de travaux	5
4-2- Modalités des aides aux travaux	5
ARTICLE 5 – SCHEMA DES AIDES MUR MUR.....	8
ARTICLE 6 – PRINCIPES D'INSTRUCTION DES AIDES AUX TRAVAUX	9
ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR LES AIDES AUX TRAVAUX	11
7-1 Engagements de la commune	11
7-2 Engagements de Grenoble-Alpes Métropole	11
7-3 Modalités de versement des aides.....	11
ARTICLE 8 – DISPOSITIF D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION.....	12
8-1- Dispositif d'animation.....	12
8-2 Dispositif de communication	12
ARTICLE 9 – PARTENARIATS	13
ARTICLE 10 – PILOTAGE ET BILANS DE L'OPERATION	13
10-1- Les instances de pilotage	13
10-2 Bilans	14
ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION	15
ARTICLE 12 - REVISION ET RESILIATION DE LA CONVENTION.....	15

PREAMBULE, CONTEXTE ET ENJEUX

Le Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 a validé de nouvelles modalités opérationnelles du dispositif MUR MUR, suite au profond remaniement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) des aides à la rénovation énergétique se traduisant par l'instauration de MaPrimeRénov' Copropriété (MPR copro).

Afin de prendre part à cette évolution des règles de l'Anah, la Métropole a instauré un nouveau règlement d'attribution des aides Mur Mur. Ce nouveau règlement s'adosse sur le principe d'un transfert des moyens financiers de la Métropole précédemment dévolus aux syndicats des copropriétés vers le renforcement des aides individuelles destinées aux propriétaires occupants modestes et très modestes lorsque leur copropriété bénéficie du dispositif MaPrimeRénov' Copropriété.

Lorsque la copropriété ne bénéficie pas du dispositif MaPrimeRénov' Copropriété, la Métropole fait le choix de maintenir une capacité d'accompagnement financier pour ne pas laisser vacant un gisement d'économie d'énergie essentiel à l'atteinte des objectifs d'amélioration du parc résidentiel privé. Les copropriétés non éligibles à MaPrimeRénov' Copropriété sont celles qui ont déjà ponctuellement réalisées des rénovations partielles (toiture, plancher bas, pignons...) ou celles qui présentent des caractéristiques empêchant des rénovations globales (façades remarquables, revêtement spécifiques, contraintes architecturales...).

Mur|Mur concerne désormais toutes les périodes de construction de copropriétés. La prise en charge de l'accompagnement et les aides à la rénovation sont donc accessibles à l'ensemble du parc privé collectif. Une date de construction de plus de 15 ans est toutefois requise.

Une phase d'évaluation énergétique obligatoire a été introduite pour s'assurer de l'éligibilité aux aides. Le bénéfice des aides de l'Etat MaPrimeRénov' copropriété (MPR) dépend du résultat de l'évaluation et de l'atteinte d'un gain minimum de 35%. Il existe ainsi deux offres financières de la Métropole :

- l'une complémentaire à MPR copro pour soutenir les occupants les plus modestes en cas de gain énergétique supérieur à 35%,
- l'autre spécifique à la Métropole pour aller chercher des gisements d'économie d'énergie non financés par l'Etat pour les copropriétés réalisant moins de 35% de gain énergétique.

Ces financements sont cumulables dans tous les cas avec une prime à l'utilisation de matériaux biosourcés sur les postes toiture et façade, et dans la majorité des cas avec les Certificat d'Economie d'Energie (CEE). La question de la valorisation des CEE dépend des modalités de financement qui ne peut être appréhendée qu'après la restitution des études de maîtrise d'œuvre.

Ces évolutions s'inscrivent par ailleurs dans un processus amorcé en 2020 avec l'instauration du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) par l'Etat. La mise en conformité de MUR MUR avec le SARE s'est traduit par l'instauration de deux subventions à l'ingénierie, l'une pour promouvoir la réalisation d'audit énergétique en copropriété, l'autre pour la conception de rénovations énergétiques globales et performantes.

Globalement, le dispositif MUR|MUR reste organisé autour d'un binôme d'opérateurs en charge d'accompagner les copropriétés. L'obtention des aides de Grenoble-Alpes Métropole suppose de suivre avec le soutien des opérateurs les étapes du parcours d'accompagnement destiné aux copropriétés, afin de garantir une prise en charge globale de la rénovation énergétique et permettre à l'ensemble des copropriétaires de bénéficier d'une information personnalisée.

En synthèse, Mur|Mur apporte :

- une prise en charge totale des frais d'accompagnement, d'animation et de montage des dossiers de financement,
- une prise en charge partielle des frais d'ingénierie engagés par les copropriétés
- un soutien financier massif pour les travaux pour tous et proportionnés en fonction des revenus.

Au delà de ces évolutions, la Métropole maintient un objectif ambitieux de massification. Son atteinte nécessite la mise en place de partenariats techniques et financiers forts, en particulier avec les communes du territoire. Elles sont les acteurs de proximité essentiels à la réussite de cette ambitieuse opération et peuvent sensiblement contribuer à la solvabilisation des ménages occupants des copropriétés Mur|Mur.

Dans ce cadre, la Commune de Grenoble prévoit d'intervenir sur la base d'un gisement de 3100 logements répartis en 62 copropriétés sur la période 2022-2026 correspondant à un engagement financier maximum de 1 250 000 € sur 5 ans soit 250 000 €/an. Ces financements complémentaires s'adressent aux propriétaires occupants modestes et très modestes.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif MUR|MUR entre la Commune de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, ainsi que les engagements de la Commune dans ce dispositif.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS

2-1-Champ d'application

Le dispositif MUR|MUR s'applique à l'ensemble des copropriétés construites depuis plus de 15 ans, et situées sur le territoire de la Commune de Grenoble.

2-2-Objectifs

Afin de maintenir une bonne articulation entre les objectifs sociaux et environnementaux, la ville souhaite accompagner les copropriétés entrant dans le dispositif MUR|MUR sur la période 2022-2026.

Grenoble-Alpes Métropole, la Commune de Grenoble et leurs partenaires s'engagent à ajuster leur participation en fonction du rythme de lancement des opérations de réhabilitation par les copropriétés, et dans la limite de leurs enveloppes budgétaires.

ARTICLE 3 - REGLES DE PRESELECTION DES COPROPRIETES

La Commune de Grenoble ne souhaite pas mettre en place de critère de présélection des copropriétés.

La Commune en relation avec la Direction du Foncier & de l'Habitat de la Métropole veillera à maintenir sa capacité de participation dans le cadre de son enveloppe budgétaire.

ARTICLE 4- MODALITES D'AIDES AUX TRAVAUX

4-1- Référentiel de travaux

Les aides financières aux travaux sont conditionnées au respect d'un référentiel technique dont le principe a été inscrit dans la délibération métropolitaine du 1^{er} avril 2016 et qui reste en vigueur au jour de la signature de la présente convention.

Les évolutions du référentiel de travaux pouvant intervenir à l'initiative de Grenoble-Alpes Métropole s'imposent à l'ensemble des copropriétés de la commune aux moments de la conception du programme de travaux.

4-2- Modalités des aides aux travaux

Les travaux subventionnés au titre du dispositif MUR|MUR, les conditions d'éligibilité et les taux d'aides sont précisés dans le règlement d'attribution des aides MUR|MUR issu de la délibération du Conseil Métropolitaine du 17 décembre 2021.

Pour favoriser l'atteinte des objectifs du dispositif et assurer une bonne prise en compte des ménages économiquement fragiles, la Commune de Grenoble s'engage à compléter les financements métropolitains par des aides individuelles aux travaux de rénovation globale au sens de Mur|Mur.

Pour prétendre aux aides communales, les rénovations énergétiques des copropriétés ont l'obligation d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) Rénovation correspondant à une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale à 96 kWhEP/m²/an (à titre indicatif les niveaux A et B des DPE) à Grenoble, quel que soit le gain énergétique, ou dans le cas où le chauffage ou l'eau chaude sanitaire sont individuels et ne dépendent pas d'une décision de la copropriété, l'obligation d'atteindre une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale à 150 kWhEP/m²/an (à titre indicatif le niveau C des DPE).

Les copropriétés qui présentent des caractéristiques architecturales empêchant des rénovations globales (façades architecturées, revêtements spécifiques, contraintes architecturales...) ne seront pas soumises à cette obligation d'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Une approche territorialisée spécifique est proposée sur la ZAC Flaubert, actuellement en pleine mutation avec son réaménagement et la construction de nouveaux programmes immobiliers à haute qualité environnementale d'une part, des copropriétés potentiellement dégradées et occupées par des ménages à faibles ressources d'autre part. Afin de prévenir le risque de décrochage de l'existant, la ville de Grenoble fait le choix de soutenir davantage les propriétaires occupants modestes (POM) et très modestes (POTM) situés

sur la ZAC Flaubert qui s'engageraient dans des travaux de rénovation énergétique en leur apportant une bonification du taux d'aide respective de 5 et 10 % supplémentaires.

Les modalités d'aides sont les suivantes :

Rénovation globale avec gain supérieur ou égal à 35%	Etat	Ville de Grenoble	Métropole
Propriétaire hors plafonds	0 €	0 %	0%**
Propriétaire classe moyenne	0 €	0 %	0%**
Propriétaire modeste	750 €	10%****+ bonus 5% ZAC Flaubert	30%**
Propriétaire très modeste	1 500 €	15%****+ bonus 10% ZAC Flaubert	45%**

** du reste à charge HT subventionnable une fois déduit le montant d'aide collective MPR copropriété

**** aide conditionnée à l'atteinte du niveau BBC Rénovation (cep inférieure ou égale à 96 kWhEP/m²/an ou cep inférieure ou égale à 150 kWhEP/m²/an en cas de chauffage ou ECS individuels) sauf en cas de caractéristiques architecturales empêchant des rénovations globales

Rénovation globale avec gain inférieur à 35%	Etat	Ville de Grenoble	Métropole
Propriétaire hors plafonds	0 €	0 %	0%***
Propriétaire classe moyenne	0 €	0 %	0%***
Propriétaire modeste	0 €	10%*****+ bonus 5% ZAC Flaubert	40%***
Propriétaire très modeste	0 €	15%*****+ bonus 10% ZAC Flaubert	55%***

*** du reste à charge HT subventionnable une fois déduit le montant d'aide collective Mur|Mur métropolitaine

***** aide conditionnée à l'atteinte du niveau BBC Rénovation (cep inférieure ou égale à 96 kWhEP/m²/an ou cep inférieure ou égale à 150 kWhEP/m²/an en cas de chauffage ou ECS individuels) sauf en cas de caractéristiques architecturales empêchant des rénovations globales

Le mode de calcul des taux d'aides est le suivant :

- 10% du reste à charge HT déduction faite des aides collectives sur la base du plafond de ressources ANAH « propriétaire occupant modeste »
- 15% du reste à charge HT déduction faite des aides collectives sur la base du plafond de ressources ANAH « propriétaire occupant très modeste »

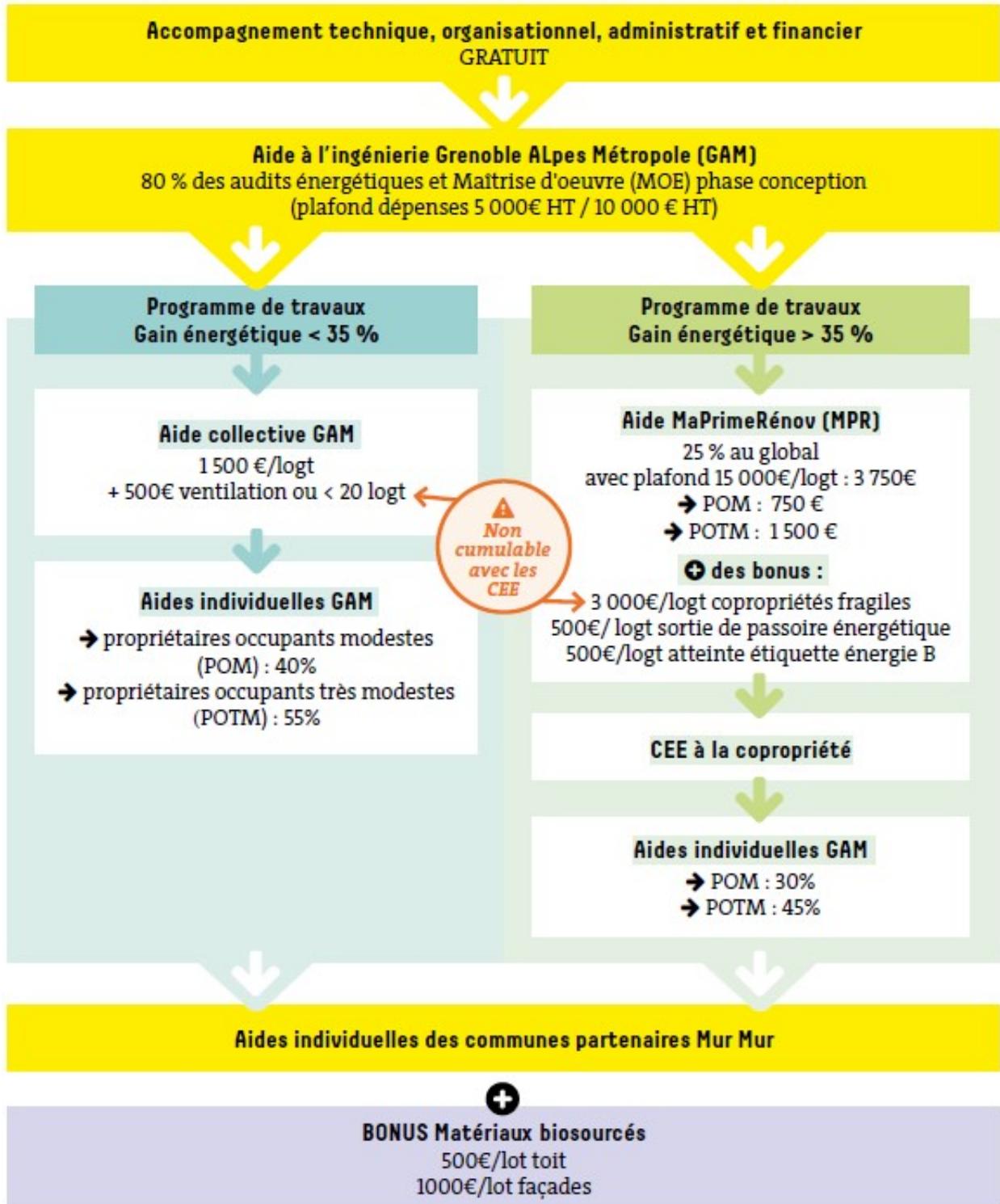
Les copropriétés dégradées et les bailleurs souhaitant pratiquer un loyer conventionné seront traités dans le cadre d'autres dispositifs pilotés par la Métropole, qui pourront venir en complément du dispositif MUR|MUR, sous conditions.

La Commune de Grenoble s'engage à ne pas valoriser les certificats d'économie d'énergie générés par les travaux sur les copropriétés, car ils seront valorisés soit par la copropriété (cas des rénovations à plus de 35% de gain énergétique), soit par la Métropole (cas des rénovations à moins de 35% de gain énergétique), ou le cas échéant par l'Anah (cas des rénovations bénéficiant du bonus « copropriété fragile »).

Mesure transitoire :

Tous les dossiers comportant une date de vote de travaux par l'assemblée générale antérieure au 1er janvier 2022 relèveront des critères de l'ancien dispositif Mur|Mur2. Pour ces dossiers, la demande d'aide à la ville de Grenoble devra impérativement être déposée avant le 31 décembre 2022.

ARTICLE 5 – SCHEMA DES AIDES MUR MUR



ARTICLE 6 – PRINCIPES D’INSTRUCTION DES AIDES AUX TRAVAUX

Le processus d’instruction décrit le principe du parcours des dossiers de demande de subvention permettant l’octroi et le versement des aides communales aux travaux des rénovations Mur|Mur :

1. Dépôt des dossiers originaux par l’opérateur

1.1. Tamponner au jour de réception

1.2. Attribuer un n° d’instruction pour le suivi comptable

Pour les dossiers d’aides individuelles, il est possible que des propriétaires occupants (PO) éligibles se manifestent après un 1^{er} dépôt de dossier. Dans ce cas, le dossier complémentaire devra avoir le même n° d’instruction pour pouvoir rattacher les montants attribués à la même opération.

2. Vérification de la complétude du dossier

2.1. Sur la base des formulaires complétés, vérifier que l’ensemble des pièces sont fournies.

2.2. Si une ou plusieurs pièces manquent, le dossier est mis en attente et l’opérateur informé par mail

2.3. Les pièces à vérifier :

- Formulaires aides individuelles complétés et signés
- PV d’AG de l’opération avec les résolutions types conformes
- Devis avec le détail des montants subventionnables (surlignages en vert)
- Fiche de présentation de la copropriété
- Bordereau des postes éligibles
- Tableau de détail des subventions (papier + informatique en parallèle)

Pour les dossiers individuels :

- Procuration sous seing privé signée
- Avis d’imposition du foyer fiscal (année n-1)
- Copie des attestations de quote-part

Pour les mises en paiement des avances :

- RIB du compte travaux
- Attestation de démarrage de travaux

3. Instruction

3.1. Vérifier le montant cumulé subventionnable afin de connaître l'assiette de calcul des subventions individuelles

Sur la base du fichier Excel d'instruction des devis et des devis fournis par l'opérateur :

Les montants surlignés en vert cumulés doivent correspondre à l'assiette subventionnable dans le tableau de détail des subventions. En cas d'erreur ou d'anomalie constatée, mettre en attente le dossier et prévenir l'opérateur par mail.

3.2. Vérifier les taux de subvention individuelle, notamment des communes

Les communes partenaires de Mur|Mur n'ont pas toutes choisi le même taux de subvention, ni les mêmes conditions de ressources.

Sur la base du tableau récapitulatif de participation des communes, il convient de vérifier que le tableau de détail des subventions fourni par l'opérateur reprend bien les bons taux et les bonnes cibles de financement pour le calcul des aides individuelles.

4. Production des décisions de financement individuelles

4.1. Compléter les modèles types de décision de financement

S'assurer que les décisions de financement individuelles et éventuellement complémentaires, disposent toutes du même numéro d'identification.

Mentions à indiquer :

- N° de décision
- Exercice budgétaire
- Nombre de logement
- Nom et adresse de la copropriété
- Nom et adresse du gestionnaire de copropriété (syndic professionnel ou bénévole)
- Description du programme de travaux
- Date d'AG de vote des travaux
- Date de l'avis CT3
- Montant d'aides attribué, avec désignation des bénéficiaires pour l'aide individuelle.

4.2. Mettre à la signature du représentant du Maire

4.3. Notifier aux syndicats et aux PO éligibles les montants attribués

5. Transmettre aux services comptables pour paiement

5.1. Avances

Paie ment sur la base :

- Attestation de démarrage
- RIB compte travaux

6. Instruction demande de solde

6.1. Vérifier le montant réellement payé afin de réajuster le montant des subventions individuelles

Paie ment sur la base :

- Factures acquittées
- Etat récapitulatif des dépenses

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR LES AIDES AUX TRAVAUX

7-1 Engagements de la commune

La Commune de Grenoble prévoit de réserver une enveloppe d'aides aux travaux pour la ou les opérations de 1 250 000 € pour la période 2022-2026.

2022	2023	2024	2025	2026
250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

7-2 Engagements de Grenoble-Alpes Métropole

La Métropole s'engage à réserver un droit de priorité sur son budget global d'aides aux travaux aux copropriétés inscrites dans la programmation de la Commune de Grenoble

Un bilan des dossiers engagés/reste à engager et des consommations budgétaires réalisées sera présenté en Comité de pilotage annuel.

7-3 Modalités de versement des aides

La Commune de Grenoble versera l'aide à la personne à 70% dès réception du dossier de demande de subvention complet ou à l'ordre de service de démarrage des travaux et à 30% à la production de la facture de solde des travaux.

ARTICLE 8 – DISPOSITIF D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

8-1- Dispositif d'animation

La Métropole est en charge de la maîtrise d'ouvrage du suivi animation de MUR|MUR qui se compose de deux volets :

- Un guichet unique d'information : La SPL ALEC de la Grande Région Grenobloise

Ce lieu d'information est :

- le réceptacle des demandes d'information sur l'opération (numéro de téléphone et adresse mail dédiés au dispositif) et des inscriptions,
 - en charge du premier contact avec les copropriétés,
 - en charge de l'accompagnement à la réalisation d'autodiagnostic afin d'identifier les copropriétés entrant dans la cible de l'opération,
 - en charge de la réalisation obligatoire de l'étude personnalisée de la copropriété (diagnostic simplifié),
 - en charge de la préparation de la copropriété, à la réalisation d'un audit énergétique et au choix d'un maître d'œuvre en vue d'étudier une rénovation globale MUR|MUR,
 - en charge de garantir le respect du référentiel technique,
 - le conseiller technique expert sur le projet de travaux.
- Un opérateur de suivi animation : SOLIHA Isère Savoie

L'opérateur de suivi animation est en charge de :

- Poursuivre la mobilisation des copropriétaires sur le projet de travaux, et de les convaincre de l'intérêt de voter des travaux d'isolation thermique,
- réaliser une assistance des copropriétés dans l'élaboration d'un programme de travaux, et de veiller à ce que la copropriété respecte les obligations réglementaires liées à un projet de travaux,
- réaliser un accompagnement social, administratif et financier des copropriétaires qui s'engagent dans l'opération (montage de dossiers de demande de subventions),
- accompagner la copropriété tout au long du projet de travaux, et être l'interface entre la copropriété et les financeurs du projet.

La Commune de Grenoble sera associée au suivi de la mission de ces deux équipes du suivi animation, pour une bonne prise en compte des besoins opérationnels et des objectifs communaux.

8-2 Dispositif de communication

- La communication globale

La Métropole est en charge de la communication globale de l'opération, notamment dans la définition d'une charte graphique, des messages et outils de communication génériques.

Les partenaires devront inscrire leurs messages en cohérence avec cette communication globale.

La communication globale assurera une visibilité des partenaires de l'opération (notamment utilisation des logos des partenaires).

La Commune de Grenoble sera associée au suivi des outils et actions de communication générales sur l'opération.

- La communication de proximité

La commune de Grenoble peut s'impliquer sur des actions de proximité à mener sur son territoire.

La commune de Grenoble devra respecter la charte graphique de l'opération et la cohérence générale des messages, et faire un retour auprès des partenaires et des équipes de suivi animation de ses actions de communication de proximité entreprises, lors du comité technique de l'opération.

ARTICLE 9 – PARTENARIATS

Le dispositif MUR|MUR est un dispositif partenarial. La Métropole, en tant que maître d'ouvrage du dispositif a formalisé des partenariats sur l'opération avec notamment l'Anah, l'Ademe, la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Europe. D'autres partenariats peuvent être déployés au fil de l'avancée du dispositif.

La Commune de Grenoble sera associée à la mise en place et au suivi de ces partenariats, lors du Comité de Pilotage annuel, afin qu'ils puissent être en phase avec les besoins opérationnels actuels et à venir sur le dispositif.

ARTICLE 10 – PILOTAGE ET BILANS DE L'OPERATION

10-1- Les instances de pilotage

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé, au vu des informations fournies par l'équipe opérationnelle et des services de la Commune de Grenoble de tirer le bilan de l'opération, et de recadrer le dispositif le cas échéant.

Le comité de pilotage est présidé par le Président de la Métropole ou son représentant.

Il se compose notamment des représentants élus de la Métropole, des communes, des services de l'Etat, de l'Anah, des autres partenaires du projet, de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et de SOLIHA Isère Savoie.

La Commune de Grenoble est membre du comité de pilotage.

En tant que de besoin, le comité de pilotage peut élargir sa composition à d'autres membres qualifiés ou inviter à tout moment toute personne ou organisme qu'il jugerait utile.

Il se réunira au moins une fois par an.

- Le comité technique

Le comité technique est en charge :

- du suivi opérationnel du projet (suivi mission des équipes de suivi animation, actions de communication, suivi des partenariats),
- de la validation technique des dossiers de demande de subventions et avant notification par la commune des aides communales et par la Métropole de ses aides propres.

Il est composé notamment:

- du chef de projet habitat qui anime,
- de la Direction de la Transition Energétique de la Métropole,
- d'un représentant technique de chaque partenaire
- de tout partenaire intervenant sur le financement du projet (ex : organisme financier),
- des représentants des communes participantes
- de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat
- de l'opérateur en charge de l'animation
- des maîtres d'œuvre des copropriétés, le cas échéant
- du conseiller architectural de la commune, le cas échéant.

Les services concernés de la Commune de Grenoble s'engagent à participer au comité technique en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunira tous les mois.

10-2 Bilans

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs énumérés à l'article 1.

L'opérateur du suivi-animation missionné par la Métropole présentera régulièrement un bilan du dispositif, et proposera des recadrages, le cas échéant.

L'opérateur doit pouvoir à tout moment faire état des engagements des subventions des partenaires et de l'état de consommation des enveloppes financières.

Cette opération fera l'objet d'une évaluation locale à l'échelle de la Métropole.

La Commune de Grenoble sera associée au suivi du travail des équipes d'animation et destinataire des bilans réguliers de l'opération, et pourra participer à la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif MUR|MUR.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à partir de la signature des deux parties, et sera effective jusqu'au 31 décembre 2026, date de fin d'engagement des dossiers (fin de l'opération).

Le versement du solde des subventions pourra intervenir quant à lui jusqu'à fin 2028.

ARTICLE 12 - REVISION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé de l'ensemble des parties, à l'exception des dérogations/exonérations techniques des rénovations aidées, qui seront susceptibles d'évoluer et d'être précisées par décision du Comité de pilotage de l'opération, sur proposition du Comité technique.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, les parties tenteront de régler à l'amiable la difficulté, après en avoir débattu avec les autres partenaires et entendu les équipes opérationnelles en charge de l'animation.

A défaut, la présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires originaux

A Grenoble, le

Pour la Métropole,
Le Président de Grenoble-Alpes Métropole

Pour la Commune,
Le Maire de la commune de Grenoble

Monsieur Christophe FERRARI

Monsieur Eric PIOLLE

Conseil municipal du 27 juin 2022

**Amendement déposé par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
sur la délibération n°21 : Modalités opérationnelles du dispositif MurMur**

EXPOSE DES MOTIFS :

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

La Ville de Grenoble pourrait utiliser ce dispositif d'incitation fiscale pour accroître les travaux de rénovation thermique sur son territoire.

AMENDEMENT :

Il convient de :

Dans le gras de la délibération, ajouter un troisième alinéa :

- **De décider, à partir du 1^{er} janvier 2023, une exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant 3 ans pour les propriétés anciennes (construites avant 1989) ayant fait l'objet de travaux de rénovation visant à réduire les consommations d'énergie.**

Conseil municipal du 27 juin 2022

**Amendement déposé par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
sur la délibération n°21 : Modalités opérationnelles du dispositif MurMur**

EXPOSE DES MOTIFS :

Fidèle à ses engagements en faveur des transitions et afin d'inciter à l'utilisation de matériaux au plus faible impact environnemental possible, la Ville de Grenoble pourrait accorder un bonus supplémentaire lorsque la rénovation s'opère via des matériaux biosourcés.

AMENDEMENT :

Il convient de :

Dans le gras de la délibération, modifier le deuxième alinéa en ajoutant (texte souligné) :

- **De décider la mise en œuvre d'une contribution communale aux opérations MurMur copropriétés selon les modalités décrites à la convention de participation en annexe, avec un bonus supplémentaire de 10% en cas d'utilisation de matériaux biosourcés**

VOEUX

Conseil municipal du 27/06/22
Voeu du groupe Grenoble en Commun

Pour une réglementation nationale d'interdiction des animaux dans les cirques

Le 28 janvier 2015, l'Assemblée nationale vote en lecture définitive le projet de loi relatif à la modernisation du droit après 10 mois de débat parlementaire et sociétal : l'animal est désormais reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil (nouvel article 515-14) et ne doit plus être considéré comme un bien meuble (article 528), suite à la mobilisation d'associations comme la Fondation 30 millions d'amis et d'une mobilisation citoyenne ayant rassemblé plus de 800 000 signatures dans une pétition d'envergure nationale.

Les animaux doivent ainsi enfin, être considérés comme des êtres doués de sensibilité. Ce changement de paradigme implique que les politiques publiques doivent intégrer enfin le bien-être animal et ses conditions de vie dans ses objectifs.

Ainsi, en novembre 2021, était votée au parlement la PPL Animaux, visant à lutter contre la maltraitance animale, à conforter le lien entre les animaux et les hommes et in fine à proposer des avancées significatives en matière de condition animale.

Dans les faits, cette loi prévoit l'interdiction d'élevage d'animaux pour leur fourrure, l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries, le durcissement des peines pour les cas de maltraitance, et l'interdiction de la mise en scène d'animaux dits sauvages dans les cirques itinérants.

Ainsi, d'ici 2028, les animaux dits sauvages ne pourront plus être exploités à des fins de spectacle, et, dès 2023, l'acquisition et la reproduction de ces animaux sera interdite.

Cependant, ces dispositions légales sont tout à fait insuffisantes pour lutter efficacement contre l'exploitation des animaux de cirque.

En effet, cette loi exclut tous les autres animaux : les chiens, les chats, les chevaux, les chèvres, les furets, les chameaux, les dromadaires, les serpents, les otaries, etc... donc ces animaux continueraient à être exploités dans les cirques car exclus de cette proposition de loi.

Il faut considérer que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage, d'une détention, et de longues périodes d'itinérance, étant reconnus comme incompatibles avec les impératifs biologiques les plus basiques de leur espèce.

Tous ces animaux, sans exception aucune, qui sont exploités dans les cirques exécutent des numéros parce qu'ils n'ont pas le choix. Cet état de fait rend ces spectacles bien moins divertissants qu'il n'y paraît.

C'est pourquoi, par ce vœu, la Ville de Grenoble, forte d'une délégation à la condition animale, souhaite poursuivre dans son ambition d'exemplarité dans ses actions de rejet de l'exploitation animale, et propose que cette interdiction de mise en scène des animaux dans les cirques, les privant de leur dignité, s'étende à tous les types d'animaux, qu'ils soient sauvages, domestiques, de ferme ou autres.

Aussi, par ce vœu, qui demande l'interdiction de la mise en scène de l'exploitation animale, la Ville de Grenoble souhaite ainsi encourager les cirques éthiques, sans animaux, en appuyant son intention d'impulser une évolution de société nécessaire, qui conforte les liens de respect et de bienveillance entre les animaux humains et les animaux non humains.

Le Conseil Municipal de Grenoble demande ainsi à l'assemblée nationale et au gouvernement :

- **De créer une réglementation nationale interdisant la présence de tout animal, quelle que soit son espèce, dans les cirques et de privilégier les spectacles 100% humains.**
- **De créer et financer un dispositif de sanctuaires pour garantir la prise en charge de l'ensemble des animaux de cirques.**

Conseil municipal du lundi 27 juin 2022

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et porté par Delphine Bense

Vœu adressé à l'ensemble des députés de la nouvelle législature

Les résultats des élections législatives sont incontestables et ne sont pas contestés dans nos propos mais force est de constater que les débats vont être difficiles.

A peine élue, Sandrine Rousseau promet le « chahut » à l'assemblée nationale, Rachel Keke veut « faire trembler l'assemblée ». Le politologue Pascal Perrineau quant à lui prédit une « assemblée très turbulente » et « une forme de politique très négative, bien loin de la construction »

De tels propos ne laissent pas présager que les débats seront menés sereinement et surtout dans l'intérêt de la France et des Français. Pourtant, nous ne pensons pas que le destin de notre pays se dessine dans le blocage des institutions.

La ville de Grenoble, comme l'ensemble des territoires, ne peut subir les blocages institutionnels évoqués par de nombreux nouveaux députés sans impact sur ses habitants. En tant qu'élus locaux notre priorité est d'aider, d'accompagner au quotidien les habitants, le monde associatif, le monde économique, l'ensemble des acteurs locaux. Et pour cela, les lois, les budgets doivent être votés dans l'intérêt de nos territoires, pour que nous puissions mener ces actions de proximité. Rappelons que la ville de Grenoble reçoit chaque année des sommes conséquentes de la part de l'Etat pour mener ses projets, que de nombreuses associations iséroises bénéficient à travers le fléchage de la préfecture de soutien financier via l'enveloppe du fonds de valorisation des associations.

Le signal envoyé par les députés LFI ce matin est pourtant inquiétant. Après leur photo de famille le 21 juin matin, poing levé, sur les marches de l'Assemblée, les députés de la France Insoumise ont entonné « On est là, même si Macron ne le veut pas, on est là ». Ce chant, qui a été popularisé par les Gilets jaunes, n'est pas sans rappeler la partie émeutière du mouvement et les dégradations qu'ils ont commises dont le coût s'élève à plus d'un million d'euros en Isère et 400 000 millions d'euros à l'échelle nationale, à la charge des collectivités territoriales notamment pour les saccages de mobilier urbain.

Ce chant confirme ainsi tout le soutien apporté par les gilets jaunes aux candidats de NUPES et en particulier à ceux de la France insoumise. Et lorsque l'on sait qu'à Grenoble la ville a octroyé 12 000 euros aux Gilets jaunes pour aménager les abords du rond-point Pierre et Marie Curie avec une pergola, une table et des sièges d'installations pour « un meilleur confort et permettre la convivialité », ce chant résonne d'une manière particulière.

Si le rôle premier des députés est de voter les lois, ils doivent également être le relais des préoccupations propres à leur territoire en représentant tous les habitants de leur circonscription au sein de l'hémicycle.

Le conseil municipal de Grenoble appelle tous les députés élus démocratiquement qui représentent aujourd'hui la nation et les Français, à discuter les uns avec les autres, à coopérer dans une logique constructive et de responsabilité dans l'intérêt des territoires et nous concernant dans l'intérêt de la ville de Grenoble.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Vœu

Préservation des espaces verts et îlots de chaleur dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Dauphiné Libéré a révélé la semaine dernière les chiffres accablants du CNRS et de Météo France concernant les îlots de chaleur. Hors Paris, Grenoble est ainsi la première ville de France en la matière.

Selon la définition de Julie Hidalgo, chargée de recherches CNRS : "*l'îlot de chaleur urbain représente la contribution de l'urbanisation à la température de l'air*". Il est donc établi que chaque nouvelle opération de densification augmente la température. Avec le réchauffement climatique et la situation de la cuvette grenobloise particulièrement sensible aux périodes aggravées de canicule, les Grenoblois sont plus exposés que les autres.

Dans ces conditions, la poursuite de la politique de bétonisation de la ville créatrice d'îlots de chaleur supplémentaires est une catastrophe écologique pour la ville et ses habitants.

D'autant que, par ailleurs, les Grenoblois subissent la fermeture de deux piscines, les retards de l'ouverture de celles qui restent, les fontaines en panne, l'absence d'eau au Lac de la Villeneuve, l'abattage de nombreux arbres qui ne sont pas remplacés par des sujets de même valeur écologique.

De plus, la politique d'urbanisme conduite ces 25 dernières années aboutit à faire de Grenoble l'une des grandes villes de France qui compte le plus faible nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant. En 2014, il était de 14,6 mètres carré contre 31 mètres carré en moyenne dans les 50 plus grandes villes de France (source : GreMag).

Depuis 8 ans, la municipalité n'a créé aucun grand espace de respiration alors qu'elle a beaucoup urbanisé, réduisant encore ce chiffre.

Les projets d'urbanisation du parc Tarze, du dernier espace de respiration de Beauvert, la décision d'urbaniser par des immeubles de grande hauteur tout le cours de la Libération jusqu'à Echirolles ce qui aurait pour conséquence la destruction de tous les nombreux jardins privés arborés qui subsistent à l'exemple de ce qui s'est produit autour de l'îlot Galtier, ou encore la poursuite du projet Flaubert avec ses 2000 logements sans nouveau parc à la dimension des milliers de nouveaux habitants, la volonté d'urbaniser l'ex site Allibert de 10 hectares plutôt que de choisir notre proposition de créer une vaste ferme urbaine pour créer un espace de respiration et favoriser les circuits courts, sont autant de non-sens dangereux pour les générations futures qu'il convient de stopper à l'heure où le réchauffement climatique s'aggrave.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal demande à Grenoble Alpes Métropole de sanctuariser l'intégralité des espaces verts de Grenoble dans le cadre des procédures de modification de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

**Conseil municipal de Grenoble du 27 juin 2022
Vœu déposé par le Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés
adressé à Madame Elisabeth Borne, Première ministre
relatif au droit aux vacances pour toutes et tous**

Depuis 1936, les salariés français bénéficient de congés payés. De deux semaines initialement, les travailleurs disposent aujourd'hui de cinq semaines. Mais être en congés ne signifie pas partir en vacances. L'exclusion de l'accès aux vacances touche particulièrement les jeunes, les personnes à handicap, les séniors, les familles monoparentales ou en difficultés, les chômeurs ou travailleurs précaires... L'inégalité face au départ en vacances provient principalement : des revenus, de la profession, du lieu d'habitation mais aussi de freins psychologiques ou encore de barrières culturelles.

En 2021, une enquête menée par le Secours populaire français rappelait la triste réalité : 40% des Français déclaraient rencontrer des difficultés financières pour partir en vacances ne serait-ce qu'une seule fois dans l'année. L'inflation, qui atteint 5 % en un an, conjuguée aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale que nous avons traversée après la COVID, menace d'aggraver la situation. Elle va augmenter le coût des vacances : les séjours sont plus chers et la hausse du prix des carburants entraîne celle des transports. Sans compter que l'inflation réduit les budgets que les familles peuvent y consacrer : quand payer son loyer ou remplir son frigo est difficile, partir en vacances devient un luxe.

Pourtant, les vacances sont un facteur de cohésion sociale, un vecteur d'enrichissement personnel et collectif, un moment de pause indispensable à toutes et tous. Elles impactent les comportements, influent sur la relation à l'autre, sur la perception de soi et de son environnement. Elles contribuent à réduire les exclusions et encourager la mixité sociale. Elles permettent de souffler, de se retrouver en famille. Quand on travaille, cela permet de se reposer. Quand on est en situation de précarité, c'est un moment où on échappe à ces difficultés. C'est un temps pour soi. Les vacances sont pour les personnes en difficulté un moment où elles se sentent comme les autres.

Considérant que le départ en vacances ne doit plus être un luxe mais un droit pour toutes et tous, le Conseil municipal de Grenoble demande à Madame Elisabeth Borne, Première ministre, de prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens, et notamment :

- **rendre plus accessible et plus lisible l'information sur les dispositifs d'aides au départ déjà existants, afin d'éviter une forme de non recours au droit,**
- **développer une action spécifique en direction des familles les plus modestes, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et l'UNCCAS,**
- **accroître le soutien de l'Etat aux acteurs de terrain qui œuvrent pour rendre possible le départ en vacances du plus grand nombre et accompagnent les plus fragiles,**
- **consolider l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances, en soutenant son développement,**
- **œuvrer à l'harmonisation des politiques des CAF pour mettre l'accent sur un accompagnement social durable des familles les plus en difficulté,**
- **soutenir activement l'investissement en faveur d'un tourisme social et solidaire, respectueux et durable, qui propose des vacances de qualité, accessibles à tous les publics.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 27 juin 2022

Discours Introductif de M. le Maire

Chères Grenobloises,
Chers Grenoblois,
Mesdames et messieurs les élus,

J'aimerais débiter ce conseil municipal en adressant mes félicitations, non félicitations aux nouveaux cinq députés sur le territoire métropolitain, à Élisabeth Martin qui est ici présente, à Olivier Véran, Cyrielle Chatelain, Jérémie Lordanoff, Marie-Noëlle Battistel et évidemment salutations républicaines à toutes et tous. Et salutations évidemment aussi amicales à Élisabeth Martin qui est ici membre de ce conseil. Nous avons vécu une période éminemment singulière avec une nouvelle assemblée qui démontre une situation politique instable : une majorité présidentielle qui est en minorité à l'Assemblée Nationale comme elle l'est déjà au Sénat. Mise en difficulté par l'alliance de la gauche et écologiste la NUPES, mise en difficulté également et ça c'est dramatique par le Rassemblement National qui compte 89 députés. L'extrême-droite est en position de former un groupe pour la première fois depuis 1986, de briguer des postes on l'entend beaucoup et peut-être d'en obtenir si la majorité présidentielle accepte de lui céder. Et pour ma part je réitère le fait que j'ai été extrêmement choqué dans cette séquence législative du fait que la majorité présidentielle ait refusé de faire front, front républicain contre l'extrême droite. Ça c'est vu de partout, ça c'est vu de façon pour moi très symbolique à Hénin-Beaumont où Marine Tondelier, écologiste était face à Marine Le Pen et je crois qu'il n'est jamais sans conséquences de céder et de ne pas faire ce front républicain .

Nous voyons d'ores et déjà là, de façon directe en grandeur nature ce qu'il coûte de céder un pouce de terrain à l'extrême-droite. Donald Trump a eu le temps avant de quitter la présidence américaine, durant son funeste mandat, de nommer à la Cour Suprême des juges suffisamment conservateurs pour faire tomber une jurisprudence jusque-là protectrice pour la liberté des femmes : l'arrêt de 1973 Roe versus Wade. En tant que maire de notre ville à l'avant-garde du combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps, une ville à l'avant-garde sur les droits reproductifs, qui a vu naître dès 1958 la section grenobloise du Mouvement français pour le planning familial, puis le 10 juin 1961

l'ouverture du premier centre de planification – à l'époque dans la plus grande clandestinité -, je suis et je crois que nous sommes nombreux à être sidérés de la décision liberticide, quoique prévisible, de la Cour Suprême américaine.

Dans la foulée de cet arrêt, 9 États américains ont annoncé l'interdiction du droit à l'avortement. Certaines cliniques pratiquant des IVG ont fermé par peur des intimidations des activistes anti-avortement. Un de ces individus a foncé en camion dans un cortège de manifestantes réclamant le droit de disposer de leur corps. Au nom de quoi ? Non, ce n'est pas au nom de la vie, quand trop de femmes meurent d'avortements clandestins encore aujourd'hui. Ce n'est pas au nom de la vie lorsque les mêmes juges, donnant plus de droits à celles et ceux portant une arme, les fusillades dans les écoles américaines se multipliant. Le mouvement anti-IVG a été responsable de 11 meurtres, 26 tentatives de meurtre et 194 incendies criminels, visant notamment des professionnels de santé pratiquant l'IVG.

Désormais, l'accès à l'avortement ne sera plus réservé qu'aux femmes qui peuvent se déplacer avec des inégalités sociales majeures, qui peuvent changer d'État. On voit aussi que le recours à la contraception d'urgence subit une pression terrible. Dès le lendemain de l'abolition de la jurisprudence Roe vs. Wade, le prix de la pilule du lendemain a considérablement augmenté dans l'ensemble du pays. Parce que le libéralisme n'attend jamais pour tirer des profits, y compris en s'appuyant sur les régressions sociales les plus rétrogrades. Mike Pence, ancien vice-président de Trump, en cas d'élections de mi-mandat favorables aux républicains, a clairement indiqué qu'il ouvrirait la voie à une loi fédérale abrogeant le droit à l'IVG sur tout le territoire états-unien.

Cette régression est un signal dangereux aux courants réactionnaires des autres pays. Le nouveau groupe Rassemblement National à l'Assemblée compte de nombreux représentants de cette frange ultra conservatrice. Rappelons que sa présidente, Marine le Pen, a parlé d'avortements « de confort ». Rappelons que Laure Lavalette, ancienne porte-parole de Marine le Pen et nouvelle députée du Var, a signé un texte en 2014 demandant aux élu.es locaux de soutenir les candidat.es s'engageant à abroger à terme le droit à l'avortement. On pourrait également dire énormément de Caroline Parmentier, Hervé de Lépinau, Christophe Bentz, Philippe Ballard ont rivalisé de déclarations nauséabondes sur l'IVG avant de rejoindre l'hémicycle.

Ce week-end était aussi le week-end de la marche des fiertés à Paris. Une Marche qui a eu une couleur particulière cette année, un homme ayant fait feu à Oslo aux abords d'un bar gay, dans la nuit du 24 au 25 juin. Pour rappel, plusieurs députés de notre Assemblée ont marché avec la manif pour tous, déniaient à la communauté LGBT un droit accessible aux personnes hétérosexuelles. Là aussi le RN est très clair, l'ensemble de ses députés européens ont voté contre l'abolition des thérapies de conversion au Parlement Européen.

Cette séquence électorale qui vient de se clôturer en France nous invite à la plus grande vigilance sur la conservation des droits humains, car l'extrême-droite fait peser une véritable menace sur les plus vulnérables, menace qui se concrétise d'ores et déjà par des actes.

Pour nous Capitale verte européenne dans cette année 2022 c'est aussi une responsabilité que de faire face à cette situation, d'avancer pour faire avancer les droits et nous avons fait un zoom en juin avec l'ensemble des partenaires Capitale verte sur les inégalités sociales. Vous savez qu'il y a douze thèmes, un thème par mois, et là c'était le mois des inégalités sociales. La lutte contre les inégalités sociales qui a été pointée par le GIEC comme une cause nécessaire à la lutte contre les dérèglements climatiques. Non pas une cerise sur le gâteau mais une cause nécessaire. Ce réchauffement climatique frappe d'abord les plus fragiles, les plus riches seront les plus à même de s'abriter de la chaleur par leur logement, leur loisir, leur capacité de déplacement. Et c'est dans ce contexte climatique que nous avons lors du dernier conseil changer notre règlement des piscines municipales le 16 mai. Objectif : l'égalité femme/homme, que le même règlement s'applique aux hommes et aux femmes, cela c'est acquis et objectif aussi, la santé et l'accessibilité du service public à toutes et tous. Je le redis, nous prenons acte de l'arrêt du Conseil d'État qui interdit de fait, jugeant que la dérogation de la jupette qui va sur les jambes et inférieure à la mi-cuisse est une dérogation excessive. Nous prenons acte de cela. Nous déplorons le fait que le Conseil d'État nous ait prêté des intentions qui n'étaient pas les nôtres. Nous sommes clairement là dans l'universalité de l'accès au service public et nous nous félicitons quand même que ce règlement permette cette égalité femme/homme, permette les avancés pour la santé, permette également l'accessibilité des maillots couvrants à la piscine et dans les piscines de Grenoble.

L'accès au service public il devient compliqué partout, vous l'avez vu. Le Centre Hospitalier Grenoble-Alpes a décidé de mettre en œuvre un processus de filtrage à l'entrée des urgences de nuit. Là aussi le CHUGA

se trouvait dans une situation très difficile, cela avait été déjà fait à Bordeaux et dans un certain nombre de gros CHU un peu partout en France compte tenu de leur pénurie de moyens financiers mais surtout maintenant également humains pour répondre aux besoins pourtant réels de la population, résultante de décennies de réformes mortifères pour le système de santé en France. Le nombre de médecins et de professionnels de santé en activité qui a été réduit pour limiter les dépenses de santé, ce nombre-là aujourd'hui est un défi majeur pour notre société – rappelons d'ailleurs que ça n'est pas déconnecté avec le sujet précédent puisque la pénurie de gynécologues et la fermeture de maternités et de centre de planification dans ces maternités est là aussi une entrave au droit à l'IVG.

Côté Ville de Grenoble nous pouvons nous réjouir que l'AGECSA, les centres de santé aient investi les nouveaux locaux de la place des Géants, que nous continuons à accueillir les patients, que nous renforçons nos accompagnements de soins. De même que sur les questions de santé mentale les équipes de la Direction Santé sont également mobilisées et participent à l'effort collectif pour identifier, orienter et soigner.

La Ville de Grenoble continuera ce combat autour du soin, autour de la santé, autour de la prévention santé. Le rôle des villes devient de plus en plus majeur dans l'organisation du système de soins. Notre conseil aujourd'hui porte plusieurs délibérations majeures en termes d'accession universelle au bien commun.

La délibération-cadre sur le logement en appelle à notre projet de ville solidaire et résiliente. En effet, même en temps de crise sociale et écologique, la ville ne doit pas seulement être un privilège, mais un droit pour toutes et tous. Nous portons trois principes : l'hospitalité ce qui implique de renforcer le parc de logement existant et d'expérimenter le droit à la réquisition, la résilience, en visant plus que jamais le zéro-artificialisation nette, et un urbanisme favorable à la santé de toutes et de tous.

Deuxième délibération majeure ce sera sur l'éducation avec là un triptyque de délibérations, une éducation indispensable et fragile, garant de la lutte contre les inégalités lorsque les politiques qui l'accompagnent sont inclusives, ou générateur au contraire de fractures supplémentaires, lorsque certaines réformes ne sont pas accompagnées de la formation et des moyens financiers et humains suffisants. Nous pensons ici évidemment aux efforts que nous faisons pour déprécariser tous les métiers de l'animation, mais il reste énormément à faire dans ce domaine-là. Nous pensons aussi à ces professeurs qui sont envoyés les moins

formés dans les territoires les plus complexes, aux salaires insuffisants pour les enseignantes et les enseignants, au manque de personnel pour accompagner les enfants à besoins particuliers, autant de facteurs qui affaiblissent le droit à l'éducation pour toutes et tous. Nous avons même vu une sorte d'uberisation de l'éducation là avec des speed-dating pour le recrutement. Voilà ce que l'Education National doit faire pour recruter et je crois que dans ce domaine là l'heure est grave et nous espérons pouvoir tourner la page des quelques années de ministère de M. Blanquer.

Soucieux de cohérence éducative et de réunir tous les partenaires du monde de l'éducation du territoire grenoblois autour d'un projet éducatif émancipateur pour toutes et tous, la Ville et le CCAS ont entrepris voici neuf mois l'élaboration d'un projet éducatif local, sous un quadruple pilotage de Christine Garnier pour les écoles, Annabelle Bretton pour l'éducation populaire, Sylvie Fougères pour la petite enfance et Nicolas Kada pour l'action sociale. Cette délibération qui va vous être présentée aujourd'hui est autour de la résilience, de l'inclusion et l'émancipation.

J'aimerais en profiter pour dire un mot de l'enjeu du périscolaire. Vous le savez, il est parmi nos priorités politiques. Nous l'avons traduit dans l'adoption de la semaine de 4 jours et demi et après consultation de près de mille familles. Nous l'avons traduit aussi dans une mobilisation à grande échelle de la Ville de Grenoble qui gère de façon directe une grande majorité des temps scolaires. Et là autour de la famille, l'école et l'éducation populaire nous voyons des complémentarités. Nous voyons aussi la capacité à lutter contre les inégalités, nous constatons ces inégalités délétères pour l'émancipation des enfants. Et donc aujourd'hui proposition encore d'améliorer les exigences de qualité dans le périscolaire avec une mobilisation collective avec toujours ce fil conducteur de l'éducation populaire qui bénéficie d'acteurs reconnus pour leurs actions, de mobilisations et d'ambition collective et qui là avec une nouvelle articulation peuvent vraiment agir aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'éducation pour le bien être de nos enfants.

Autre délibération, je terminerai par là, elle porte toujours, autour de la question scolaire, sur les menus végétariens. Nous introduisons tout le travail qui est fait autour de l'éducation au goût, au bien manger, à la résilience, au lien avec des territoires voisins. Nous introduisons aujourd'hui un menu végétarien quotidien. Ça sera notre nouveau menu standard, je crois qu'il faut vraiment inverser nos façons de penser dans ce domaine-là. C'est une question de bien être animal aussi. Réduire l'élevage intensif c'est un de nos objectifs majeur. Réduire aussi pour des

questions de santé, de gaz à effet de serre, la part carnée et venant de protéines piscicoles de notre alimentation. Nous avons là une nouvelle étape et nous continuerons le travail qui a été fait sur les menus végétariens pour toutes et tous, et avec le bio et le local qui continuent.

Avant de clore cette introduction, je voudrais profiter de ce temps pour vous inviter à des temps festifs. Nous sommes là dans une succession de fêtes de quartier. Il avait ce weekend beaucoup de fêtes, à l'Abbaye, à Mistral, à la Villeneuve où les célébrations des cinquantenaires ont commencé. Beaucoup de temps festifs partout en ville. Et le 14 juillet se tiendra cette année au parc Jean Verlhac à la Villeneuve, c'est de là que sera tiré le traditionnel feu d'artifice. Et 50 ans après les premières installations de familles, ce sera l'occasion de mettre en valeur ce parc dans un temps où Grenoble sera visible. Très visible puisque le Tour de France sera à l'Alpe d'Huez le 13, dans le Vercors le 14 et traversera Grenoble le 15. Cela sera là une façon de célébrer un projet urbanistique cinquantenaire mais toujours avec une utopie vivante et de nous tourner aussi vers l'avenir puisque comme, vous le savez, avec la rénovation urbaine notre ambition est de faire de ce quartier un écoquartier et le premier écoquartier donc en quartier politique de la ville. C'est une ambition collective forte. Et ce sera ce 14 juillet l'occasion d'un temps festif ouvert à toutes et tous. Je vous invite Grenobloise et Grenoblois à rejoindre et venir, notamment par le tramway, au feu d'artifice qui sera tiré du parc Jean Verlhac.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 27 juin 2022

Délibération n°2 Délibération-cadre Politique de l'habitat

Monsieur le maire

Vous nous proposez ce soir une « délibération cadre » concernant la politique de l'habitat.

C'est un document de qualité et nous souhaitons remercier les services et Nicolas Beron Perez qui ont travaillé pour l'élaborer.

Bien sur, nous avons parfois l'impression d'un catalogue de tout ce qui peut être mis en œuvre en terme de politiques publiques pour le logement et l'habitat, mais il faut être satisfait de son existence.

Ce document contient de nombreuses orientations positives qui devraient, si toutes sont mises en œuvre, contribuer à améliorer l'état du parc immobilier, l'offre de logements et le bien loger à Grenoble

D'évidence, tous les éléments sont là pour mener une politique publique de l'habitat exemplaire et nous sommes convaincus de la volonté et de l'engagement de Nicolas Beron Perez conseiller municipal délégué au logement que cette politique publique réussisse.

Ce satisfecit posé, il faut tout de même constater que de nombreux écueils seront à éviter pour permettre sa réalisation effective

En tout premier lieu des questions se posent !

- Quelles seront les priorités parmi toutes ces priorités ? Tout ne pourra pas être mené de front.
- Quels seront les budgets et les sources de financement nécessaires pour mener ces politiques ?

Il manque évidemment une cinquième partie à ce document qui permettrait de préciser le coût de chaque orientation, les moyens humains et techniques qui

nécessiteront d'être engagés pour les réaliser

- quel sera le calendrier de réalisation et les modalités de suivi de l'avancée par politique ?

Nous souhaitons qu'un bilan annuel soit réalisé comme c'est le cas pour le PLH métropolitain et nous proposons un amendement dans ce sens.

Un deuxième écueil réside dans le fait que la compétence logement appartient à la métro.

De nombreuses propositions de votre plan impliquent l'adhésion de la Métro qui devra accepter, ou pas, de mettre en œuvre les moyens financiers, humains et techniques nécessaires

Nous ne doutons pas que Nicolas Beron Perez saura se mettre d'accord avec le Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole, chargé de l'habitat, du logement et de l'hébergement qui n'est autre que lui-même facilitera certainement les orientations mais là aussi tout dépendra des arbitrages finaux rendus par l'exécutif.

Enfin, il est important d'être cohérent ! Décider d'agir pour le logement c'est bien, le faire c'est mieux

Trois illustrations de mes propos

Concernant le passé,

il est important de rappeler les freins qui ont touché la production de logement à Grenoble depuis 8 ans ce qui évitera de produire les mêmes échecs

le dernier mandat a vu en effet les nuages s'accumuler du fait de vos décisions

- des ZAC qui permettent de produire massivement du logement social ont vu leur programme réduit, comme ce fut le cas pour la presque île et dans le même temps la ZAC esplanade a tout simplement été supprimée

Par ailleurs, prétendre agir pour la production de logements sociaux en ne mettant en avant que le pourcentage de logements sociaux sur la commune permet d'habiller la réalité

Je rappelle qu'il y a deux manières d'augmenter le % de logements sociaux

- la première la solution la vertueuse consiste à produire plus de logements sociaux que de logements de programme privés
- la seconde consiste à limiter et freiner la production de logements privés ce

qui fait proportionnellement augmenter le pourcentage de logements sociaux même si leur nombre est faible

Vous avez choisi la seconde en bridant les opérations privées au cours du dernier mandat

Dans le même temps, le nombre de logement sociaux produits a chuté en nombre par rapport à la dynamique qui existait en 2014

- les chiffres que chacun peut retrouver dans les bilans PLH sont sans appels
- et pour mémoire nous avons adopté en février 2022 le dispositif du plan France Relance qui vise à encourager la production de logements, et notamment de logements sociaux, en se recentrant sur les territoires où les besoins sont les plus forts.

Cela a permis de rappeler la faiblesse de la production de logements sociaux sur la Ville de Grenoble qui sera de seulement 229 en 2022 à des niveaux bien inférieurs à ce qu'elle a historiquement été.

Je rappellerai tout de même :

- que le logement social concerne non seulement les plus fragiles, mais aussi la majorité des Grenoblois dans le cadre du parcours résidentiel
- qu'une dynamique de production de logements est rapide à enrayer mais longue à construire. Il faut donc agir dès maintenant
- que les projets immobiliers représentent aussi l'activité économique et l'emploi d'aujourd'hui et les recettes fiscales d'aujourd'hui de demain

L'inertie engagée au cours de ce premier mandat a fragilisé le présent mais aussi l'avenir.

Concernant le présent

Vous faites de l'EPFL un des éléments clé de votre programme pour multiplier les opérations de logements sociaux

Et dans le même temps depuis ce début d'année 2022 vous reprenez les ténements en portage EPFL qui sont initialement prévus pour réaliser du logement social et vous les attribuez à vos amis ou à des projets qui ne sont pas de la production de logement social

Pour rappel, cela a concerné en février le 38 rue d'Alembert, en avril le 8 boulevard de l'Esplanade au profit de l'Association Alternatiba

Enfin dans un avenir plus ou moins proche

Vous allez vendre Grenoble Habitat, l'un des acteurs essentiels de la production de logements à Grenoble, privant ainsi la ville et l'agglomération d'un moyen d'agir directement

Encore une fois, un choix qui ne sera pas en cohérence avec ce que vous allez adopter dans un instant.

Le logement social concerne non seulement les plus fragiles, mais aussi la majorité des Grenoblois dans une ville où le logement reste trop cher

Le temps perdu pour nos concitoyens ne se rattrape pas, et le risque est grand de voir les familles et les classes moyennes ne plus trouver à se loger à Grenoble, entre un parc social trop restreint qui ne pourrait plus accueillir que les plus fragiles, et un logement privé trop cher.

Seule une politique résolue de construction de logements sociaux familiaux peut empêcher que les déséquilibres sociaux ne s'aggravent dans notre ville et préserver la mixité sociale.

L'enjeu est essentiel pour la ville comme pour l'agglomération, car la mobilisation de la ville-centre est inséparable de toute politique ambitieuse métropolitaine.

Les familles qui peinent aujourd'hui à trouver un logement abordable méritent que l'engagement de notre agglomération durant les 20 dernières années ne soit pas mis en cause par l'inertie de la majorité municipale actuelle.

Délibération 2 - 28858. LOGEMENT : Délibération-cadre Politique de l'habitat

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Je ne suis pas une spécialiste de l'urbanisme... mais certains conseillers d'opposition, bien plus compétents que moi, ont déjà soulevé les incohérences entre cette délibération et la réalité.

Je vais quand même relever quelques petites choses qui m'ont interpellée, mais je ne doute pas que vous m'expliquerez en quoi je fais erreur :

Tout d'abord, il y a « La Zéro Artificialisation Nette »... Si j'ai bien compris, il s'agit de densifier plus les villes pour éviter un étalement de l'artificialisation du territoire par des habitations individuelles... Vous semblez enthousiastes face à cet objectif, qui nous vient pourtant du gouvernement...

Sur le fond, je comprends les urgences et les nécessités, mais Grenoble vient d'être élue première ville de France, après Paris, pour les îlots de chaleur ! Et vous, qu'envisagez-vous de faire ? Urbaniser encore plus cette ville qui est déjà difficile à vivre... pour dépasser Paris peut-être...

Il y a deux autres petits détails qui ont attiré mon attention... Le premier est que vous envisagez de réquisitionner les logements vides ! Les propriétaires seront ravis de l'apprendre !!! Je vous signale quand même que souvent, les logements sont vides car ils ne sont pas habitables et que les propriétaires n'ont pas forcément les moyens de les mettre aux normes... Pour d'autres, les problèmes induits par des locataires indélicats ont découragé ceux qui auraient pu louer leurs biens... mais ce n'est pas votre problème ! Vous allez trouver un moyen supplémentaire d'ennuyer les affreux propriétaires qui sont déjà les plus imposés de France et dont, si j'en crois les bruits qui courent, vont encore voir leur taxe foncière, déjà particulièrement élevée, augmenter dans un proche avenir...

Je ne nie pas que certains propriétaires n'aient d'autre intérêt que la rentabilité... Je connais des retraités qui ont investi dans un studio, (un studio pas 50) pour le louer afin de compléter une retraite dont ils savaient qu'elle ne leur permettrait pas de vivre décemment. Ceux-là seront pénalisés en premier lieu par vos décisions et je pense que ceux qui possèdent 50 logements locatifs auront les moyens d'échapper à vos décisions... On n'aide pas les plus pauvres en appauvrissant ceux qui sont juste au-dessus du seuil de pauvreté et c'est ce que vous allez faire.

Le deuxième petit détail qui a retenu mon attention est le fait que jusqu'à présent, il fallait la construction de 10 logements pour qu'il y ait obligation de logements locatifs sociaux. Vous envisagez de passer de 10 à 3 ! Et vous serez attentifs à ce que cette obligation soit surtout une réalité dans les

quartiers où il y a un manque de logements sociaux... Ce ne sont pas les logements sociaux en soi qui sont un problème, bien au contraire, c'est la manière dont ils sont attribués, par vous !!! Là encore l'utopie et le mensonge sont de mise !

J'évoquerai en deux mots le courrier que nous avons reçu de syndicalistes nous alertant sur le projet de vente de Grenoble Habitat à un Privé !!! Les 80 salariés le dénoncent en expliquant que ce projet est purement vénal ! On s'en doutait un peu ! La ville semble exsangue et tous les moyens sont bons pour faire entrer des subsides dans les caisses... Moralement cette vente fait plus qu'interroger... surtout de la part d'une ville dirigée par la gauche de la gauche dont le service public fait, à priori, partie de l'ADN... Je n'ose même pas imaginer les montées au créneau de cette même gauche, si un maire de droite avait eu cette funeste idée !

J'ai juste une question : où allez-vous trouver de l'argent lorsque tout ce qui fait la richesse de Grenoble aura été vendu ?

Je vous remercie

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #2 - 28858

Délibération-cadre Politique de l'habitat

Monsieur le Maire,

Vous nous parlez ici d'une délibération qui, je cite, " *vise à amplifier les transformations*" à l'œuvre pour une " *vie urbaine transformée*". Vous réussissez un exercice magistral : en 25 pages de délibération, les méthodes que vous proposez produisent à chaque fois les effets inverses de vos objectifs affichés.

Ainsi, vous souhaitez rendre la ville " *respirable*", et préparer " *les vagues de chaleur intense*" qui la frappent. Mais votre politique de l'habitat produit exactement l'effet inverse, en **accélérant l'urbanisation de notre ville**.

Je vous rappelle les chiffres alarmants du CNRS et de Météo France, parus dans le Dauphiné Libéré : Grenoble est la première ville hors Paris pour les îlots de chaleur.

Je vous rappelle que Grenoble est l'une des grandes villes de France qui compte le plus faible nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant : 14,6 mètres carré en 2014 contre 31 mètres carré en moyenne dans les 50 plus grandes villes de France. Avant que vous ne criiez à la fake news, ces chiffres sont issus du propre magazine de la ville.

Et qu'avez vous fait depuis 2014 ? Vous avez continué à détruire des espaces de fraîcheur, rogner des espaces verts et à créer des îlots de chaleur.

Quartier Chorier / Berriat, la densification engagée par Michel Destot se poursuit, rue Marx Dormoy notamment. Les seuls espaces de respiration existants sont ceux créés par ma Municipalité, notamment le parc Marliave.

Quartier Jean Macé, vous souhaitez faire pousser un immeuble sur le dernier espace vert du quartier, le parc Tarze. Après avoir enchaîné les constructions d'immeubles ces dernières années.

Quartier Beauvert, le dernier espace de fraîcheur est menacé par un immeuble de plusieurs étages qui supprimera la vue sur les montagnes aux habitants des alentours.

Sur la Presqu'île, étendue de béton à perte de vue, vous avez créé un misérable parc de 10 000m². Je rappelle que pour 8 fois moins d'habitants, quartier Reynies-Bayard, nous avons créé le parc Pompidou qui fait 5.5 hectares.

Cours de la Libération, où vous avez détruit l'îlot Galtier et ses jardins pour faire pousser du béton, vous comptez poursuivre l'urbanisation de cet axe partout où vous le pouvez.

Quartier Flaubert, vous construisez 2000 logements supplémentaires avec pour seul espace vert un parc déjà existant que de nombreuses familles se refusent à utiliser vue sa fréquentation parfois dangereuse pour les enfants. Les premiers habitants sont excédés par la densification accélérée du quartier qu'ils découvrent, nombre d'entre eux perdant le soleil et la vue sur les montagnes.

"L'îlot de chaleur urbain représente la contribution de l'urbanisation à la température de l'air" rappelle une chercheuse du CNRS dans le Dauphiné. Cette liste non exhaustive le prouve : en poursuivant une politique d'urbanisation massive, la Municipalité prétendument écologique de Grenoble contribue au réchauffement climatique. Chapeau bas.

Vous n'êtes donc pas capable d'enclencher une politique de l'habitat respectueuse de l'environnement, et cerise sur le gâteau, **vous parvenez également à faire en sorte que cette politique se fasse contre les habitants.**

Depuis les années 70 et l'urbanisme utopique des socialistes de l'époque, le nombre de demandeurs de logements ne varie pas. Les chiffres avancement entre 13 000 et 17 000 demandeurs, sans que vos politiques n'y aient rien changé. Et on dénombre 7000 personnes qui souhaitent changer de logement social. Quel succès.

Plutôt que de construire sans cesse, de nombreux logements vacants existent. Par exemple au lys rouge, où dans certaines allées on compte 3 ou 4 logements vacants.

Mais il faudrait, pour que ces logements soient à nouveau attractifs, avoir le courage de s'attaquer au quartier dans sa globalité : rénovation, oui, mais aussi contrôle des attributions de logements pour ne pas loger la délinquance, et aides pour l'accession sociale à la propriété. Vous n'avez malheureusement pas ce courage et vous vous contentez de ripoliner les façades.

Nul besoin de rappeler que votre majorité préside les bailleurs sociaux ACTIS et Grenoble Habitat, où les charges explosent et les mécontentements se font de plus en plus criants : vétusté, insalubrité,

incivilités... Ça non plus, vous n'avez pas été capable de le régler. Et vous n'en serez pas plus capable demain.

En augmentant sans cesse le nombre de logements sociaux, mais surtout en les concentrant dans les mêmes quartiers, vous avez créé des ghettos. Avec une double conséquence : **l'assignation à résidence des classes populaires et l'appauvrissement des classes moyennes.**

Vos nouveaux écoquartiers, qui n'ont d'éco que le nom et sont une arnaque, ont lésé les propriétaires de la classe moyenne qui se sont endettés pour acheter et voient leur bien se déprécier. C'est le cas à Bonne et à Vigny-Musset par exemple.

Ce sera également le cas sur la Presqu'île et à Flaubert. À noter que dans ce dernier cas, personne n'est dupe : les seuls acheteurs d'appartement le font via la loi Pinel, et nullement pour y habiter. Il n'y aura quasiment que des locataires à côté des plus de 50% de logements sociaux. Vous créez une petite Villeneuve à vitesse grand V et vous continuez de vous en féliciter.

Vos ambitions en matière d'accession sociale à la propriété sont en dessous de tout. 30 logements par an pour toute la Métropole. Pourtant, c'est là le nerf de la guerre pour créer des quartiers équilibrés qui assurent une véritable mixité sociale.

Les seules propositions que vous avez à formuler nécessitent, comme d'habitude, de recourir à la contrainte et de forcer les gens. Il en est ainsi de la réquisition des logements, ou de vos lubies d'encadrement des loyers. Vous aviez déjà tenté le coup l'an dernier. Le ministère du logement vous avait retoqué, sur la base objective des prix pratiqués à Grenoble qui confirment la spoliation inquiétante de la classe moyenne qui a acquis un logement pour elle-même ou pour la location.

Je le redis, la valeur des biens se dégrade régulièrement dans tous les quartiers avec des écarts parfois considérables entre le prix d'achat et la valeur du marché. Elle conduit à des situations intolérables où les malheureux qui ont été trompés par une fausse mixité sociale sont prisonniers et ne peuvent plus vendre avec la possibilité de se reloger dignement. De ce fait, le prix des loyers est l'un des plus bas des grandes villes comparables. Les propriétaires subissent également le taux de taxe foncière le plus élevé des grandes villes. Et vous souhaiteriez aggraver encore la situation en encadrant les loyers.

L'un des rapporteurs de cette délibération, M. Beron-Perez - et ce n'est aucunement personnel - appartient à un parti qui est aux responsabilités dans l'exécutif de la Métropole depuis 27 ans ! L'autre à une formation, les Verts, qui sont aux responsabilités de l'urbanisme et du logement depuis 27 ans moins 6 ans, le seul mandat pendant lequel Michel Destot n'a plus voulu d'eux.

Pourquoi ne dressez-vous pas un bilan de vos résultats ? Combien de personnes sorties de la pauvreté, passées du social à la copropriété, combien de personnes ont utilisé le logement social comme un sas vers la promotion personnelle ? Quel bilan des constructions par rapport au nombre de demandeurs ? Pourquoi celui-ci ne baisse-t-il pas ? Est-ce à dire que si nous bétonnions même tous les parcs de la ville, nous aurions toujours autant de demandeurs ? Pourquoi pas un résultat sur l'intégration, l'emploi grâce au suivi des locataires par rapport à l'endroit où ils habitent ?

Est-ce qu'un locataire de HLM à Reyniès-Bayard, l'opération d'urbanisme que nous avons conduite, s'en est mieux sorti qu'un locataire de Villeneuve ou du Village Olympique ? Si oui ou si non, quelles conclusions on en tire ?

Pourquoi autant de demandeurs refusent les logements qu'on leur propose, pourquoi autant veulent partir de là où ils sont assignés ?

Pourquoi les quartiers du Père de la politique de la ville que vous bénissez, Villeneuve, Alma, Lys Rouge sont des échecs aussi cuisants ?

Il n'y a évidemment rien de tout cela dans vos 25 pages. Car vous ne voulez pas répondre aux besoins, aux attentes et à la promotion des personnes humaines.

La délibération-cadre poursuit et aggrave ce qui a échoué. Il est évident que c'est le déséquilibre social qui produit les échecs et crée ces nasses que la Cour des Comptes a dénoncé dans un puissant rapport très complet sur les quartiers politiques de la ville, où la situation des habitants s'est dégradée d'année en année. Vous créez des futurs quartiers politiques de la ville dans tous les quartiers, de Flaubert à la Presqu'île.

Je ne peux pas croire que ce soit comme vous le dites pour accomplir un devoir inconditionnel d'hospitalité, car vous savez bien que cette inconditionnalité ouverte au monde sans aucune barrière est une fausse promesse.

Je ne peux pas croire non plus que ce soit pour préparer comme vous le dites « les vagues de chaleur intense » que vous bétonnez la ville, puisque la définition d'un îlot de chaleur « *représente la contribution de l'urbanisation à la température de l'air* ». Plus vous construisez, plus vous favorisez les vagues de chaleur.

Vous comprenez bien que nous ne voulons pas cautionner votre politique urbaine et de logement parce que nous pensons très profondément qu'elle est nuisible aux grenoblois, nuisible aux plus modestes qui sont de plus en plus ghettoïsés, nuisible à la classe

moyenne qui est spoliée quand elle acquiert un logement dans vos opérations, et ça me fend le cœur pour ces familles trompées, celles qui travaillent pour améliorer le sort de leurs enfants en leur léguant un modeste bien, et enfin nuisible par rapport au réchauffement climatique en l'aggravant dans la cuvette déjà très sensible à la canicule.

Nous ne pouvons d'autant moins cautionner cette délibération pleine de redondances témoignant de vos bons sentiments alors qu'en parallèle le bailleur social Grenoble-Habitat est en danger, au mépris des locataires et des salariés. Vous avez refusé tout débat sur la vente des actions de la SEM. Aussi, nous vous soumettons l'amendement suivant :

“A l’occasion de la délibération cadre sur la politique de l’habitat, le Conseil Municipal rappelle que le logement social ne peut en aucun cas être l’objet d’opérations strictement financières dont l’objet serait de renflouer le budget de la ville au détriment des locataires.

Face aux menaces qui pèsent sur l’avenir de Grenoble-Habitat, à l’inquiétude exprimée par les salariés, le Conseil Municipal demande au Maire de rendre publique ses intentions quant à la vente des actions de cette SEM lors du Conseil Municipal du 11 juillet en mettant cette question à l’ordre du jour et en organisant un débat.”

Conseil Municipal 27/06/22

3-(29222) EDUCATION : Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Intervention de Christine Garnier

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

L'éducation est un bien commun central et vulnérable. Central, pour l'émancipation, le bien-grandir, de tous les enfants et les jeunes. Vulnérable, par le contexte global de la société, par les conditions dans lesquelles vit une grande partie de la jeunesse :

Voici 2 chiffres tirés du diagnostic social et territorial qui a été mené et constitue la 2^o partie du document. A Grenoble, 36 % des familles avec enfants vivent sous le seuil de bas revenus. Une jeunesse vulnérable par la situation personnelle aussi : 2 % des moins de 20 ans bénéficient de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

Un parcours éducatif cohérent et partagé est l'une des conditions de l'égalité des droits pour les futur-es adultes. C'est pour cela que nous avons souhaité élaborer ce premier projet éducatif global, sous-titré «s'éveiller, s'émanciper, s'épanouir à Grenoble ».

Le parcours éducatif commence dès la naissance, et se poursuit jusqu'à l'âge adulte et même au-delà, c'est pourquoi ce projet éducatif concerne les 0-25 ans.

Notre démarche a ainsi tout naturellement été commune entre la Ville et son CCAS, et co-pilotée par 4 élu-es : Annabelle Bretton en charge de l'éducation populaire, de la jeunesse, de la démocratie ouverte, Nicolas Kada vice-président du CCAS, Sylvie Fougères élue à la petite enfance, et moi-même pour les écoles. Tous les élus de l'exécutif ont contribué à cette démarche transversale.

Ce projet éducatif est basé sur les valeurs politiques portées par notre équipe, sans ordre de priorité car les 3 sont intimement liées :

1^o) une ville éducatrice résiliente, pour la génération climat : les enfants qui naissent cette année atteindront leur majorité en 2040, ils et elles devront vivre dans un monde neutre au niveau des émissions de GES, qui aura, il faut l'espérer, protégé la biodiversité, diminué les pollutions, mais

dont la température moyenne aura fortement augmenté, probablement d'au moins 2°C. Une éducation à l'environnement, à l'éthique animale, au respect et l'amour du vivant est indispensable. Pour leur avenir et aussi pour leur apprendre à vivre dans un monde résilient, il nous faut réduire les causes du bouleversement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, et en atténuer les effets, notamment dans leurs lieux de vie, bâtiments et espaces non bâtis : écoles, crèches, équipements jeunesse, sportifs, mais aussi en ce qui concerne l'alimentation.

2°) une ville éducatrice inclusive et solidaire, qui garantisse toutes les sécurités et donc le droit à l'éducation. Cela nécessite notamment des tarifications adaptées voire très sociales. La sécurité, c'est aussi l'accueil respectueux des personnes exilées, et l'inclusion des personnes porteuses de handicap ou de différences de tous ordres, notamment LGBTQIA+. C'est enfin la bonne santé, par la prévention et le soin.

3°) une ville éducatrice est émancipatrice et citoyenne : elle assure le droit à la culture et au sport, l'éducation populaire y occupe une place essentielle. Les enfants et les jeunes sont associés à la construction de leur ville, à la fois pour que la ville soit à hauteur d'enfant, et pour qu'ils et elles prennent en main leur rôle de citoyen-ne.

D'ores et déjà, les rôles de la Ville et du CCAS sont importants en matière d'éducation, à travers les lieux d'accueil petite enfance, le périscolaire et l'accompagnement des temps scolaires avec les intervenants sport et musique, les ATSEM, la santé scolaire, mais aussi l'extrascolaire, les diverses activités sportives et culturelles, le Programme de Réussite Educative, la Cité Educative, toutes les actions autour de la jeunesse, les Maisons des Habitants qui accompagnent les parents et les jeunes, etc.

Pour créer une véritable alliance éducative comme l'énonce le proverbe « il faut tout un village pour élever un enfant », l'ensemble de la communauté éducative a été associé à l'élaboration du projet. Autour de la Ville et du CCAS, ont donc travaillé les institutions partenaires (Education Nationale, CAF, etc), des professionnel-les de l'éducation, de la santé, du social, de l'animation, des associations. Les parents et les jeunes aussi ont participé au moyen de recueils de la parole, comme nous avons pu le voir dans la petite vidéo introductive.

Le processus a commencé l'automne dernier par une phase interne de diagnostic et de premières réflexions. Une deuxième phase de janvier à

mars a développé une analyse partagée au travers de plusieurs groupes de travail. En mai, nous avons organisé la 1^o semaine de l'Education qui, au travers d'ateliers, de portes ouvertes, de conférences d'experts, a permis de compléter et conforter les orientations. Notamment, sont apparus des consensus autour des besoins d'école dehors, de contact avec la nature, et de sensibilisation à l'utilisation sécurisée et réfléchie du numérique.

La 1^o Assemblée Educative a réuni tous les partenaires et a validé et complété le projet.

Ce projet éducatif global inclut le PEDT (Projet Éducatif De Territoire labellisé « Plan mercredi », qui est présenté dans la 2^o délibération. C'est une convention qui rassemble l'Education Nationale, la CAF et la Ville pour déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires et extrascolaires. Ce partenariat permet de bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour les communes ayant maintenu une organisation scolaire non dérogatoire basée sur 9 demi-journées de classe, ainsi qu'une majoration des aides de la C.A.F. Isère dans les territoires prioritaires.

Au cours des échanges, il est apparu clairement que les rythmes scolaires ne devaient pas changer : une large concertation menée il y a quelques années avait abouti au choix de garder le rythme de 4,5 jours. Depuis, tous les spécialistes continuent à préconiser ce rythme qui est d'ailleurs celui de la plupart des pays du monde, et qui permet des temps scolaires mieux répartis et donc plus efficaces.

Je conclurai en citant le grand pédagogue Philippe Meirieu qui nous a fait l'amitié de venir conclure la Semaines de l'Education. Philippe nous dit "Eduquer quelqu'un, c'est lui apprendre à penser par lui-même et à n'effectuer que les actes qu'il aura librement décidés."

Je vais céder la parole à Sylvie Fougères qui va préciser les 3 ambitions du projet.

Merci de votre attention.

Conseil Municipal 27/06/22

3-(29222) EDUCATION : Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Intervention de Sylvie Fougères

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères grenobloises et chers grenoblois.

Avant de vous présenter les ambitions de notre projet éducatif, je souhaitais réaffirmer ici que, pour nous, l'éducation est un bien commun central et vulnérable. La préserver, la chérir est une responsabilité collective.

Cette présentation du projet éducatif grenoblois ne se veut pas exhaustive, il s'agit ici de vous présenter l'esprit de ces 3 grandes ambitions que nous portons, esprit qui sous-tend l'ensemble des actions menées.

Tout d'abord, vous dire que le projet éducatif Grenoblois de la ville de Grenoble et de son CCAS s'articule autour de trois dimensions essentielles :

- Une dimension sociale pour porter une attention particulière à la lutte contre les inégalités dans un contexte général de fragilisation du lien social.
- Une dimension d'émancipation dans une logique d'éducation populaire pour permettre à chacun et chacune de développer son pouvoir d'agir au sein de la société en tant qu'Eco-citoyen investit.
- Enfin cette démarche s'inscrit dans une logique de coopération éducative de la naissance à l'âge à l'adulte. Coopérer c'est associer l'ensemble des acteurs afin de participer ensemble à une œuvre commune qui est l'éducation de nos jeunes. L'assemblée éducative en est l'émanation.

Ainsi trois maitre mots guident notre action : la lutte contre les inégalités, l'émancipation de chacun et chacune et la coopération éducative entre les acteurs.

Je souhaite ici vous présenter les ambitions et les principes qui guident notre action. Sans rentrer dans la liste exhaustive de toutes les actions qu'ils sous-tendent.

Notre première ambition, c'est de permettre à chacune de s'épanouir et bien grandir en luttant contre les inégalités. Cette ambition, s'articule autour de quatre principes fondateurs :

- **Un principe d'égalité** qui garantit un accueil inconditionnel. Il s'agit ici de favoriser l'accès pour tous-tes aux activités proposées, et de lutter contre le non-recours quels que soient les freins et de reconnaître le droit aux vacances.
- **Un principe d'équité** qui affirme l'adaptation à la singularité de chacun. Chaque enfant est unique. Il s'agit de créer les conditions d'un accueil

personnalisé dans un cadre collectif, par l'accompagnement des professionnels. le projet revendique l'inclusion de tous les enfants, porteur de handicap reconnu ou non.

- **Un principe d'altérité** en affirmant la lutte contre les inégalités et en favorisant les mixités. Cette ambition renvoie notamment à la volonté de partager les enjeux du vivre ensemble et la force du collectif. Les actions du projet éducatif doivent permettre à des personnes issues de milieux sociaux différents de se rencontrer, d'apprendre à se connaître et se comprendre en portant une attention aux plus fragiles et en renforçant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- **Un principe d'épanouissement** en offrant les conditions propices au bien-être physique et psychique. Aider à l'épanouissement c'est aider l'enfant ou le jeune à traverser certains moments difficiles, à gérer ses tensions, à être en capacité de travailler sur sa propre estime et aller vers un mieux-être par la mise en place des conditions nécessaires au maintien et /ou à l'amélioration de sa santé.

La seconde ambition est de favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune comme écocitoyen en développant son pouvoir d'agir.

Ici notre ambition est d'accompagner les jeunes à **devenir les citoyens de demain, ouverts** sur la diversité du monde, exerçant leur esprit critique et engagés dans la vie de la cité. Pour cela il nous faut rassembler les conditions nécessaires à l'exercice de cette citoyenneté en développant une dynamique permettant l'accès à l'offre culturelle et aux sorties éducatives :

- Éveiller le tout-petit aux questions environnementales en créant les conditions d'un dialogue avec le sensible (tester, toucher, écouter, regarder, s'étonner...).
- Aider et accompagner les jeunes à changer le monde, leur permettre d'être acteurs de leur propre vie en favorisant l'exercice de leurs droits, la solidarité entre pairs, en développant la communication non-violente...

S'émanciper c'est également permettre au (à la) jeune citoyen-ne d'agir dans son environnement

Il s'agit de pouvoir agir dans une ville à hauteur d'enfant. Une ville à hauteur d'enfant, c'est une ville sécurisée et épanouissante, qui protège et assure les droits de l'enfant et des jeunes .L'enjeu ici est de développer chez ces derniers le goût de la découverte du monde et la possibilité de s'y aventurer dans un environnement apaisé.

C'est leur donner le pouvoir d'agir, leur donner l'envie de s'engager et de participer à la vie de la cité, dans leur ville dans leur quartier.

L'enjeu est de développer davantage le rapport à la nature et de donner un même accès pour toutes et tous notamment la montagne :

- être capable de comprendre et d’appréhender concrètement le monde qui nous entoure, avoir une relation émotionnelle avec lui afin de pouvoir agir pour le préserver.
- apprendre des savoirs pratiques, qui développent la résilience et le lien au réel tout en dépensant moins.

Il s’agit de donner envie de bouger les us/coutumes et les pratiques, d’avoir envie d’aider et accompagner l’autre, de savoir vivre en société dans le respect des différences

Enfin, C’est offrir aux enfants des équipements publics et des espaces extérieurs agréables à vivre, qui facilitent les apprentissages et soient aussi des outils pédagogiques et d’accueil agréables et sécurisants. Ainsi il s’agit d’assurer **un cadre d’éveil, d’apprentissage et de Vie, garant des sécurités.**

Pour Terminer, afin de soutenir ces deux grandes ambitions pour notre jeunesse, nous souhaitons inscrire notre démarche dans une volonté de coopération éducative de la naissance à l’Age adulte. La coopération c’est le moyen d’atteindre, avec cohérence, les ambitions de lutte contre les inégalités et de favoriser l’émancipation qui sont au cœur de ce projet éducatif.

Coopérer c’est Favoriser la cohérence éducative

Il s’agit ici de lutter contre la segmentation des temps éducatifs de l’enfant et du jeune. Sa journée, sa semaine sont appréhendés dans leur globalité. Le parcours de l’enfant et de sa famille est accompagné avec une attention particulière sur les moments charnières de passage et de transition, par une coordination et un maillage fin des actions menées.

Coopérer c’est également Renforcer les partenariats au sein de la communauté Éducative

L’ambition est une approche globale citoyenne, qui vise à développer l’action éducative au-delà de la famille ou de l’école. Elle correspond à une articulation des espaces et du temps, visant à donner leur place aux enfants et aux jeunes dans la société locale par la mobilisation de tous les acteurs éducatifs : parents, enfants et jeunes, associations d’éducation populaire, culturelles, sportives et citoyennes, enseignants, institutions etc.

Le but recherché est de favoriser un lien social fort pour l’enfant et sa famille, sur un territoire, entre pairs, et avec des adultes de référence qui forment leur entourage, pour bâtir un ensemble de repères et de références partagées.

Enfin Coopérer en matière d’éducation c’est porter une attention particulière à la fonction parentale en Soutenant les différentes formes de parentalités

La famille est au centre de la socialisation de l’enfant. À ce titre, il convient d’accompagner la fonction parentale avec bienveillance et sans jugement, avant même la naissance. L’enjeu consiste donc à développer une coopération éducative avec les familles, en valorisant les compétences et en accueillant la singularité. La voix des

parents et des enfants est pleinement prise en compte pour mieux les accompagner dans leur parcours.

Ainsi mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est pour toutes ces raisons que je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

Délibération 3 - 29222. EDUCATION : Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention le Projet Educatif Global de la ville de Grenoble qui nous est présenté aujourd'hui... Il commence par des tableaux, intéressant au demeurant, sur les « profils sociaux démographiques des habitants ». L'ensemble des tableaux et commentaires sur ce sujet occupe 13 pages du fameux... voire fumeux projet.

On constate par exemple qu'il y a 38% de familles monoparentales à Grenoble contre 27% dans l'Isère... et que le taux de pauvreté de ces mêmes familles monoparentales est de 32% à Grenoble contre 25% dans l'Isère. Ce qui aurait été intéressant c'eut été de donner les chiffres des années précédentes, pas que pour les familles monoparentales, pour tous les domaines évoqués dans ces tableaux, pour que tout un chacun puisse comparer et constater l'évolution... J'ai passé plusieurs heures à la recherche de ces informations sur le site de l'INSEE, de filosofi ou de la CAF, mais je n'ai pas trouvé des chiffres qui puissent être clairement comparables...

De ce fait, je ne peux m'empêcher de penser que si ces chiffres avaient été en votre faveur, vous vous seriez empressés de les publier... Je rappelle une de vos citations de la délibération N° 2 sur le logement : vous citez Magali Talandier « il s'agit de savoir accueillir et non pas seulement attirer les populations »

Or, force est de constater que, par vos appels aux migrants de tous horizons à venir à Grenoble, en les laissant s'installer dans des bidonvilles insalubres souvent gérés par des mafias, ou dans des immeubles inoccupés, dans lesquels, juste à ce moment-là, vous avez fait couper l'eau et l'électricité, le moins qu'on puisse dire c'est que vous ne vous êtes pas mobilisés pour les accueillir !

Le taux de pauvreté dans les couples avec enfants est de 20% à Grenoble contre 10% dans l'Isère... Dans le dossier complet de l'INSEE, car j'ai tout de même trouvé des informations, je constate que le nombre d'employés, d'ouvriers et de retraités a baissé à Grenoble entre 2013 et 2018, mais que le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté ! Il y a donc plus de riches à Grenoble depuis votre arrivée et les pauvres y sont beaucoup plus pauvres... Cherchez l'erreur !

J'en reviens au Projet Educatif Local qui lui comporte 8 pages... J'y vois une succession d'incantations ou de vœux pieux très globaux sans réelles actions concrètes... Cela ressemble à vos 120 engagements pour Grenoble en 2014... dont on sait ce qui en a été réalisé !!! Il y avait déjà, à l'époque : « L'ensemble des fournitures scolaires, tout comme les sorties scolaires, seront financées intégralement par la collectivité pour éviter toute différenciation sociale dans le temps scolaire »... et aujourd'hui vous proposez « Fournitures scolaires gratuites pour les plus précaires »... pour bien les différencier ! Je vous rappelle que beaucoup de villes de la

Métropole prennent en charge les fournitures scolaires beaucoup plus que ce n'est le cas à Grenoble, et cela depuis longtemps !!!

Parmi les fantasmagories évoquées, dans l'orientation 4 du « permettre à chacun de s'épanouir et bien grandir en luttant contre les inégalités » il y a « offrir les conditions propices au bien-être physique et psychique » Je rappelle qu'au cours de votre premier mandat, pour faire des économies, vous avez démantelé le service de santé scolaire et supprimé les assistantes sociales scolaires, qui faisaient un travail remarquable et pour le coup favorisaient vraiment le « bien être psychique » des enfants Grenoblois en prodiguant des conseils et en orientant les familles qui ne savaient plus très bien comment s'y prendre... Je vous rappelle qu'à la suite de cette suppression, le nombre d'Informations Préoccupantes a explosé à Grenoble !

Alors si, j'ai quand même relevé quelques actions concrètes, assez facilement évaluables comme « offrir un menu végétarien quotidien » ou d'autres dont l'urgence apparaîtra clairement comme « dégenrer les cours et espaces publics éducatifs »...

Non, franchement, je ne vois rien d'enthousiasmant et surtout rien que vous ne réaliserez concrètement et rapidement pour améliorer l'éducation des enfants Grenoblois... Je reviendrai sur ce projet lors de la délibération suivante qui portera sur le Plan Mercredi, car ils sont bien plus intimement liés qu'on ne pourrait le penser au premier regard...

Je vous remercie.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 27 juin 2022

Délibération n°3

Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027

Monsieur le Maire,

Le projet éducatif global présenté aujourd'hui recense de manière exhaustive les actions qui sont déjà engagées par l'ensemble des partenaires et la ville de Grenoble pour accompagner l'éducation de chaque jeune Grenoblois dans le cadre

- du Projet Educatif de territoire,
- de la Convention territoriale Globale ,
- du Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- du parcours de Réussite éducative

Toutes sont nécessaires à l'éducation des jeunes Grenoblois .

Elle expose aussi celles que vous souhaitez engager dorénavant.

Concernant celles-ci, il nous revient de nous interroger sur les éléments manquant de votre document

- Quels sont les budgets et les moyens humains et techniques que vous souhaitez engager pour mener ces actions ?
- Quel sera le calendrier de réalisation ?

Concernant le suivi et l'évaluation de ce projet éducatif vous nous indiquez qu'il sera soumis à l'assemblée éducative instance de pilotage du projet.

Nous vous demandons que l'avis de l'assemblée éducative soit systématiquement présenté en conseil municipal pour information.

Nous espérons pour les jeunes Grenoblois que la réussite sera au rendez-vous de ce plan mais il est tout de même nécessaire de vous rappeler que les intentions ne

suffisent pas.

Il faut que les actes suivent.

Si vous n'avez n'a eu de cesse de déclarer l'école priorité de votre premier mandat ». vous n'avez pas fait le choix de préserver cet espace essentiel pour les apprentissages et la lutte contre les inégalités lorsque vous avez engagé le plan de réduction des services publics municipaux que vous aviez nommé « plan de sauvegarde .

De nombreuses décisions prises ont impacté négativement le quotidien des écoliers grenoblois :

- Baisse des dotations aux écoles
- fin du péri-scolaire 100 % gratuit
- abandon des classes passerelles
- baisse des subventions aux associations socio-culturelles
- fermeture de trois bibliothèques de quartier accueillant les classes et l'aide aux devoirs suppression des agents qui sécurisaient les passages piétons à la sortie des écoles
- fermeture de la section audiovisuel à l'école du Grand Châtelet
- diminution du nombre de classes vertes et des sorties au ski,
- suppression de parler bambin

Vous avez également décidé la réduction des moyens humains mobilisés au service de l'éducation et de la santé des écoliers Le service de santé scolaire a vu ses effectifs fondre (passant de 50 ETP en 2014 à 30) et le périmètre de ses missions a été fortement réduit.

Le « plan école» lui aussi n'a cessé de prendre du retard.

Concernant ce mandat,

- **vous avez récemment augmenté les tarifs de la restauration scolaire en impactant des familles à bas revenus.** Certainement pas une bonne chose au moment où l'inflation touche d'abord les revenus bas et moyens.
- **aujourd'hui l'ensemble des structures socio culturelles nous alertent sur la baisse des financements du périscolaire.**
- **Les mêmes déclarent n'avoir aucun échange ni aucun élément concernant**

les « conventions d'objectifs » qui doivent être actuellement être renouvelées pour démarrer au 1^{er} janvier 2022. Elle s'attendent à ce que vous leur imposiez vos décisions sans concertation à la fin de cette année.

Alors oui, il est nécessaire et urgent de déployer tous les moyens pour préparer l'avenir des jeunes Grenoblois et mériter le titre de « ville amie des enfants ».

Et il est aussi nécessaire d'être honnêtes et cohérents avec ce que vous annoncez.

En conclusion, et l'approche des vacances scolaires, notre groupe en profite pour souhaiter un très bel été à tous les jeunes grenoblois.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #3 - 29222

Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027.

Monsieur le Maire,

Après l'intervention de Brigitte Boer,

De mon côté, je ne suis pas du tout impressionné par ce penser globalement, ce projet global d'autant plus global qu'il enfile et répète les mêmes perles à longueur de pages.

Vous affichez d'autant plus fort des valeurs que vous ne les respectez nullement.

Par exemple, je cite que « *l'éducation populaire est au cœur de vos politiques publiques, qu'elle joue un rôle clef* » alors que jamais les intervenants associatifs de ce secteur n'ont autant protesté contre leur asphyxie et le manque de moyens.

Ainsi, au moment où vous affirmez aussi dans ces engagements signés par pas moins de quatre élus, Mesdames Bretton, Garnier, Fougères et M. Kada, que « *ce bien commun qu'est l'éducation repose sur une alliance éducative* », l'ensemble des MJC de la ville nous alertent sur la mise en danger des activités péri-scolaires. Vous venez de leur faire savoir que les activités péri-scolaires ne seraient plus une priorité à partir de 2023.

Elles seront contraintes de diviser leurs activités par deux, voire par trois.

Les nombreux parents présents lors de l'Assemblée générale, inquiets pour l'avenir du périscolaire, ont fait part de leur incompréhension et de leur désaccord avec cette volonté municipale. Leurs témoignages, certains interrompus par l'émotion qui les submergeait, se sont succédé sur la qualité du travail effectué à la MJC, sur le bonheur que leurs enfants éprouvent de les rejoindre chaque soir, sur les apprentissages et les découvertes qu'ils vivent avec eux... Ils ont insisté sur l'importance de continuer à garantir les conditions d'un accueil des enfants en petits groupes, avec une qualité des activités et une relation entre enfants, parents et animateurs que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Quand je pense qu'au dernier Conseil Municipal, à l'occasion d'un énième rapport sur la ville inclusive, j'alertais sur la pétition des parents

d'enfants en situation de handicap, sur le fait qu'ils ne pouvaient pas tous être accueillis dans le périscolaire y compris par les structures type MJC du fait de l'insuffisance d'encadrement, et je demandais si la ville allait y mettre fin, et que Madame Garnier balayait la question comme une évidence que la ville y répondrait alors qu'il est question de réduire cet accueil pour les enfants qui ne sont pas en situation de handicap, on imagine ce qu'il en sera pour les autres.

C'est cette suffisance, ce sont ces fakes, ces mensonges, disons le mot, qui deviennent insupportables de votre part. Chaque fois vous usez de la même méthode. Un document de 50 pages avec les annexes bourrées de généralités et d'intentions, un somme de vœux pieux, avec quand même en arrière plan idéologique l'idée d'un enfant formaté petit bonhomme vert. Ce n'est plus un citoyen de la République, qui décide par lui-même en toute autonomie des priorités qu'il se donne, non c'est un écocitoyen. Son crâne est bourré car son imaginaire doit être formaté dès l'enfance. Comme s'il n'était pas en capacité, par lui-même de parvenir à ses propres conclusions qui lui diraient, entre les besoins de l'humanité et les dangers pour la planète, où placer le curseur. En réalité, votre discours prouve que vous ne lui faites aucunement confiance

Nous, c'est à vous que nous ne faisons pas confiance. D'abord et surtout parce que comme avec le rapport précédent vous ne produisez aucune évaluation chiffrée de vos résultats de la période 2018 /2021. Rien. Il y a une croix « objectif atteint » dans la rubrique « partenariat avec les associations d'éducation populaire », alors qu'elles affirment le contraire et que 15 sur 19 associations socio-culturelles de la ville se sont manifestées en 2020 pour dénoncer la façon dont elles ont été traitées, affirmant "qu'on est en train de sacrifier l'éducation populaire de nos enfants". Et vous osez mettre une croix « objectif atteint » dans votre bilan !

On aimerait savoir combien d'enfants, où, quand, les effets produits sur la scolarité, l'intégration, la socialisation, est-ce mieux en 2022 qu'en 2018 en particulier dans les quartiers en difficultés ? Les réussites dans le secondaire, le bac, le travail. Rien de tout cela évidemment car vous n'êtes bon que dans l'incantation. Sauf qu'elle ne suffit plus. Elle ne cache plus rien.

Vous n'êtes donc tout simplement pas crédibles pour proposer un "projet éducatif global pour la période 2022/2027" parce que vous n'apportez aucun élément qui permettrait aux grenoblois et au Conseil Municipal de juger les effets de ce que vous avez conduit pendant la période précédente.

C'est bien pour marquer cette défiance que nous ne le voterons pas.

Eu égard à la situation des MJC et à la mise en danger des activités périscolaires pourtant essentielles, nous vous soumettons l'amendement suivant :

“Le Conseil Municipal décide de maintenir les moyens alloués aux associations et structures d'éducation populaire, pour garantir le maintien de l'offre actuelle essentielle pour le développement de l'équité sociale”.

Délibération n°4 29221. EDUCATION : Convention relative au projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 labellisé Plan mercredi.

Madame la première adjointe au Maire, Mesdames, Messieurs,

Quel est l'objectif de cette délibération ? Permettre aux élèves Grenoblois d'avoir de meilleures prises en charge dans le cadre du Périscolaire ? Permettre aux élèves d'avoir des rythmes scolaires qui garantissent une meilleure concentration et de meilleures conditions d'apprentissage ? Je ne pense pas, NON !!!

Le seul but de cette délibération, à mon sens, est d'obtenir de l'Etat et du méchant gouvernement un Label qui permettra à la ville de toucher des subventions de ce même Etat !!!

Donc que ce soit l'utopique Projet Educatif Global ou le Plan Mercredi, ils n'ont qu'un seul objectif récupérer des subventions !!!

Ces subventions de l'Etat nécessitent, tout d'abord, que la semaine de classe se déroule sur 4 jours et demi dont 5 matinées... Seulement 22 communes en Isère avaient conservé la semaine de 4,5 jours, alors que 186 étaient repassées à la semaine de 4 jours à la rentrée 2022... Les enseignants, dans leur grande majorité s'en plaignent, car les enfants sont plus fatigués le jeudi... Et eux même, ces enseignants qui se donnent corps en âme pour faire leur boulot le mieux possible, eux aussi se plaignent de

cette semaine épuisante... d'ailleurs beaucoup d'entre eux ont quitté Grenoble pour aller dans des communes où la semaine est à 4 jours...

L'obtention de ces subventions impose également de «rénovier l'offre existante», «aménager des locaux existants afin qu'ils puissent accueillir des accueils de loisirs péri-scolaires» (C'est écrit comme cela sur le site du gouvernement) «créer une nouvelle offre d'accueils de loisirs périscolaires sur le temps du mercredi»...

Cette aide prendra en charge jusqu'à 60% des dépenses liées à ces opérations... 300 000€ pour les opérations de création/ transplantation/ réhabilitation d'accueils de loisirs périscolaires et 25 000€ pour les opérations d'acquisition de matériels et mobiliers... Des sommes non négligeables donc !

Cette labellisation permettra également de majorer l'aide accordée aux communes pour le péri-scolaire, de 0,46€ par heure et par enfant et de 0,95€ par heure et par enfant de quartiers Politique de la Ville... Cette aide s'ajoute à l'aide forfaitaire de 50€ par an et par enfant augmentée de 40€ par an et par enfant pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine ce qui me semble être le cas de Grenoble... Donc en fait le maintien de la semaine de 4,5 jours de classe n'a qu'un seul et unique objectif, faire financer un maximum des activités péri-scolaires par l'Etat !

Je vais quand même évoquer cette convention... On peut y trouver la liste non exhaustive des intervenants principaux, soit municipaux soit

associatifs, qui interviennent dans le péri-scolaire... Ils ne sont pas tous notés car il y en a près de 70, nous dit-on... Je rappelle qu'il y a 78 écoles à Grenoble... On voit bien là la profusion d'offres, à raison de moins d'un intervenant par école...

La ville obtiendra sans doute ce Label, comme elle a obtenu le Label Capitale Verte, sur dossiers... Car là comme pour Capitale Verte, la réalité est tout autre !

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à entendre les revendications des parents d'élèves de la MJC Lucie Aubrac qui se plaignent du fait que la ville veut imposer des quotas pour les différents ateliers et que le financement de la ville baissera donc drastiquement... Là encore comme dans la plupart des délibérations que vous proposez, il y a le blabla et la réalité du terrain qui n'ont strictement rien à voir !!!

Je vous remercie

Conseil Municipal 27/06/22

5-(29202) RESTAURATION

Mise en place d'un nouveau menu végétarien quotidien à la restauration scolaire

Intervention de Salima Djidel

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Cette délibération a pour objet la mise en place d'une alternative végétarienne quotidienne dans la restauration scolaire et ce dès la rentrée de septembre.

La restauration collective est très réglementée, cette réglementation existe afin d'assurer, entre autre, l'équilibre nutritionnel des repas proposés.

Le débat est passionnant et indispensable, il va sans nul doute être animé. Il revêt des champs de réflexion autour, de la nutrition, de la santé des convives, de la santé de la planète, philosophique etc...

Depuis décembre 2019, « la loi Egalim pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » dans son article 24 rend obligatoire une offre végétarienne hebdomadaire dans les cantines française en expérimentation, et ce pour une durée de deux ans. Ces deux années se sont écoulées et l'évaluation est tombée :

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) a été chargé d'une mission d'évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire en restauration collective scolaire publique et privée, de la maternelle au lycée, conformément à article 24 de la loi EGalim du 30 octobre 2018.

En définitive, la mission propose de retenir les points suivants :

Pour une grande majorité des interlocuteurs rencontrés, le repas végétarien hebdomadaire à la cantine scolaire ne présente que des avantages au titre de la diversification des sources de protéines, dès lors que les besoins nutritionnels des enfants sont bien couverts comme le confirme l'ANSES dans son avis rendu sur le menu végétarien hebdomadaire le 17 janvier 2020. A cet égard, l'association des diététicien(ne)s de France rappelle les bénéfices de cette diversification sur la santé (réduction des maladies cardiovasculaires et de l'obésité adulte...).

Tous s'accordent sur la nécessité de consentir des efforts de pédagogie pour faire valoir les arguments nutritionnels du repas végétarien hebdomadaire auprès des élèves, des parents, des cuisiniers et des personnels de cantine.

- Ce que nous avons entrepris depuis 2017.

La Ville de Grenoble a anticipé la loi Egalim puisque c'est en Octobre 2017 qu'elle a proposé son premier repas végétarien hebdomadaire à l'issus de la formation de nos agents à la cuisine alternative. Puis nous sommes passés à un repas et demi sur un

cycle de deux semaines cela donne 1 repas une semaine, puis 2 la semaine suivante et ainsi de suite.

Cette loi a été votée dans l'objectif de végétaliser davantage les repas des convives pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux.

Mais le processus ne s'arrête pas là, puisque, la loi climat et résilience, adoptée le 22 août 2022 a notablement étendu les prérogatives et les exigences de la loi Egalim. Sous l'effet de la loi Climat l'expérimentation du menu végétarien hebdomadaire en restauration scolaire, qui a prévalu entre 2019 et octobre 2021, est désormais érigée en obligation. A titre expérimental, les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront proposer quotidiennement le choix d'un menu végétarien. Grenoble a un temps d'avance, encore, c'est pourquoi aujourd'hui nous présentons cette délibération.

Différents rapports d'expert, réaffirment la nécessité de réduire notre apport de protéines animales. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, dans son rapport du 6 Septembre 2021, vient donner des éléments venant appuyer la démarche de végétalisation des repas quotidiens. **Nous pouvons lire dans cette étude par exemple que ces résultats indiquent très clairement une absence d'effets notables dans l'ensemble des remplacements possibles de menus avec viande ou poisson par des menus sans viande ni poisson.**

La période de la présentation de la délibération est idéale, d'abord parce que nous sommes pressés de prendre ce virage important, pour nos convives, pour la Ville, mais aussi parce que le climat actuel vient naturellement valider cette décision et il nous oblige, 40 degrés début juin, des catastrophes naturelles à la chaîne, les cours d'eau à sec et ça c'est juste au niveau local. Il fait aujourd'hui plus de 50° en Inde, la vague de chaleur qui s'y est abattue a été rendue 30 fois plus probable par le changement climatique causé par l'homme, ont estimé des scientifiques spécialisés dans une étude publiée le 23 mai.

L'alimentation contribue grandement au dérèglement climatique, à la fois sur nos modèles de cultures conventionnelles qui utilisent des intrants et pesticides (je le redis ici le « cide » de pesticide veut dire tuer »).

Nous savons que l'élevage intensif produit aujourd'hui 14,5% des émissions de gaz à effet de serre et à l'échelle nationale l'alimentation constitue à elle-même 20% de l'empreinte carbone des français.

Pour exemple :

- un repas avec du bœuf produit 6,3 KG de CO2
- Un repas avec du poulet produit 1,2 KG de CO2
- Un repas végétarien produit 0,5 KG de CO2

Outre ces constats de catastrophes écologiques, il revient à la ville de veiller aux recommandations nutritionnelles, c'est pourquoi il est important de souligner que l'apport énergétique reste stable quelle que soit la proportion simulée de déjeuner de cantine sans viande ni poisson. Dans le cas où 100% des menus de cantines sont avec

viande ou poisson, l'apport en protéines est presque 3 fois supérieur aux apports recommandés selon les âges.

Les menus sans viande ni poisson permettent donc à la fois :

- De diminuer légèrement cet apport et
- D'augmenter les apports en fibres.

Les estimations montrent que l'apport en fer bio-disponible est suffisant même dans le cas d'une consommation de menus sans viande, ni poisson à tous les déjeunés de cantines de l'enfant et ce quel que soit le type de menus sans viande ni poisson.

Il est aussi prouvé scientifiquement que l'abus de protéines animal nuit à la santé en favorisant les cancers, les maladies cardio vasculaire ou l'obésité.

Il est de notre point de vu, de la responsabilité de la force publique de contribuer à l'éducation nutritionnelle et à la santé des enfants à travers la diversification des protéines, légumineuse et céréales.

Dans la délibération cadre sur la condition animale du 14/06/2021 portée par Sandra Krief, nous avons notamment annoncé notre volonté de :

- Mettre en place un Deuxième repas végétarien par semaine.
- Mettre en place une alternative végétarienne quotidienne.

Aujourd'hui, la restauration proposée par la Ville de Grenoble se veut exemplaire. Nous avons mis en place 1,5 repas Végétariens par semaine (soit 1 une semaine et 2 la semaine suivante), nous œuvrons en faveur de la qualité des produits, du développement des circuits courts avec un taux de 65% d'approvisionnement bio et régional sur la restauration scolaire et 100% de bio dans les crèches. Les agentes et les agents de la Ville ont à leur disposition, une alternative végétarienne quotidienne au self municipale. Grenoble va donc dès maintenant bien plus loin que les dispositions prévue.

Dans notre fonctionnement actuel nous proposons 3 menus :

- Un menu classique qui est composé de viande, de poisson et les 1,5/2 repas végétariens par semaine.
- Un menu sans porc pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant consomme du porc.
- Un menu sans viande pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant mangent tout type de viande, mais du poisson.

En 4 années nous pouvant constater l'évolution des différentes propositions ainsi : Le menu classique perd 9 point, le menu sans porc reste stable et l'option sans viande perd elle aussi 9 points.

La mise en place de l'alternative VG quotidienne fait apparaitre des difficultés technique si nous conservions l'offre existante ainsi nous proposons de conserver 3

propositions l'alternative VG quotidienne incluse.et de passer a :

1. Un menu vert : qui est le standard végétarien
2. Un menu bleu : menu mixte poisson
3. Un menu rouge ; mixte poisson et viande

Evidemment nos 2 diététiciennes veillent à l'équilibre nutritionnel des repas.

Ces propositions ont été présentées en commission restauration, aux parents délégués ainsi qu'aux agents de restaurations.

Consommons local, pensons global.

Merci pour votre attention.

Conseil Municipal 27/06/22

5-(29202) RESTAURATION

Mise en place d'un nouveau menu végétarien quotidien à la restauration scolaire

Intervention de Sandra Krief

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Le 29 mars 2021, la Ville de Grenoble a porté un vœu s'adressant au gouvernement pour demander l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sortie de l'élevage intensif.

Aujourd'hui encore c'est de l'élevage intensif et industriel que sont issus la très large majorité des produits d'origine animale que nous consommons dans le monde.

Je vous parle de produits, mais en réalité, les mots ont une portée politique très importante ici, car ces produits sont des animaux, des êtres vivants doués de sensibilité et de conscience.

En France, cela concerne 83% des poulets de chair, 97% des dindes, 47% des poules pondeuses, 99% des lapins, 95% des cochons, 60% des caprins.

Des animaux élevés toute leur courte vie en bâtiments industriels fermés, en cage, ou encore directement sur béton. Sans accès à l'extérieur, sans espace, et sans jamais voir la couleur du ciel sauf lors du trajet qui les conduira à l'abattoir.

Étendre les ailes, se dresser, fouiner, ronger, explorer, élever ses petits, se déplacer, prendre l'air... la liste des comportements entravés est longue dans la plupart des élevages industriels.

Les chiffres montrent que sur plus d'un milliard d'animaux tués chaque année en France, au moins 850 millions, soit environ 8 animaux sur 10, sont confinés dans des élevages intensifs, sans accès à l'extérieur.

Si les bovins ont encore souvent un accès à l'extérieur, certains d'entre eux passent aussi leur vie enfermés dans une étable.

La filière bovine est d'ailleurs loin d'être exempte de l'intensification. Si la ferme des 1 000 vaches ou des 1 000 veaux sont les plus connues, il y a en France des exemples de centres d'engraissement de 1 000, 2 000 taurillons.

Les animaux en élevages intensif sont sélectionnés pour leur productivité, on sépare les mères de leurs petits.

Leur taux de mortalité est très élevé : par exemple, 20% des cochons meurent avant le jour de leur abattage.

(Dès le début de leur vie, des mutilations sont pratiquées pour « adapter » les animaux à la claustration, à la surpopulation des élevages ou au goût des consommateurs :

- époinçage des becs ;
- dégriffage des pattes des poules et des canards ;
- coupe des queues.
- rognage des dents des cochons ;
- écornage des veaux.
- castration des cochons, des veaux, des chapons.)

Transport :

Les animaux provenant d'élevages intensifs peuvent être transportés sur de longues distances. Les trajets à travers l'Europe restent fréquents. Le chargement, le transport et le déchargement sont de grandes sources de stress pour les animaux. Nombre d'entre eux en meurent. S'il existe un règlement européen en la matière, le rapport de l'office vétérinaire européen dresse un état des lieux mitigé de la situation en France.)

Biodiversité :

L'élevage intensif est aussi responsable d'une perte pour la biodiversité : génétiquement, les animaux se ressemblent de plus en plus. Un coq peut avoir jusqu'à 28 millions de descendants, un taureau jusqu'à 1 million. Les gènes de millions de bovins et de porcins correspondent désormais à moins de 100 animaux. Pour les volailles, ce ne sont plus qu'une vingtaine. La plus grande partie de la diversité génétique est irrémédiablement perdue.)

Promiscuité :

Parlons aussi des conditions de promiscuités extrêmes, de ces animaux, qui, année après année, provoquent l'émergence de zoonoses, et sont particulièrement propices au développement de l'antibiorésistance créant l'émergence de nouveaux agents pathogènes.

PNUE :

La déforestation, l'élevage intensif et l'antibiorésistance ont été identifiés par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) comme des facteurs favorisant l'émergence de zoonoses. De la même façon, la croissance mondiale d'élevage de bétail menace la biodiversité et augmente les risques sanitaires pour les humains et les animaux domestiques.)

Pathologies

Comme la promiscuité entre les animaux dans les élevages intensifs est particulièrement propice à l'apparition et au développement de maladies infectieuses, les éleveurs sont contraints de distribuer des quantités importantes d'antibiotiques aux

animaux destinés à la consommation humaine, afin de prévenir et traiter les maladies. En 2020 en France, 38 % des antibiotiques consommés l'ont été par les animaux d'élevage, ce qui représente 415 tonnes de matière active.

En santé animale, 95 % des antibiotiques sont administrés à des animaux destinés à la consommation humaine et 5 % à des animaux de compagnie.

À cela s'ajoutent des antibiotiques utilisés à faible dose pour stimuler la croissance des animaux.

En France, l'antibiorésistance est déjà la cause de plus de 12 500 décès par an.

Si rien ne change, les maladies infectieuses d'origine bactérienne pourraient redevenir en 2050 l'une des premières causes de mortalité dans le monde, en provoquant jusqu'à 10 millions de morts par an soit une personne humaine toutes les 3 secondes.

Déforestation :

Rappelons aussi que c'est l'élevage intensif qui est responsable, à 65%, de la déforestation de la forêt amazonienne. L'élevage intensif et le soja exporté comme aliment du bétail sont la première cause de la déforestation au Brésil. Greenpeace affirme que l'élevage bovin est responsable à 65 % de la destruction de la forêt amazonienne. Plus de 60 % des 2,8 millions de tonnes de tourteaux de soja importées par la France pour nourrir les animaux d'élevage viennent d'Amérique du Sud.

La majeure partie du soja utilisé pour nourrir les animaux d'élevage en France provient de plantations à grande échelle dans la forêt amazonienne.

Gaz à effet de serre :

Est-il aussi nécessaire de se souvenir que l'élevage intensif, dans le monde, est responsable pour 14.5% des émissions de gaz à effet de serre.

Terres agricoles :

Un scénario remplaçant l'alimentation actuelle par une alimentation 100 % végétale permettrait de diminuer les émissions de GES liées à l'alimentation de 49 % et nécessiterait 76 % de surfaces agricoles en moins.

Les terres agricoles françaises sont accaparées par les animaux d'élevage : un peu plus de 40 % des terres arables sont destinées à l'alimentation animale, que ce soit en prairies artificielles ou en cultures de plantes pour l'alimentation des animaux. L'alimentation animale est par exemple aujourd'hui le principal débouché industriel des céréales françaises : elle en consomme 10,2 millions de tonnes, ce qui représente la moitié des utilisations en France.

Par ailleurs, la France importe 5,4 millions de tonnes de soja par an en provenance du Brésil, de Paraguay, entre autres contribuant ainsi à la déforestation en Amérique latine et aux problèmes sociaux liés au développement des grandes cultures intensives au détriment des petits paysans.

Ainsi, c'est près de 85 % de la production mondiale de soja qui est destinée à l'alimentation animale. Tant les céréales que le soja sont des denrées hautement nutritives, directement consommables par les humains.

Ce sont donc près de 2/3 des terres agricoles dans le monde qui sont consacrées à l'élevage ou à la production d'aliments pour le bétail, les affecter à l'alimentation animale constitue un détour de production particulièrement inefficace.

Malnutrition :

L'élevage industriel est un secteur qui gaspille drastiquement les ressources, sachant que près de 800 millions d'humains souffrent de malnutrition dans le monde, si les pays riches divisaient par deux leur consommation de viande, la ration calorique des habitants des pays en développement augmenteraient et au moins 2.2 M d'enfants échapperaient à la malnutrition chronique.

L'élevage industriel a aussi un impact catastrophique sur la consommation en eau et sur la pollution des nappes phréatiques. En moyenne, il faut 7900 l d'eau pour obtenir 1 kg de protéines carnées contre 4650 l pour 1 kg de protéines végétales.

L'élevage émet des quantités importantes de nitrates, de phosphates, et autres substances qui s'accumulent dans l'eau et provoquent la prolifération des algues vertes.

L'élevage intensif est aussi destructeur pour les travailleurs du secteur : plus de 25% des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Le moindre imprévu peut faire basculer un agriculteur et sa famille dans un engrenage pernicieux duquel il est très difficile de sortir.

Alors qu'en France, 90% des exploitations agricoles reçoivent des subventions publiques conséquentes.

Pensons aussi aux ouvriers d'abattoirs, dont la cadence infernale augmente année après année, afin de suivre la production toujours plus gargantuesque des élevages intensifs. Dans un abattoir industriel, se tuent 73 bovins et 840 cochons chaque heure, et près de 200000 poulets par jour. 9 employés sur 10 souffrent de troubles musculo squelettiques et le nombre d'accidents du travail est 4 fois supérieur à la moyenne nationale.

L'urgence

L'urgence éthique, climatique, environnementale, sanitaire et sociale impose d'engager notre pays dans une transition agricole et alimentaire : nous devons nous diriger rapidement vers une consommation durable, saine, respectueuse des animaux de l'environnement, et des humains.

Les expertises scientifiques les plus récentes préconisent une réduction drastique – allant de 50 à 90 % – de notre consommation actuelle de produits d'origine animale, dans l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi diminuer significativement sa consommation de produits animaux est indispensable, tout en se détournant des produits issus de l'élevage intensif. Il est

aussi possible d'éviter de contribuer à la souffrance et à la mort des animaux d'élevage en s'abstenant d'en consommer.

Depuis le début de mon allocution, en France, 24000 animaux terrestres pour la plupart issus d'élevages intensifs ont été abattus.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Grenoble a déjà, en 2021 et pour le reste du mandat, inséré des critères de bien-être animal dans toutes ses commandes publiques, qu'elles soient alimentaires (avec l'exclusion des produits issus d'élevage intensif), qu'elles concernent les produits d'entretien (qu'ils ne soient pas testés sur les animaux), et aussi pour l'ameublement (exclusion du cuir).

Aujourd'hui, le 27 juin 2022, en toute cohérence avec notre ligne politique, nous vous proposons la mise en place de l'alternative végétarienne dans toutes nos cantines scolaires.

Parce que Grenoble souhaite faire de son territoire un pôle emblématique d'un autre avenir possible.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #5 - 29202

Mise en place d'un nouveau menu végétarien quotidien à la restauration scolaire

Monsieur le Maire,

Il y a encore beaucoup d'affichage dans cette délibération.

Pour nous, le vrai impact sur l'empreinte carbone c'est le circuit court. Par exemple, le fromage bio de nos plateaux repas le jour des élections législatives venait du département de la Manche. Chaque part individuelle enveloppée dans du plastique. Je préférerais un fromage non bio, avec moins d'emballage, venu de l'Isère. Je pense que c'est plus efficace.

La délibération dit beaucoup de choses mais pas l'essentiel.

Ainsi, pour noyer le poisson, si je peux dire en la matière non carnée, vous indiquez qu'environ 65 % des approvisionnements se font en produits SIQO qui signifie "*Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine*", tels que le bio, les AOC, AOP, le label Rouge et autres. Ce qui ne veut pas dire grand-chose.

Pouvez-vous nous donner la part du bio dans les approvisionnements des restaurants scolaires, et la part des approvisionnements issus des circuits courts qui sont, selon nous, une importante contribution possible à l'amélioration de notre environnement ?

Je vous remercie.

Conseil Municipal 27/06/22

6-(29125) FINANCES. Budget principal : Compte de gestion 2021.

7-(29122) FINANCES. Budget principal - Compte administratif 2021.

8-(29124) FINANCES. Budgets annexes : Compte de gestion 2021.

9-(29121) FINANCES. Budgets annexes - Comptes administratifs 2021.

10-(29123) FINANCES. Régie Lumière : Compte de gestion 2021.

11-(29120) FINANCES. Régie Lumière : Compte administratif 2021.

Intervention d'Hakim Sabri

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Après une année 2020 fortement marquée par la crise, l'exercice 2021 aura été celui d'un progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux. L'engagement de la Ville pendant cette période s'est traduit par :

- Un contrôle du respect des règles sanitaires, fourniture de masques, participation aux campagnes de vaccination via le centre de vaccination municipal...
- Amélioration du système d'entraide par la plateforme Grenoble Voisins Voisines...
- Le maintien du fonds de soutien au monde associatif et opérateurs culturels.

Mais aussi la continuité des services municipaux essentiels pour les Grenobloises et Grenoblois avec par exemple

- l'état civil,
- le fonctionnement des résidences du CCAS,
- les soins infirmiers,
- la restauration à domicile,
- l'accueil au siège pour maintenir les aides sociales.

Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une forte progression avec + 11.6M€.

Alors qu'un ralentissement de la progression des recettes fiscales était attendu en conséquence de la perte de la taxe d'habitation, ressource la plus dynamique ces dernières années, cette réforme n'a pas – pour le moment - entravé le dynamisme des recettes fiscales de la ville qui se poursuit avec + 4.5 M€ de recettes fiscales supplémentaires.

Le dynamisme des bases fiscales se poursuit, les droits de mutation restent élevés avec + 2.6 M€ ainsi que les produits de service et du domaine avec + 3.3M€ retrouvant quasiment leur niveau d'avant-crise. A ces recettes de fonctionnement sont venus s'ajouter des recettes exceptionnelles avec un solde positif de 2.2M€ ce qui a considérablement augmenté l'Épargne brute entre le CA 2020 et le CA 2021 de plus de 10 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent elles aussi + 2.6M€ Elles sont essentiellement liées à la reprise post-Covid, l'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements (centres de loisirs, structures jeunesse), annulation de manifestations ou d'événements habituels : Hausse des charges à caractère général pour 2M€ suite à une reprise progressive de l'activité des services qui demeure néanmoins bien en deçà d'une année normale de fonctionnement (-1.7M€/2019). Hausse sur la masse salariale de 3.1M€ (moins d'évènements annulés et donc moins de vacance de postes).

Ces hausses sont partiellement atténuées par des baisses sur les subventions à hauteur de :

- 760K€ (comme celle accordée en 2020 de façon exceptionnelle au CCAS ... pour rappel l'aide était de 900K€ mais comme nous avons intégré de façon pérenne les frais d'hébergement d'urgence à hauteur

de 300K€ la baisse de la subvention au CCAS est de : 600K€).

- 610K€ sur les frais financiers liés à des conditions de taux très favorables.

- 1.2M€ d'autres dépenses.

En 2021 il a fallu adapter les projets en fonction de la situation sanitaire c'est ainsi que :

- Les vœux du maire sont remplacés par les "éclats de culture ».
- Ouverture d'un nouveau lieu d'accueil La Petite Pause - dédié aux personnes isolées et aux familles avec enfants n'ayant pas de possibilité de mise à l'abri les week-ends de janvier, février et mars.
- En Avril « 5 minutes de danse » : tous les jours de la semaine, plusieurs structures culturelles proposent à toutes celles et ceux qui le souhaitent de venir danser sur le parvis de leur établissement.
- Ouverture du centre de vaccination communal de Grenoble.
- Opérations de vaccination spécifiques (« aller vers ») aux plus précaires
- Distributions de masques associations aidant les plus précaires.
- En Mai, réouverture des terrasses post-« COVID », piétonisations & animations estivales exceptionnelles.
- Le format de la saison estivale est adapté pour répondre aux contraintes sanitaires: anneau de vitesse en fête, Cabaret Frappé Autrement, Eté Oh ! Parcs, 14 juillet, Caravane des sports, Eclats de culture, animations de proximité...
- Lancement d'une enquête sociologique en ligne auprès de la population grenobloise sur l'urbanisme, la ville et la santé.
- La Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale soutiennent l'initiative citoyenne « Sac Solidaire étudiant-e »
- Renouvellement des « Noëls à domiciles ».

Vies des écoles

- Renforcement de la capacité de la direction à piloter des projets transversaux, renouvellement du label « Ville amie des enfants », proposition de menus composés à 65% de produits labellisés EGALIM (Les produits bénéficiant de labels officiels de qualité ou d'origine) dont 60% de produits bio.
- Nouveau protocole d'accord de déprécarisation des agent-es des écoles.

Vitalité culturelle et sportive

- Inauguration du parcours des Arts.
- Mise en place d'ateliers sportifs au CHR et au Rondeau.
- Nouvelles conventions avec les groupements sportifs vers une plus grande prise en compte des enjeux écologiques et sociaux.
- Malgré la crise sanitaire, le dispositif Musée hors les murs, le Musée a présenté une exposition « Giorgio Morandi ». Le Museum a organisé l'exposition « Dessine-moi... Voyage dans l'illustration naturaliste ».
- Les bibliothèques sont restées ouvertes au public.
- Au Théâtre, 38 spectacles ont été accueillis pour 78 représentations dont 16 séances en temps scolaire.
- Relance de la programmation de la Maison de l'international à l'été 2021.

Fabrique de la ville

- En Juin, Le quartier Halle-Antiquaires-Notre-Dame devient officiellement un secteur piéton.
- Ouverture de la plateforme « Végétalise ta ville! ».
- Lancement de la démarche « Saint-Bruno : objectif 0 déchet ! ».
- Un lavoir à tapis est construit à la Villeneuve / Village Olympique.
- Ouverture du centre communal Camille Claudel avec accueil mutualisé Ville-CCAS.
- Adoption d'un plan cimetières pour permettre une gestion pérenne.

Vitalité démocratique

- Lancement du « pack pour la démocratie locale ».

Grenoble, ville ouverte et hospitalière

- Forte mobilisation internationale pour la Biennale des villes en transition de mars 2021.
- Montée en puissance de la présence de Grenoble dans des réseaux européens et internationaux en préfiguration de l'année Capitale Verte Européenne.
- Création du pôle associatif Babel St Bruno, avec les associations 3AMIE, APARDAP, Cuisines sans frontières et Beyti, avec une dynamique interne forte.

Une solidarité renforcée pour garantir toutes les sécurités

- Lancement d'un dispositif d'aide au départ en vacances, pour les jeunes grenoblois de 16 à 20 ans (2 à 4 nuits offertes en auberges de jeunesse).
- Mise en place de créneaux réservés aux femmes dans les douches municipales.
- Nouveau programme de parrainage solidaire pour lutter contre l'isolement des jeunes.
- Expérimentation de Jeux d'eau mobiles et brumisateurs ambulants dans tous les quartiers.
- Grenoble obtient le label "AMI DES AÎNÉS"®, niveau or.
- Lancement d'un nouveau cursus de formation professionnelle continue de la Police municipale : 'l'Académie de la Confiance ».
- Le CCAS renforce son dispositif lutte contre l'exclusion bancaire l'exclusion bancaire.
- Lancement de la Caravane des Droits Jeunesse.
- Signature de la charte «Ville Aidante Alzheimer».

Bien évidemment ces chiffres améliorent nettement les ratios financiers

- **l'Épargne brute s'élève à 31.6M€ contre 20.7M€ en 2020** cette hausse de plus de 10M€ s'explique par une hausse de l'Épargne de gestion de plus de 8M€ et l'amélioration du solde exceptionnel pour environ 2M€.
- **l'Épargne nette passe de -0.8M€ en 2020 à 9.4 M€ en 2021** soit une hausse de 10.2M€.

Concernant les investissements :

Des recettes d'investissements en baisse pour près de 16M€ si on les compare au Compte Administratif 2020 cela s'explique par :

- une baisse du recours à l'emprunt pour 4.2M€ (23.6M€ au CA 2020 / 19.4M€ au CA 2021).
- une baisse de l'affectation en réserves au compte 1068 de près de 6.5M€ compte tenu d'un moindre besoin en financement. Ce compte vient couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice antérieur (c'est-à-dire 2020) (22.3M€ au CA 2020 / 15.9M€ au CA 2021).
- une baisse des ressources propres pour 4.1M€ (12.1M€ au CA 2020 / 8M€ au CA 2021).
- une baisse de 1.2M€ autres ressources cela concerne essentiellement des subventions et résulte des + et des - (vous avez le détail dans le Document envoyé avec la convocation).

Les dépenses d'investissement en 2021 s'élèvent à 69.1M€ contre 67.6M€ en 2020 dont

- 38M€ de dépenses d'équipements.
- 6M€ pour les aménagements de ZAC.
- Les autres dépenses sont en baisse de 1.6M€ (2.4M€ en 2020 / 800K€ en 2021).

On peut citer notamment ces grands projets d'investissement :

- Place Victor Hugo: embellissement et de réaménagement avec + d'arbres et arbustes, 12 nouvelles essences, un demi hectare est dé-imperméabilisé, pelouses légèrement agrandies accessibles à toutes et tous. La place est ouverte au public en juillet.
- Inauguration de la ferme urbaine Mille Pousses.
- Place aux enfants: 13 espaces apaisés déployés pour la rentrée de septembre.
- Inauguration de la place Edmond Arnaud.
- Lancement de la 1ère phase de travaux de transformation du parc Vallier et de son école.
- Deux nouveaux espaces de fraîcheur : dans le quartier Mistral

(devant le plateau), et au Lys-rouge (parc).

- Inauguration des « Oasis de fraîcheur ».
- Inauguration du Square Barbara, un nouveau lieu de verdure quartier Châtelet.
- Rentrée dans des locaux rénovés: à l'École Diderot, fin des travaux d'extension et de restructuration, à l'école Jean Racine, l'extension du bâtiment de l'école élémentaire est terminée, inauguration de la nouvelle école Marianne Cohn.
- Poursuite du programme de renouvellement urbain : végétalisation du talus AREA à Mistral, démarrage des travaux de la Prairie. A Villeneuve : réhabilitation de la zone d'activité des Peupliers, démolition de l'autopont, etc...

Concernant la dette :

L'encours de dette sur le Budget principal est de 248.4M€ contre 251.3M€ au CA 2020 soit une baisse de 2.9M€ sur les Budgets annexes on passe de 36.4M€ en 2020 à 36 M€ en 2021 soit une baisse d'environ 400K€.

L'encours de dette consolidé est donc en baisse de 3.3M€ et porte la capacité de désendettement à 8 ans contre 12 au CA 2020.

Concernant les budgets annexes :

Cuisine Centrale

- Augmentation, de la subvention du budget principal de 0,04 M€ en raison d'une plus forte progression des dépenses que des recettes.
- Dernières acquisitions de véhicules de livraison roulant au gaz naturel, plus ergonomiques.

Selfs

- Augmentation de la subvention du budget principal de 0,38 M€ en raison d'une baisse des recettes (fréquentation) et d'une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Activités économiques

- Nette baisse de la subvention du budget principal de -0,59 M€ du fait de la reprise progressive des activités au Palais des Sports.
- Diminution du remboursement du capital de la dette (-0,18M€).

Locaux culturels

- Stabilité de la subvention.

Mistral

- Absence de versement de subvention exceptionnelle.

Régie lumière

- Diminution de la subvention d'équilibre du budget principal de -0,5 M€ en raison d'une baisse des dépenses de fonctionnement, et de l'encaissement de recettes de CEE.
- Des dépenses de d'énergie en baisse de -0,2 M€ grâce à une diminution des consommations.
- Des dépenses d'investissement de 2,7 M€ contre 1,7 M€ l'an passé (en 2020, une partie des travaux prévus dans le contrat du CREM avait dû être repoussée en raison de la crise sanitaire).
- Un recours à l'emprunt augmenté de 1 M€, soit 2,3 M€ en 2021.

Je souhaitais conclure avec le résultat global de clôture qui s'élève à 3 149 438€ pour rappel le résultat global de clôture 2020 était de 440 089€.

Pour la première fois depuis 2016 l'année 2021 est celle d'un redressement de la situation financière de la Ville lié cependant à des facteurs conjoncturels et malgré une nette amélioration, la situation financière de la ville reste structurellement fragile.

Ce résultat de clôture sera repris au moment de la Décision Modificative qui sera présentée au CM de Juillet.

Merci pour votre attention.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #6 - 29125

Budget principal : Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire,

Sur les délibérations financières et le compte administratif, je voudrais simplement dire qu'il n'y a aucune amélioration structurelle de la situation de la ville. Le poids du fonctionnement et de la dette sont toujours hors normes comparativement aux villes de notre strate et les impôts sur les ménages les plus lourds de France.

La municipalité a d'ailleurs bénéficié d'une forte hausse des recettes fiscales dus aux impôts et taxes, avec les droits de mutation et les produits des services payés par les grenoblois (+ 11 Millions d'€ dont 3,3 pour le prix des services). Ceux-ci sont de plus en plus matraqués. Ce sont des recettes conjoncturelles qui s'ajoutent à la vente des bijoux de famille que sont les actions de GEG et de la Compagnie de Chauffage, ces SEM que je m'enorgueillis d'avoir créé contre vous, malgré vos recours et qui permettent à la ville de tenir la tête hors de l'eau. Les actions de GEG ont été vendues 30 Millions d'€ à la Métro et UN million d'€ tombent chaque année dans le budget de la ville.

Il est évident que toutes ces recettes conjoncturelles répondant à des dépenses structurelles ne résolvent aucun des problèmes budgétaires de la ville.

Nous sommes très inquiets d'apprendre que vous voulez faire de même avec Grenoble-Habitat en faisant une opération financière sur le dos du logement social. Vous avez refusé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal comme je vous l'ai demandé par mail et comme Nicolas Pinel vous l'a demandé en notre nom en conférence des présidents. A notre avis, un débat était nécessaire au Conseil Municipal au moment où la présidente de Grenoble-Habitat annonçait publiquement qu'elle avait reçu des consignes de vous pour vendre les actions y compris à une société privée. Nous vous redemandons ce débat et de traiter le dossier du logement social non pas sous l'angle financier et comptable mais du point de vue de l'intérêt public et de sa mission.

Cette course à la recette exceptionnelle nous inquiète beaucoup car elle démontre que vous ne voulez toujours pas entreprendre de réforme de la

gouvernance de la gestion municipale, ce qui implique de continuer à abandonner nombre d'équipements publics depuis les piscines jusqu'au patrimoine remarquable comme l'ancien Musée de peinture de la place de Verdun, la villa Kaminski rue des Alliés, les édifices culturels comme St André et St Louis. Et qu'en est il de la Tour Perret maintenant que le budget prévisionnel est passé de 8 à 15 Millions d'€ ?

Puisque vous disposez maintenant de l'état des lieux avec le compte administratif 2021 et que vous êtes évidemment dans la préparation du budget 2023, pouvez-vous au moins déjà garantir aux grenoblois qu'il n'y aura pas d'augmentation de taux d'aucun impôt en 2023 ? Car nous craignons que les 11 Millions de recettes fiscales exceptionnelles de 2021 ponctionnées sur les grenoblois ne vous donnent de mauvaises habitudes.

Nous espérons que vous pourrez nous rassurer sur ce point au moins.

Cherif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #16 – (29333).

Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les reproches que je vais faire sur cette délibération ne sont évidemment pas contre le travail sérieux de l'administration et ses agents, mais contre cette politique du personnel menée contre les agents.

Ce dossier a été examiné par la commission Ressources du mercredi 15 juin 2022 et je n'ai, comme souvent, pas pu poser les questions convenablement et avoir des réponses sensées.

Je vous propose de revoir les créations et transformations de postes soumises à l'avis du Comité Technique des 24 mai 2022 et 21 juin 2022, présentées en annexe. Il n'y a pas eu de majorité des représentants syndicaux sur cette présentation.

L'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale fixe les modalités de recours à des agents contractuels sur des emplois permanents et pour des collectivités en manque d'agents. Je précise que la collectivité de Grenoble dispose de 3500 agents, et une réserve importante d'agents qui désiraient un avancement de grade ou une promotion par un changement de fonction ou d'activité.

La loi du 6 août 2019 indique que le recrutement des agents contractuels est possible « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». Mais avez-vous fait réellement une demande en interne auprès des agents et avez-vous eu des réponses négatives ?

Le recrutement contractuel sur des CDD pourrait s'ouvrir sur des contrats de 3 ans renouvelables pouvant se transformer en Contrat à Durée Indéterminée au bout de 6 ans d'ancienneté, et ce alors que des candidats titulaires attendent des formations pour s'épanouir dans un métier.

Prenons l'exemple de la direction Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale - service Nature en ville, comportant 200 agents.

Coordonnateur de projets et responsable d'unité adjoint parcs et jardins.

À voir les missions, le profil ne correspond pas au cadre d'emploi des techniciens, mais plutôt de plusieurs techniciens, voire de catégories A.

Il devra gérer plusieurs catégories d'espaces verts, dont les parcs et squares et l'espace naturel de la Bastille, les espaces verts des écoles et du CCAS, les arbres de la ville et de la Métropole sur Grenoble, les jeux pour enfants de la ville et du CCAS et le mobilier urbain. Il devra être chargé de piloter différentes thématiques transversales sur l'ensemble des secteurs et unités. Il en assure le pilotage, le suivi, la bonne exécution. Bref, un bel inventaire à la Prévert.

La rémunération et le régime indemnitaire sont fixés par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, alors qu'il y a environ 300 agents à la ville de Grenoble et au CCAS qui attendent une promotion interne.

Même chose pour l'analyste et gestionnaire des données d'activités du service Nature en ville.

En ce qui concerne la responsabilité, les missions, les missions transversales, le profil est lié à plusieurs techniciens et non à un seul agent, de surcroît contractuel.

Que dire de l'adjoint au responsable unité Plantes et Ateliers.

En tant que technicien, sa mission est managériale : encadrement hiérarchique et fonctionnel de 2 équipes dont une équipe « production horticole » de 6 agents et une équipe « prestation-intervention » de 11 agents qui entretiennent les aires de jeux, le mobilier urbain, et font de la décoration florale. Chaque équipe est dirigée par un chef d'équipe et son adjoint.

En ce qui concerne l'encadrant du pôle Arbres, dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

Regardez de plus près ses missions, son profil, qui est demandé à un contractuel. Cela ferait fuir n'importe quel candidat, je comprends mieux pourquoi vous ne trouvez pas en interne.

Pareil pour la demande de responsable d'unité ressources et ville ludique dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Il sera sous l'autorité de la cheffe de service, un mille-feuille hiérarchique comme la municipalité sait concocter. Des chefs à tous les étages, titulaires, stagiaires et contractuels.

Je vous invite également à regarder de plus près ses missions d'adjoint à la responsable d'unité, où il est censé la seconder, etc.

À la Direction Santé publique et environnementale, même chose pour les missions et le profil du Technicien en santé environnementale.

A la Direction Communication, au service Communication, vous cherchez un recrutement de Chargé de communication dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Comme si il n'y avait pas une réserve importante d'attachés au sein de la collectivité.

Mais on commence à comprendre en énumérant ces postes pourquoi la collectivité recrute des contractuels sur des postes surdimensionnés. Elle pourra ainsi charger des postes pour un salaire et des primes qui ne seront pas à des niveaux équivalents.

Il y a également des postes à :

- la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DUA),
- l'unité Action foncière,
- le Service Mobilité – Vie au Travail, le service événementiel de la Ville de Grenoble, rattaché à la Direction des Affaires Culturelles, qui conçoit et met en œuvre des manifestations et animations destinées au grand public principalement sur l'espace public (Fête des Tuiles, Cabaret Frappé, Eté oh! Parc, marchés de Noël, etc.).

Vous proposez également l'ouverture de 10 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois des techniciens (4 postes), des ingénieurs (2 postes) et des attachés (4 postes).

Ces contractuels essayeront ainsi de faire un travail harassant et exerceront des missions au-delà de leurs compétences physiques et morales.

En ce qui concerne les tableaux, sur celui des créations de poste à la direction éducation jeunesse, vous créez un poste d'adjoint technique à 80%, alors qu'il y a des agents demandeurs à 100%. Cela s'appelle créer de la précarité. Vous n'arrêtez pas de faire de la communication sur la déprécarisation. Vous en avez décidément une conception à géométrie variable.

Sur le tableau de transformation de poste, sur la ligne de la police municipale, vous supprimez un poste d'agent de maîtrise pour le transformer en adjoint technique. Comme s'il n'y avait pas d'agents qui attendaient la promotion interne à la fourrière ou au PC.

Toujours à la police municipale, vous transformez le poste d'agent de police municipale en adjoint administratif. Sérieusement, c'est comme ça que vous comptez assurer la sécurité au sein de la ville de Grenoble ? Je vous rappelle qu'un Policier Municipal a pour mission la prévention et la surveillance de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Vous faites exactement le contraire dans une ville de 160 000 milles habitants qui a des besoins en matière de sécurité. Vous réduisez à peu de chagrin l'effectif de la police municipale, qui exercent encore courageusement pas convictions et par amour pour le métier. Mais vous ne leur facilitez pas la tâche, bien au contraire.

Sur la ligne affaires culturelles vous réduisez le poste de conservateur des bibliothèques à bibliothécaire, qui devra fournir les mêmes missions et une économie de 7605 € sera faite sur son dos.

Sur la ligne développement social et territorial, le poste d'attaché est transformé en rédacteur avec une économie de 16793 €. Nous sommes dans la même configuration.

Bien évidemment, en commission ressources, les réponses apportées ne correspondaient aucunement aux questions posées.

Et aujourd'hui, vous proposez au conseil municipal de décider d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans ces tableaux.

Et ce alors que la précarité est évidente, et que lors du Comité Technique des 24 mai 2022 et 21 juin 2022, certains syndicats n'ont pas pris part au vote ou ont voté contre.

Vous faites des économies sur des postes en faisant travailler plus des agents titulaires et en recrutant des contractuels qui ne sont pas en phase avec leurs missions, car comme vous le constaterez les profils de poste sont supérieurs aux grades des candidats à venir.

J'ai rencontré des agents titulaires et contractuels de catégorie A, B, C, qui m'ont expliqué leurs difficultés à assurer leurs missions et préféreraient partir. Il y a une forte fuite en avant des A.

Vous continuez d'accentuer le malaise au sein du personnel. Aussi, nous voterons contre cette délibération.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #21 - 28859

Modalités opérationnelles du dispositif Mur/Mur

Monsieur le Maire,

La rénovation énergétique doit effectivement être une priorité. Nous ne pouvons que déplorer que les moyens déployés soient loin d'être à la hauteur.

Le dispositif n'est pas assez ambitieux. Depuis 2010 avec Mur/Mur 1, 2790 logements grenoblois ont été rénovés. En 11 ans. Dans une ville qui compte près de 100 000 logements, nous avons encore du travail.

Le nerf de la guerre, chacun l'a bien compris, est financier. Mur/Mur essaye de corriger ce problème mais trois obstacles nuisent à son efficacité.

Le premier frein, c'est que trop peu de citoyens sont informés du dispositif. Vous êtes capable de dépenser des millions d'euros pour un label capitale verte dont plus personne ne parle déjà et qui n'assure aucune avancée environnementale : cet argent aurait pu servir à écrire à tous les grenoblois éligibles au dispositif, pour commencer.

Le deuxième frein, c'est que vous avez créé une usine à gaz difficilement compréhensible pour le citoyen, comme d'habitude. Accompagnement puis aide à l'ingénierie avec un % d'aide et un plafond de dépense, puis deux programmes selon le gain énergétique (avec aide forfaitaire par logement, par ventilation, mais aussi avec des bonus divers et variés selon les spécificités du logement, auxquels on cumule des aides selon le revenu de l'occupant), puis les aides des communes, puis des bonus matériaux. C'est limpide, ça donne envie de remplir les papiers.

Troisième frein, et non des moindres. Les aides sont loin d'être suffisantes pour inciter à rénover.

Vous souhaitez augmenter la participation de la ville de 250 000 euros par an maximum pour les prochaines années. C'est risible : je vous rappelle que la toilette à éolienne du parc Paul Mistral, qui ne fonctionne pas, a coûté 110 000 euros ; l'observatoire du temps présent à l'esplanade, resté quelques mois, a coûté 210 000 euros. Mais ce sont sans doute des dépenses bien plus nécessaires que celles engagées pour la rénovation des logements, la qualité de vie des occupants et la sauvegarde du climat.

Les aides ne profiteront pas aux classes moyennes. C'est écrit noir sur blanc dans vos tableaux. Très concrètement, selon vos chiffres, un couple percevant chacun un peu plus du SMIC (1400 euros) ne touchera pas d'aide. 0 centime.

Les autres propriétaires plus modestes auront eux droit à des aides. Mais avec un reste à charge évidemment dissuasif au vu de leurs faibles revenus.

Vous comprenez le problème : les plus susceptibles de réaliser des travaux dans leur logement sont les classes moyennes, si ils sont aidés. Le reste à charge étant plus dissuasif pour les classes modestes et très modestes. En ne leur fléchant aucune aide, vous tirez déjà une balle dans le pied de vos ambitions.

Ce dispositif, qui part d'une bonne intention, est mal ficelé et tombe dans tous les travers habituels auxquels vous nous avez habitués : il vous permet de communiquer mais n'est pas assez ambitieux pour être pleinement efficace, il est difficilement accessible et les financements, quand ils existent, ne sont pas suffisamment incitatifs.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #66 - 29011

Démocratie locale - Création du service commun plateforme numérique participative de territoire

Monsieur le Maire,

Voici encore une délibération qui vise à renforcer le pouvoir d'agir du citoyen. Plus on renforce son pouvoir d'agir, moins il peut se faire entendre.

Je peux vous citer des extraits de la lettre au Maire adressée par des habitants de Vigny-Musset au Maire :

—

Depuis 15 jours, la carcasse d'une voiture calcinée traîne à la fin de la rue des maquis de l'Oisans.

Depuis 15 jours, des enfants vont à l'école en passant devant cette carcasse.

Depuis 15 jours, des passants et des cyclistes passent devant cette carcasse.

Depuis 15 jours, des habitants rentrent et sortent de chez eux devant cette carcasse.

Depuis 15 jours, des habitants ouvrent leurs fenêtres devant cette carcasse.

Depuis 15 jours la municipalité ne fait rien...

Depuis des années la majorité municipale ne fait rien !

Cette situation perdure depuis des années, faut-il attendre un drame pour qu'enfin la municipalité réagisse ?

Les habitants ont subi pendant des heures les émanations toxiques issues de cette incendie qui s'est produit sous leurs yeux.

Il est inadmissible que la municipalité ait permis par son inaction que les explosions dans ces quartiers soient la norme et que par conséquent cette norme s'étende vers d'autres zones et se produise en pleine journée. A peine quelques heures plus tard, de nouvelles voitures explosaient sur le parking du village olympique, au total au moins de 6 voitures en moins d'une semaine...

Vous avez abandonné l'idée de chercher les auteurs de ces faits.

Vous avez abandonné l'idée de lutter contre ces sinistres.

Des caméras spécifiques permettraient de prévenir les pompiers afin qu'ils interviennent au plus tôt. Des solutions existent, mais la municipalité ne fait rien. Depuis des années elle abandonne les quartiers populaires à ce type de sinistres, c'est lamentable. Et maintenant la municipalité n'a même plus la décence de supprimer ces carcasses et d'effacer les stigmates sur la chaussée, la rue et la végétation provoqués par ces sinistres.

Quand allez-vous enfin vous atteler à ce types de problèmes, quand ?”

—

Je vous signale que samedi, les carcasses étaient toujours présentes.

Samedi également, les nouveaux habitants de l'esplanade ont alerté la municipalité sur l'installation de la fête du Travailleur Alpin dont le podium et les baffles étaient orientées sur les immeubles alors qu'il était possible de tourner le tout vers l'Isère pour atténuer les nuisances sonores. Pas de réponse. Je signale au passage que vous ne pouvez pas à la fois densifier l'esplanade et continuer à lui faire jouer son rôle de lieu d'animation bruyant.

Samedi encore, des commerçants et habitants des rues du Grand Châtelet et Charles Rivail alertaient sur la prolifération des rats du fait de l'absence d'entretien des petits carrés végétalisés, et ils ne pouvaient recevoir aucune réponse municipale, ni action de nettoyage, ni dératisation désormais prohibée.

La semaine dernière, des habitants du Cours Jean Jaurès et de la rue Gabriel Péri ont constaté la fermeture aux voitures d'une rue certes piétonne mais jusque-là accessible en voiture pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent parcourir de grandes distances. Toujours sans concertation, malgré des habitants âgés qui ne peuvent faire autrement pour accéder à chez eux.

Voilà pour quelques exemples très récents.

Nous sommes également relancés par les copropriétaires de l'avenue de Washington, qui ne réclament pas un « pouvoir d'agir » que vous octroyez si généreusement à longueur de délibérations aux grenoblois, mais ils demandent une simple consultation sur l'organisation du stationnement dans leur quartier qui compte un stade et va devenir catastrophique si vous poursuivez vos projets. Car tout le monde ne vient pas en vélo ou en transports en communs au stade d'autant que certains viennent de loin quand il y a un match.

Donc vous pouvez toujours voter la plateforme numérique participative de territoire, nous ne vous en empêcheront pas, mais elle va s'ajouter à l'empilement des procédures qui permettent de noyer le citoyen lambda renvoyé de service en service, de la ville à la Métropole et inversement, et qui doit justifier ses requêtes, regardé d'un air soupçonneux, passer son temps devant des examinateurs, à chercher des signataires qui s'épuise – c'est le but – et abandonne en route.

Mais si vous pouviez simplement traiter les problèmes, répondre aux mails et aux appels faire votre boulot pour ne pas laisser autant de grenoblois démunis, écoeurés, qui abandonnent justement toute participation citoyenne et se réfugient dans l'abstention à cause de vous, là, vous pourriez vous glorifier de faire réellement avancer le dialogue citoyen à Grenoble.

Vous en avez l'habitude désormais, nous vous soumettons à nouveau un amendement pour accéder aux revendications légitimes des riverains de l'avenue de Washington :

« Avant toute poursuite des aménagements du secteur, le Conseil Municipal décide qu'une véritable réunion de concertation se déroulera avec les élus responsables, qui portera sur le nombre de places de stationnement dans le secteur de l'Avenue de Washington et qui prendra en compte la suppression des places citée de l'Abbaye et les besoins des riverains, des visiteurs et des sportifs. »

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention délibération #76 - 29200

Adhésion au Forum Français de la Sécurité Urbaine

Monsieur le Maire,

Les conseils se suivent et se ressemblent. Votre goût pour les signatures de convention ne se tarit pas.

En septembre dernier, nous examinions une délibération pour signer une convention avec l'Institut Suisse de Sécurité Urbaine. Je constate qu'en 10 mois vous avez bien progressé en la matière : on se rapproche de Grenoble avec cette fois une signature avec le Forum Français de la Sécurité Urbaine.

Plus sérieusement, je vais répéter mes propos d'il y a près d'un an : "après 7 ans de mandat, les phares de l'humanité que sont nos élus de la majorité en sont encore au stade de la recherche en matière de sécurité. Pas des propositions, sûrement pas de la mise en œuvre de solutions : de la recherche."

Un an plus tard, vous en êtes donc au même stade. Celui des signatures de convention et des adhésions à des groupuscules de réflexion. Et ce alors que la situation est connue depuis le temps. Mais vous persistez à fermer les yeux, comme à chaque fois que les faits contrecarrent votre idéologie. Et vous vous contentez d'en rester au stade du diagnostic sans bouger. C'est une honte.

Dès le début du mandat, notre groupe vous a pourtant proposé la mise en place d'un plan sécurité complet, basé sur des solutions concrètes qui ont prouvé leur efficacité : la mise en place d'un PC opérationnel 24h sur 24 relié à des caméras de vidéo protection, le renforcement et l'armement de la police municipale, l'assermentation des personnels des bailleurs sociaux sur la base du volontariat afin qu'ils puissent dresser procès-verbal, l'expulsion des HLM des dealers condamnés pour trafic de drogue.

Les moyens existent. Les solutions aussi. Vous pouvez vous en emparer. Allez-vous enfin prendre la mesure de la situation et agir concrètement plutôt que de multiplier les adhésions à des groupes de réflexion ? 8 ans après votre première élection, vous le devez aux Grenoblois.

Je vous remercie.